

## FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES UNIL | Université de Lausanne INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES ET INTERNATIONALES

SESSION D'AOÛT 2014

# L'économie informelle, une ressource pour les requérants d'asile déboutés ?

Mémoire de Master en Science Politique Orientation - Mondialisation: enjeux politiques, sociaux et environnementaux

Présenté par Régis Blanc

Directrice: Monika Salzbrunn

Expert : Philippe Gottraux

À partir de ce moment, il est possible de dire que la peste fut notre affaire à tous.

Albert Camus, La Peste

## Table des matières

| Remerciements   | 7   |
|---|-----|
| Préambule   | 8   |
| Explications sur la mise en forme du travail                              |     |
| Liste des abréviations.   |     |
| A. CONSTRUCTION DE LA RECHERCHE   | 9   |
| A.1 Introduction  |     |
| Origine du travail : une expérience dans le domaine de l'asile            |     |
| Présentation de l'objet de recherche                                      |     |
| A.2 Cadre théorique   | 13  |
| Définitions des termes  |     |
| Migration irrégulière et migrants irréguliers                             |     |
| Fondements théoriques   |     |
| Économie informelle et marché du travail segmenté                         |     |
| Concept d'institution migratoire (théorie de la structuration)            |     |
| Retour sur la recherche   |     |
| Concepts théoriques mobilisés dans la partie empirique                    |     |
| De la vulnérabilité à l'exclusion : une existence de contraintes (B.1)    |     |
| Le travail non-déclaré comme ressource (B.2)                              |     |
| Caractéristiques des activités informelles (B.2.1)                        |     |
| Le rapport avec les activités informelles (B.2.3)                         |     |
| Les politiques migratoires : une logique criminogène ? (B.3)              |     |
|   |     |
| A.3 Cadre méthodologique  |     |
| Un terrain difficile  |     |
| Première partie du terrain d'étude  |     |
| Réflexion intermédiaire sur la méthode                                    |     |
| Deuxième partie du terrain  |     |
| Autres aspects méthodologiques  |     |
| Cheminement intellectuel du travail et méthode d'analyse                  |     |
| Rapport avec l'objet  |     |
| Considérations éthiques<br>Limites de la recherche                        |     |
| Limites de la recherche   |     |
| A.4 Contexte migratoire et précision de l'objet d'étude                   | 41  |
| La Suisse un pays d'immigration en constant changement                    | 41  |
| De la naissance aux crises de l'asile                                     |     |
| Les requérants d'asile et l'aide d'urgence : précision de l'objet d'étude | 45  |
| B. PARTIE EMPIRIQUE   |     |
| B.1 De la vulnérabilité à l'exclusion : une existence sous contraintes    | 53  |
| Le fondement des contraintes : l'exclusion politique                      |     |
| L'exclusion économique  |     |
| L'exclusion sociale   |     |
| Les prestations en nature et en espèce de l'aide d'urgence                |     |
| La question de l'hébergement  |     |
| Ressources alternatives   |     |
| Dépendance aux institutions   |     |
| L'exclusion symbolique  |     |
| Synthèse  | - 4 |

| B.2 Le travail non-déclaré en région lausannoise                                   | 66         |
|--|------------|
| B.2.1 Caractéristiques des activités informelles                                   |            |
| Ampleur du phénomène : mythe ou réalité?   | 67         |
| Domaines d'activités   |            |
| Moyens d'accès au travail  |            |
| Synthèse intermédiaire   |            |
| B.2.2 Réseaux et diversité des acteurs   |            |
| Acuité du capital social :   |            |
| Conséquence de l'inégalité de dotation en capital social ?                         |            |
| Hétérogénéité des acteurs, constructions et dynamiques locales                     | 8 <i>3</i> |
| B.2.3 Rapport aux activités informelles  |            |
| Une variété de motifs  |            |
| Un besoin impérieux ?  |            |
| Conclusion intermédiaire et lien avec l'approche théorique                         |            |
| •  |            |
| B.3 Les politiques migratoires : une logique criminogène ?                         | 105        |
| De la nécessité de déconstruire le couple "criminalité" et "immigration"           |            |
| Les ressources entrevues à l'amélioration de leur situation                        |            |
| Autre alternative et mise en relation avec les politiques migratoires restrictives | 109        |
| Le paradoxe politique et économique  |            |
| Synthèse   | 113        |
| C. SYNTHESE ET CONCLUSIONS   | 115        |
| Rappel des résultats   | 115        |
| Perspectives et ouvertures   | 118        |
| Bibliographie  | 126        |
| Littérature primaire   |            |
| Liens internet   | 126        |
| Littérature secondaire   | 126        |
| Cours  | 132        |
| Annexes  | 134        |
| Annexe 1 : notices biographiques   |            |
| Annexe 2 : guide d'entretien   |            |

## Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Alice, Maxime, Samuel, Alexandre, Victor et Benjamin. Merci pour m'avoir consacré du temps et octroyé de la confiance. Je vous souhaite le meilleur pour la suite.

Un grand merci également à Marie, François, Alfred et Brian. J'espère que vous trouverez respectivement le bonheur que vous méritez.

Et un merci tout particulier à *Moto Moindo*. À ses enseignements. Ses anecdotes. Sa joie de vivre et sa volonté qui sont des leçons de vie quotidiennes.

Mes remerciements vont ensuite à ma directrice de mémoire Monika Salzbrunn pour ses remarques stimulantes et son grand enthousiasme. Merci également à Philippe Gottraux pour avoir accepté d'être expert de ce mémoire. Et merci à Eva Marzi pour ses conseils et sa disponibilité.

Enfin, merci à Sandrine pour sa philosophie de vie et ce qu'elle a apporté à ce travail. Merci à Philippe pour ses très nombreux commentaires pertinents et son objectivité. Merci à Samir pour son soutien inconditionnel et sa relecture. Merci à Marinette et Luma pour leur inoxydable intérêt, discussions passionnées et autres corrections.

## **Préambule**

### Explications sur la mise en forme du travail

Les citations d'auteurs sont placées entre guillemets et les références sont citées dans le texte. Elles suivent le style Harvard : (nom de l'auteur, date, pages citées).

Ex : (Wihtol De Wenden, 2013, p. 18)

Les citations des personnes enquêtées dans le cadre de cette recherche sont placées entre guillemets et en *italique*. Lorsque j'interviens dans le discours, mes propos sont mis entre crochets et sont en style normal.

Ex: «Il me disait qu'il fallait quitter la Suisse, [qui ça?] les gens de l'administration. »

- Les quelques propos d'enquêtés en langue étrangère (anglais et espagnol) demeurent tel quel, mais sont traduits en note de bas de page.
- Les locutions latines sont en *italique*.
- Les concepts théoriques mobilisés sont placés entre guillemets.
- Les prénoms des enquêtés sont fictifs.
- Par souci de simplicité et lorsqu'il s'agit d'une généralité, l'emploi du masculin est privilégié.

#### Liste des abréviations

EVAM : Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants

LARA: Loi vaudoise sur l'Aide aux Requérants d'Asile.

LASi: Loi fédérale sur l'Asile

LASV: Loi sur l'Action Sociale Vaudoise

LEtr : Loi fédérale sur les Étrangers

NEM: Non-Entrée en Matière

ODM : Office fédérale Des Migrations (BFM en allemand)

ONU: Organisation des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SPOP : Service de la Population

## A. CONSTRUCTION DE LA RECHERCHE

## A.1 Introduction

#### Origine du travail : une expérience dans le domaine de l'asile

À l'occasion d'une année sabbatique réalisée avant ce master pour effectuer mon service civil, j'ai travaillé durant sept mois au sein de l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), cinq dans un foyer du canton de Vaud et deux dans une structure plus administrative. Je désirais découvrir cette thématique de l'intérieur dans le but de me faire ma propre opinion et de rompre avec les propos et images véhiculés par le sens commun. Ce fut une expérience particulièrement enrichissante, notamment grâce aux contacts humains avec les migrants. Je fus très impressionné par la capacité qu'ils avaient à développer toute une série de stratégies en vue d'améliorer leur quotidien. C'est ainsi que j'ai décidé de mettre à profit mon modeste bagage universitaire, en saisissant l'occasion que représente le mémoire de master d'étudier cette problématique hautement débattue et polémique.

#### Présentation de l'objet de recherche

Dans cette recherche, il est question de discuter de deux thématiques allant souvent de pair ou, du moins, fréquemment associées, à savoir la migration et l'économie. Nombreuses sont les recherches relatives au phénomène migratoire comme partie prenante des pays d'accueil et conséquente est la place qu'occupe la migration en général dans le discours médiatique et politique en Suisse. Rares sont les années où les citoyens suisses ne sont pas invités à se rendre aux urnes afin d'émettre leur avis sur la migration. Phénomène perçu, selon les différentes parties, comme moteur de l'économie, comme menace à la souveraineté et à la cohésion nationale ou comme bénéfice à la société dans son ensemble par sa diversité culturelle ; nombreuses sont les images véhiculées par ce phénomène. Le

thème de la migration tient ainsi une place prépondérante dans notre société. Depuis quelques décennies, une sous-catégorie occupe le haut du pavé et symbolise bien la cristallisation à laquelle fait face la migration: l'asile. Le droit d'asile est ainsi une thématique énormément débattue depuis la fin des années 1980 en Suisse.

Cette voie migratoire se veut par définition politique, ce qui signifie qu'une personne demandant l'asile doit se baser sur des raisons politiques et non économiques. Or, cette question de la légitimité d'une demande d'asile ne quitte guère l'actualité. Cependant, ce travail n'a pas comme vocation – du moins première – à examiner le bien-fondé de ce droit, mais plutôt à examiner certaines logiques sous-jacentes aux conséquences du refus de ce droit à des migrants.

Je vais ainsi porter mon attention sur la part significative de migrants à qui le droit d'asile n'a pas été accordé et les actions de ces derniers afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Si ces pratiques sont évidemment multiples, il va être question plus particulièrement de celles s'insérant dans l'activité économique. Cependant, ces dernières, par définition, ne peuvent que s'inscrire dans une dimension informelle due à l'irrégularité de séjour qui frappe ces migrants l. La singularité de ce travail repose ainsi non pas sur les migrants économiques, largement étudiés dans la littérature académique, mais sur ces personnes qui ont migré *de facto* pour des raisons politiques et qui, lors de leur séjour irrégulier en Suisse, suite à l'échec de leur demande d'asile, recourent potentiellement à des activités économiques afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Ainsi, cette recherche vise à étudier un phénomène économique à travers la problématique politique des requérants d'asile déboutés²; et ceci dans une dimension locale.

Une importante littérature existe en Suisse sur les migrants issus de l'asile. Elle est produite, en particulier, par le Forum suisse pour l'étude des migrants et de la

\_

L'irrégularité administrative peut se définir pour une « personne ne bénéficiant pas de statut juridique dans un pays de transit ou d'accueil; quiconque pénètre dans un État sans autorisation ou est entré dans un État légalement mais n'a plus d'autorisation de séjour (ICHRP, 2010) ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par souci de clarté, cette dénomination est celle qui fait foi dans le reste de ce travail pour désigner les migrants à qui le droit d'asile a été refusé. Un développement suit à ce sujet dans la partie « précision de l'objet de recherche ».

population (FSM) de l'Université de Neuchâtel. Néanmoins, peu de recherches sont consacrées à la relation entre des requérants d'asile déboutés et l'économie locale. Il y a bien quelques études qui ont été réalisées sur les requérants d'asile – non déboutés – et les réfugiés – qui ont donc obtenu l'asile – dans l'économie formelle suisse (Losa & Piguet, 2002; Losa, Piguet & Ravel, 2002). D'autres travaux portent un regard trop succinct, dû à une focale d'analyse plus large, sur les migrants qui sont sortis de l'asile et qui travaillent de manière non-déclarée (De Senarclens, 2007; Sanchez-Mazas, 2010). Enfin, une large étude sur les sanspapiers en général n'évoque aussi que de façon brève la place des requérants d'asile déboutés dans l'économie suisse (Efionayi-Mäder et al., 2010). Ce rapide état de la littérature locale, plus détaillée ultérieurement, met en exergue le peu de recherches portant sur l'objet de recherche étudié ici qu'il importe à présent d'apprécier dans une dimension plus globale, pour comprendre la démarche proposée.

Le phénomène de mondialisation – soit l'interdépendance croissante entre toutes les sphères du système (économique, politique, etc.) et l'accélération des flux transnationaux les plus divers – se traduit, pour les thématiques de cette recherche, d'une part par un mouvement considérable d'expansion et de diversification de la migration<sup>3</sup>; et d'autre part par d'importantes transformations dans les formes d'organisation de la production et du marché du travail (Sassen, 1991). Directement reliée à l'objet de cette recherche, le phénomène mondialisé permet, notamment, de relever deux aspects: les flux migratoires, qui ont amené les États européens à adopter des politiques de contrôle et de restriction de l'immigration, ainsi que l'apparition d'un marché du travail peu régulé et demandeur de maind'œuvre peu qualifiée et bon marché nommé « marché du travail segmenté ou dual ».

Ce travail s'insère dans cette problématique contradictoire d'ouverture et de fermeture des pays européens en prenant le cas de la Suisse. Le postulat de ce travail, issu du concept « d'institution migratoire » (Goss & Lindquist, 1995),

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ce qui amène la sociologue Wihtol de Wenden à considérer cette période comme la « mondialisation des migrations » (2013b).

repose sur le fait que ces migrants, en l'occurrence les requérants d'asile déboutés, sont des acteurs qui possèdent une marge de manœuvre produite par ce marché du travail segmenté pouvant ainsi représenter une ressource, mais qui, simultanément, font face à des contraintes imposées par les politiques migratoires. Dès lors, un certain nombre de questions intéressantes à traiter se posent et sont à considérer comme les objectifs de l'étude. De manière générale, dans quelle mesure ces migrants recourent aux pratiques informelles en vue d'améliorer leurs conditions d'existence ? Quelle est la situation de ces requérants d'asile déboutés et quelles difficultés doivent-ils affronter à cause de leur statut juridique ? Recourent-ils à des emplois non-déclarés pour améliorer leurs conditions de vie, le cas échéant, de quel type et quels sont les caractéristiques de ces emplois ? Comment accèdent-ils à ces activités et quelle problématique cela engendre ? Quel rapport entretiennentils avec ces dernières? Quelle est la place des activités dites criminelles? Ces migrants sont-ils tous égaux face à leurs conditions de séjour? Dans quelle mesure cette problématique au niveau local permet-elle de mettre en relation des dimensions politiques, sociales et économiques plus globales liées à la mondialisation?

La méthode utilisée pour fournir des éléments de réponse à ces questions se base principalement sur des entretiens et discussions réalisés avec des requérants d'asile déboutés, ou anciennement déboutés, de la région lausannoise.

#### La structure de ce travail est divisée en trois parties :

- A. La construction de la recherche, avec son cadre théorique et méthodologique, et l'indispensable contextualisation permettant de préciser l'objet.
- B. La partie empirique divisée en trois axes qui correspondent à l'assise théorique évoquée ci-dessus: le premier représente les contraintes auxquelles les acteurs font face, le deuxième la marge de manœuvre, perçue comme une ressource potentielle, dont ils disposent et, enfin, l'articulation entre ces deux premiers axes reliés à une dimension plus globale.
- C. La conclusion vise à résumer les principaux résultats aux questions soulevées et à ouvrir une discussion sur la thématique étudiée.

## A.2 Cadre théorique

Le cadre théorique de cette recherche se construit en trois axes qui s'articulent de manière différente. Le premier clarifie certains termes importants et récurrents de ce travail qui méritent un certain approfondissement. Puis, le fondement théorique, soit sur quoi repose cette recherche et qui associe deux approches, est présenté et problématisé. Enfin, les différents concepts théoriques issus de la littérature mobilisée dans la partie empirique sont expliqués.

#### Définitions des termes

#### Migration irrégulière et migrants irréguliers

La dénomination de migration irrégulière cristallise les tensions entourant la thématique migratoire. Comme l'écrit Ambrosini : « Presque partout les opinions publiques demandent une répression plus stricte du phénomène, considéré comme porteur d'illégalité et de désordre social, ce à quoi les gouvernements répondent en promettant une lutte plus déterminée contre l'entrée et le séjour non autorisés, renforçant les contrôles aux frontières, augmentant les efforts de coordination, déployant des technologies de plus en plus sophistiquées, durcissant les sanctions à l'encontre des transgresseurs » (2010, p. 7). Malgré ces restrictions grandissantes, beaucoup d'études s'accordent sur le fait que le nombre de migrants irréguliers n'est pas en baisse et qu'il demeure élevé.

La définition de migrant irrégulier est très complexe et évolutive comme le met en évidence le chapitre relatif au contexte migratoire (A.4). En outre, elle est à comprendre « dans le cadre de l'interaction avec un appareil normatif » (Ibid) ou, en d'autres termes, elle est dépendante des différentes législations nationales et internationales et, par conséquent, est à concevoir comme une construction politique d'une catégorisation de personnes jugées comme indésirables. De ce fait, « la catégorisation constitue un enjeu de pouvoir stratégique dans les sociétés

post-migratoires » (Martiniello & Simon, 2005, p. 7). Nombreux auteurs se sont intéressés aux défis que ces migrants constituent à la souveraineté étatique et ainsi à la réaction de l'État face à ce phénomène (Sayad, 1999; Castels, 2004; Ambrosini, 2010). Ces quelques lignes servent à rappeler et à prendre conscience du caractère subjectif et construit de toute dénomination.

Un important champ lexical relatif à ce phénomène s'est développé et est véhiculé tous les jours par le sens commun tel que *migrant illégal*, *clandestin*, *sans-papiers*, etc. Le premier est erroné dans la mesure où une personne ne peut être illégale parce qu'en terme juridique cela ne s'applique qu'à des faits et des actes contraires à la loi alors que le deuxième est très souvent mal utilisé car il fait référence uniquement à une entrée frauduleuse dans un pays. Enfin, le terme *sans-papiers/undocumented* a le mérite de pouvoir englober de nombreux migrants mais est justement trop vague pour désigner les migrants étudiés dans cette recherche.

Pour ces différentes raisons, si je n'utilise pas le terme *requérant d'asile débouté* pour désigner mon objet précis, je mobilise cette dénomination de *migrant irrégulier* pour parler en terme général ou simplement de *migrant* lorsque la distinction sur la régularité du séjour n'apporte rien à mes propos.

Enfin, lorsque je fais une différenciation entre les requérants d'asile déboutés qui sont encore dans le système de l'asile et ceux qui ne le sont plus, j'utilise, pour ces derniers, la dénomination de *migrant sorti de l'asile* – et dont il va de soi qu'ils sont en situation irrégulière.

#### Fondements théoriques

Les deux approches théoriques de ce travail sont présentées dans un premier temps, puis mises en relation avec l'objet d'étude. L'une et l'autre associent les dimensions économique et migratoire, mais de manière distincte. La première est d'ordre économique accordant une grande attention aux positions des migrants dans le marché du travail alors que la seconde se focalise pleinement sur les migrants et leur place dans l'espace, économique entre autres, des sociétés

d'accueil. Ces deux types d'approches traitent ainsi de thématiques similaires vues sous un angle différent.

## Économie informelle et marché du travail segmenté

Cette recherche, comme mentionné en introduction, s'insère dans les courants qui appréhendent le système économique actuel de manière polarisée. La construction de l'assise théorique de cet écrit s'appuie sur les travaux de l'informalisation de l'économie de Saskia Sassen et les recherches ultérieures, proches de ces derniers, qui se rassemblent sous le nom de « théorie du marché segmenté ou dual ».

En résumé, Sassen postule que la structure du marché du travail actuel, par la forte croissance du secteur tertiaire et la pression permanente pour baisser les coûts des entreprises à faible marge bénéficiaire dans les autres secteurs (1991, p. 391) – par la sous-traitance, la flexibilité, etc., produit inévitablement une demande d'emplois à bas salaires (nettoyages, livraisons, etc.) qui tendent à échapper au contrôle étatique. De ce fait, à l'encontre de la théorie de la modernisation et de l'imaginaire occidental, l'économie dite informelle <sup>4</sup> ne disparaît pas et va, au contraire, progressivement croître dans les pays industrialisés durant la fin du XXe siècle. Sassen perçoit ainsi une bipolarisation économique entre le secteur tertiaire et les deux autres qui s'informalisent « according to the opportunities created and constraints imposed by the formal economy » (1994, p. 2292). Par conséquent, les activités informelles<sup>5</sup>, relèvent de « stratégies diverses selon les groupes sociaux » – (Fontaine & Weber, 2010, p. 15) et se développent « dans un continuum qui va de l'irrégularité plus ou moins grande jusqu'à la radicale illégalité, mais les deux registres sont toujours intiment liés et l'économie formelle contient toujours des poches d'informalité » (Ibid, p. 16)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Soit ces emplois qui, « sans être en marge des lois, prennent place en marge de l'appareil de production étatique régulier, en matière de localisation, d'impôts, d'hygiène, de sécurité, de lois salariales et autres critères du même genre » (Sassen, 1991, p. 392)

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Dénomination qui sera utilisée pour le reste de ce travail en alternance avec "pratique informelle" ou "travail non-déclaré" que j'inclus dans ce champ lexical par sa neutralité. À noter, en outre, que Sassen distingue, comme cela est également le cas dans cet écrit, l'économie informelle des activités criminelles et de la fraude fiscale ; soit les trois composantes de l'économie clandestine selon elle (1991, p. 392).

La théorie du marché du travail segmenté ou dual s'inscrit dans la même perspective tout en incluant à part entière les migrants. Selon ce courant, les sociétés industrielles nécessitent, pour les secteurs à faible productivité, des travailleurs peu qualifiés pour les emplois à bas salaire et précaires que les nationaux ne veulent pas ou plus. Par conséquent, les migrants viennent occuper ces différents postes dans une logique de facteur d'appel des pays d'accueil et de leur marché du travail. Ainsi, ce sont les demandes du marché de l'emploi qui font notamment venir les migrants et non l'inverse (Reyneri, 1998); cela ne signifiant pas non plus qu'il faille généraliser ce postulat à tous les migrants, en particulier les requérants d'asile qui fuient ordinairement un pays pour avant tout trouver un refuge. Néanmoins, cette théorie est mobilisée dans cette recherche parce que ce marché du travail segmenté représente potentiellement, pour tout type de migrant, une occasion d'accéder à une activité lucrative.

Appliqués à cette recherche, ces courants servent à mettre en évidence qu'il existe au sein du marché du travail, par la volonté de réduire ses coûts, des espaces pour les migrants en général et pour les migrants irréguliers en particulier. Dans cette perspective, je suppose que les pratiques informelles peuvent représenter des opportunités en vue d'améliorer leurs conditions de vie comme cela est problématisé ci-après.

#### Concept d'institution migratoire (théorie de la structuration)

Sans prendre en compte comme point de départ analytique le système économique, de nombreuses études se sont intéressées au rôle des migrants dans l'économie créant des pans de littérature nommés *migrations internationales* ou *migrations de travail*. Face à cet important ensemble de recherches, le sociologue Andrea Rea distingue les deux grands courants qui s'opposent au sujet de la relation entre les migrants irréguliers et l'économie :

L'un, structuraliste et de tradition marxiste, voit le fait que « le maintien des travailleurs immigrés dans une condition précaire, soit par rapport à un droit de

séjour limité voire refusé, soit par rapport à un statut d'emploi temporaire et déqualifié, contribue à accroître leur assujettissement à leurs employeurs et, par conséquent, à réduire leur liberté et mobilité » (Rea, 2010, p. 308). Mauriozio Ambrosini, spécialiste de la migration, va dans le même sens que Rea dans l'identification de cette approche qui argue que « la production d'une immigration irrégulière sert les intérêts de l'économie capitaliste. La formation de grands réservoirs de travailleurs sans droits et exploitables à merci serait donc le résultat délibéré d'une stratégie économique et politique » (Ambrosini, 2010, p. 26). La situation nouvelle — créée par les politiques migratoires restrictives et les changements économiques structurels — de nombreux migrants avec un statut de séjour irrégulier sur le marché du travail a produit une importante littérature sur la question (Fassin et al., 1997 ; Mounier-Boutang, 1998 ; Terray, 1999).

L'autre approche, identifiée par Andrea Rea et Maurizio Ambrosini, rassemble les études sur « la mondialisation par le bas », qui porte leur focale d'analyse sur « les efforts des migrants pour améliorer leurs conditions de vie, échappant à la stricte discipline de la mobilité imposée par les pays dominants. Une attention particulière est portée au contournement des normes, aux stratégies de survie, aux solidarités communautaires qui permettent d'effectuer les déplacements, de trouver un abri, de se déplacer dans les interstices des économies des pays d'accueil » (Ambrosini, 2010, p. 26). Rea complète cette perception de l'économie informelle par les auteurs de cette approche comme « une source de dynamisme économique et, ainsi, pour les migrants, de liberté retrouvée » (Rea, 2010, p. 308). Cette approche, qui rassemble également une large gamme d'auteurs (Portes, 1999; Peraldi, 2001; Tarrius, 2002; Chayagneux & Seuret, 2003), met l'accent en particulier sur les réseaux comme phénomène explicatifs de la migration (Rea, 2010). Ces auteurs, en opposition à ceux présentés précédemment, adoptent ainsi un angle d'analyse diamétralement différent du phénomène migratoire en conférant une véritable position d'acteur au migrant et en rompant avec la vision victimisante de ces individus. Peraldi écrit en parlant de son ouvrage et de son point de vue : « il s'agit [...] de décrire une manière autre de participer à la vie économique de nos sociétés, dans des cadres sociaux et selon des modalités qui excèdent, contournent ou ignorent les limites fixées par des appareils de normes

dans lesquels le mouvement même de l'économie politique ouvre des brèches, des béances » (Peraldi, 2001, p. 12).

Face à cette dichotomie, qu'il résume par l'opposition entre émancipation et servitude, Rea tend vers une approche articulant ces deux points de vue. Il mobilise à cette fin le concept « d'institution migratoire » (Goss & Lindquist, 1995) qui « cherche à dépasser l'opposition entre motivations individuelles et causalités structurelles » (Rea, 2010, p. 314). Cette recherche va s'appuyer sur ce concept qui va suivre.

Goss et Lindquist (1995) s'inspirent largement de la théorie de la structuration issue des travaux d'Anthony Giddens (1987) mais, par souci de concision, c'est essentiellement le concept « d'institution migratoire » qui est mobilisé à travers ce travail. Goss et Lindquist, face au constat des impasses théoriques des approches structurelles (macro) et fonctionnelles (micro), ainsi que face aux tentatives infructueuses de pallier celles-ci par les approches en terme de système ou de réseaux, proposent ce concept « d'institution migratoire » qui permet de dépasser cette opposition macro/micro. Ils définissent ce concept comme « a complex articulation of rules and resources which presents constraints and opportunities to individual actions. Individuals act strategically within the institution to further their interests, but the capacity for such action is differentially distributed according to knowledge of rules and access to resources, which in turn may be partially determined by their position within other social institutions » (Goss & Lindquist, 1995, p. 345).

Par la nature particulière de l'objet de ce travail, à savoir des migrants qui sont en Suisse pour des raisons dites politiques et dont leur séjour est jugé indésirable mais qui potentiellement jouent un rôle économique, cet angle d'analyse paraît être le plus approprié pour ce type d'étude. En effet, ce concept permet de trouver un équilibre et une juste mesure entre des migrants situés dans un univers de contraintes et d'opportunités en associant le poids des structures à la marge de manœuvre qu'ils disposent. En caricaturant les traits des deux approches présentées par Rea et Ambrosini, Il serait naïf et fallacieux de considérer les

requérants d'asile déboutés travaillant dans l'économie informelle comme, soit des esclaves modernes ou des êtres affranchis de toute coercition. En outre, cette approche permet d'établir l'indubitable hétérogénéité qui caractérise ces acteurs alors que les deux autres tendent à homogénéiser cette population.

#### Retour sur la recherche

Appliqué à l'objet de ma recherche, le concept « d'institution migratoire » permet ainsi d'associer la structure aux acteurs. D'une part, le pouvoir structurel étatique produit des normes (partie précision de l'objet – A.4) sous la forme de contraintes sur les conditions d'existence des requérants d'asile déboutés. Ces contraintes prennent la forme de différents types d'exclusion trouvant leur racine dans leur statut d'irrégulier (B.1).

D'autre part, la structure crée des formes d'opportunités, traduites par les activités informelles, capables d'améliorer ces dites conditions, en comportant un marché du travail segmenté percevable comme un champ peu régulé et donc un « interstice » (Ambrosini, 2010) dans une économie demandeuse de main-d'œuvre bon marché (B.2).

Par conséquent, ces migrants disposent d'une certaine marge de manœuvre, mais ils possèdent un champ de possibilité différencié face à ces opportunités en fonction de l'accès aux ressources dont ils disposent. C'est cette dimension hétéroclite qui permet, dans ce travail, de montrer la différence qu'il existe entre tous ces migrants et produit ainsi une certaine inégalité face aux ressources (B.2.2-B.2.3).

En outre, cette inégalité, qui varie selon les acteurs, permet selon l'analyse qui a été faite de leurs propos, de faire émerger un positionnement distinct dans l'espace juridico-légale (B.2.3).

Enfin, le rapport et la perception qu'ils entretiennent face à ces activités informelles donnent le moyen de faire émerger une logique sous-jacente que nous pouvons articuler à une dimension plus globale en mettant en relation le

phénomène observé avec les politiques migratoires et le système économique (B3). De ce fait, ce travail cherche *in fine* – non comme finalité originelle, mais plutôt comme une évidence *a posteriori* – à soulever une logique globale de la mondialisation via une problématique locale.

#### Concepts théoriques mobilisés dans la partie empirique

Cette troisième partie du cadre théorique présente chronologiquement les outils théoriques qui sont utilisés pour les différents chapitres analytiques de cette recherche.

#### De la vulnérabilité à l'exclusion : une existence de contraintes (B.1)

Claudio Bolzman, dans un ouvrage collectif discutant des différents types d' « inexistence sociale » dans nos sociétés contemporaines (Châtel, 2007), se penche sur la question des sans-papiers. À cette fin, il introduit quatre dimensions pour analyser leur situation : « l'absence de citoyenneté, une insertion économique précaire, l'inscription dans des réseaux sociaux, l'invisibilité dans la vie quotidienne » (Bolzman, 2007, p. 73). Il argue que les requérants d'asile déboutés ont une situation similaire en évoquant un article qu'il a consacré aux migrants en particulier (2001). Dans celui-ci, il met en avant, en s'inspirant des travaux de Castel et Paugam, une zone d'exclusion – programmée – où se trouve généralement ces migrants dû à leur absence au sein du marché du travail et à la faiblesse de leur réseau social de soutien. Clément De Senarclens, dans un travail de mémoire (2007), catégorise en trois groupes les contraintes pesant sur les migrants frappés d'une NEM : précarité, dépendance et exclusion. Cette dernière est scindée ensuite en trois sous-dimensions qu'il nomme exclusion économique, sociale et symbolique.

C'est sur la base de ces différents travaux que j'ai construit mes outils théoriques pour analyser les conditions d'existence des migrants abordés à travers ce travail.

C'est à partir de l'unité étatique que se construit ce chapitre, en prenant, comme point de départ, l'idée issue de la tradition durkheimienne que « ce sont les États qui produisent et gèrent les rapports d'inclusion et d'exclusion des habitants d'un territoire à l'ensemble social qu'ils contrôlent » (Bolzman, 2007, p. 78). Puis, toujours dans le sillage des travaux de ce sociologue qui mobilise Hannah Arendt et son ouvrage *Les Origines du Totalitarisme*, il apparaît que l'absence de citoyenneté – que l'on peut rapprocher à une exclusion politique – est la pierre angulaire amenant ces conditions d'existence précaires. En effet, selon Arendt, « dans les sociétés contemporaines, la qualité d'être humain passe par l'accès à la citoyenneté » (Bolzman, 2007, p. 73). De ce fait, les requérants d'asile déboutés sont inévitablement exclus politiquement. En outre, par leur statut juridique d'irrégulier et leur présence jugée indésirable, cette dénomination ne peut s'en trouver que renforcée.

Cette situation, produite par la structure, entraîne ainsi toute une série de contraintes que l'on peut, par souci d'analyse et de clarté, catégoriser en trois dimensions. *A contrario* de Bolzman, j'identifie un trait distinctif de ces migrants – l'exclusion politique – dont découle ensuite trois types d'exclusion qui s'enchevêtrent parfois et sont inhérentes l'une de l'autre.

En premier lieu, une exclusion que l'on peut qualifier d'économique qui s'exprime logiquement par l'interdiction d'exercer une activité lucrative, à l'exception des programmes d'occupation faiblement rémunérés. Il faut comprendre cette catégorie dans le sens qu'en donne Bolzman où il souligne que « dans un monde fortement marqué par la globalisation néo-libérale, l'existence sociale passe par le fait d'avoir une place en tant qu'agent économique » (2001, p. 74).

Deuxièmement, et ainsi liée à la première, il existe une exclusion sociale, ou une « mise à l'écart sociale » (Tafelmacher, 2006a, p. 26), qui est créée par leur statut d'irrégulier volontairement précaire. Ce dernier induit des normes d'assistance très basiques qui se traduisent par une aide financière infime, des conditions d'hébergement majoritairement très difficiles, une mobilité géographique réduite, de possibles détentions administratives, etc. De plus, ces conditions "sociales" pénibles ne peuvent être obtenues qu'en gardant un lien avec l'institution fournissant ces prestations produisant, *de facto*, un rapport de dépendance pour

ces migrants.

Enfin, j'identifie, au même titre que De Senarclens, une troisième dimension d'exclusion qui est la symbolique. Comme le rappellent Dubois, Durand et Winkin (2013), il existe un « flou sémantique » autour de ce terme popularisé par Pierre Bourdieu qui a amené de nombreuses « interprétations réductrices » (2013, p. 2). Néanmoins, au risque de me mettre en porte-à-faux avec ces auteurs, j'utilise cette dénomination de manière simplifiée en mobilisant uniquement le côté « euphémisant » de la violence symbolique, soit le fait de « mettre des formes pour enfouir la violence ouverte » (Ibid, p. 4). Par conséquent, en m'inspirant de Bolzman (2007) et de De Senarclens, l'exclusion symbolique se manifeste ici comme une certaine forme de déni de la reconnaissance sociale du requérant d'asile débouté qui, à cause de son irrégularité de séjour, peine à *exister* dans l'espace social. Ceci se traduit, sur la base de mes entretiens, par un manque criant de perspectives futures ainsi qu'une absence de reconnaissance, voire de stigmatisation qu'ils doivent affronter.

#### Le travail non-déclaré comme ressource (B.2)

L'approche du travail non-déclaré comme ressource peut se décliner en trois niveaux. Un premier, assez descriptif, porte son regard sur le phénomène *stricto sensu* de l'économie informelle dans la région lausannoise. Le second va au-delà de ces opportunités que représentent les activités informelles en mettant l'accent sur l'accès à ces ressources et l'hétérogénéité de ces acteurs alors que le dernier se penche sur le rapport qu'ils entretiennent avec ces pratiques.

## Caractéristiques des activités informelles (B.2.1)

Il s'agit principalement d'observer l'étendue de l'économie informelle, parmi les requérants d'asile déboutés, ainsi que les différentes caractéristiques de ces activités.

Les outils mobilisés font appel notamment aux études portant sur l'économie informelle et ses conditions de travail (Sassen, 1991, 2009 ; Rea, 2004, 2010 ;

Morice & Potot, 2010).

Ce volet se base également sur les recherches menées en Suisse, mentionnées dans l'introduction, relatives à l'insertion dans le marché segmenté des requérants d'asile et des réfugiés – permis N et F et non des déboutés – (Losa & Piguet, 2002; Piguet & Ravel, 2002; Losa, Piguet & Ravel, 2002) qui soulignent leur apport modeste, mais non moins négligeable, dans l'économie suisse et de façon déclarée dans les secteurs primaires et secondaires comme main-d'œuvre peu qualifiée. De plus, ces auteurs arguent que le travail non-déclaré paraît plus toucher les migrants en dehors du système de l'asile tout en ne sachant pas s'ils étaient d'anciens requérants d'asile. Sanchez-Mazas de l'Université de Genève, en collaboration avec d'autres chercheuses de Genève et de Neuchâtel (2011), en se concentrant sur les migrants sortis de l'asile, n'abordent pas cette thématique de front mais relèvent, d'une part qu'il est difficile pour la plupart de ces personnes d'accéder au marché du travail au noir pour des raisons ethniques et juridiques à cause des nouvelles lois répressives pour ce type de travail et, d'autre part, que plusieurs effectuent néanmoins des petits travaux ponctuels et occasionnels (2011, p. 152). Enfin, De Senarclens relève également cette difficulté pour des raisons ethniques (2007), alors que les chercheuses Efionayi-Mäder, Schönenberger et Steiner, dans une large rapport sur mandat de la Commission Fédérale pour les questions de Migration (CFM), évoquent un capital culturel et social insuffisant pour les requérants d'asile déboutés, afin de s'insérer dans le marché du travail suisse (2010, p. 57).

Il est donc question de mettre en relation mes résultats avec ces différentes recherches afin de déterminer s'il s'observe des similitudes, des nuances, voire des dissemblances. Cela ne consiste pas pour autant à un exercice comparatif, du fait qu'il ne semble pas ou peu exister d'études plus ou moins approfondies portant sur le rôle des requérants d'asile déboutés dans l'économie informelle locale. De plus, comme précédemment évoqué, cette partie permet de déboucher sur les secondes dimensions d'analyse qui suivent dans ce cadre théorique. De ce fait, nous pouvons appréhender cette manière de faire comme une "porte d'entrée" à de nouveaux horizons analytiques.

Afin d'analyser l'accès aux activités informelles, ce travail se penche sur l'importance des réseaux et du capital social des enquêtés. Sans en faire un examen précis et global, il s'agit de prêter une attention particulière sur la construction de ces réseaux pour mieux comprendre comment ces emplois sont obtenus. Enfin, certaines caractéristiques des migrants sont observées pour mettre en exergue l'hétérogénéité des acteurs, en se focalisant sur le réseau, afin de montrer l'inexactitude de les considérer comme un groupe homogène.

Comme déjà souligné dans cette recherche, nombre d'études sur la migration ont globalement mis en exergue les réseaux dans la compréhension des différents phénomènes liés à la migration (Peraldi, 2001; Tarrius, 2002; Chavagneux & Seuret, 2003). Cette focale d'analyse a conduit également plusieurs travaux relatifs aux migrants irréguliers à s'insérer dans une perspective similaire en utilisant le célèbre concept de « capital social » du sociologue français Pierre Bourdieu. Ces travaux, bien qu'adoptant un angle d'analyse distinct, s'accordent sur la saillance du capital social dans l'étude des migrants irréguliers en général et sur sa nécessité pour l'insertion de ceux-ci dans les activités informelles en particulier (Kloosterman & Van der Leun & Rath, 1998; Engbersen, 1999; Efionayi-Mäder et al., 2010). Engbersen va jusqu'à postuler que ce type de capital est la seule forme significative parce que le capital culturel des migrants irréguliers n'est pas « monnayable » en capital économique (1999).

Le célèbre concept de capital social, exploité abondamment voire excessivement dans la littérature, paraît pertinent à être mobilisé pour analyser les relations entre les migrants et les possibilités que ces dernières offrent dans l'accès aux activités informelles. Pour le rendre plus accessible et afin qu'il ne soit utilisé d'une façon erronée, il ne va toutefois pas être question d'une définition correspondant en tout point à celle de Bourdieu mais d'en reprendre certains aspects pour rendre opérationnel ce concept à ce travail. Il est ainsi circonscris de la manière suivante : le capital social désigne « le principe d'effets sociaux qui, [...], sont particulièrement visibles dans tous les cas où différents individus obtiennent un

rendement très inégal d'un capital (économique ou culturel) à peu près équivalent, selon le degré auquel ils peuvent mobiliser par procuration le capital d'un groupe [...], plus ou moins constitué comme tel et plus ou moins pourvu de capital » (Bourdieu, 1980, p. 2). Exprimé autrement, le capital social est « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » (Ibid). La dimension temporelle, reflétée par le réseau durable, est modifiée pour les besoins de ce travail car de nombreuses relations entre migrants ne semblent que temporaires.

En outre, dans le sillage du postulat d'Engbersen relatif à la seule prégnance du capital social, il peut être intéressant de se pencher sur le capital culturel, des migrants pour observer si celui-ci ne peut leur apporter un accès à des ressources, malgré l'irrégularité de séjour qui les frappe. Le capital culturel mesure l'ensemble des ressources culturelles dont dispose un individu. Elles peuvent être de trois formes : incorporées (savoirs acquis), objectivées (ensemble des biens culturels) et institutionnalisées (titres et diplômes scolaires issus d'une institution) (Ponthieux, 2006, p. 38)

Au sujet de la construction des réseaux de migrants, un grand pan de la littérature s'inscrit dans la logique transnationale pour appréhender ce phénomène. Or, à présent, de plus en plus de chercheurs accentuent leur regard sur la société d'accueil et les villes d'implantation des migrants et donc sur les relations qui se mettent en place dans cet environnement (Glick Schiller & Caglar, 2011). Le sujet particulier de cette recherche, par ses résultats, mais également par sa volonté d'observer des faits et des acteurs dans un environnement local, va dans le sens de cet angle d'analyse. Ainsi, le concept de « translocal social space » de Monika Salzbrunn (2008) paraît le plus adapté pour saisir les éléments relatifs aux réseaux relevés dans ce travail. Elle souligne « the importance of the specific local living conditions and the process of place-making by adopting the notion of translocal social spaces »; et définit ce concept comme « the result of new forms of delimitation that partly consist in, but also reach beyond geographic or national boundaries. These translocal spaces become the new sources of identification and action within specific local and global reference systems » (Ibid, p. 82). En outre,

cette dénomination permet « to better understand the uneven power within which networks are constituted » (2011, p. 170).

Ce volet va ainsi mobiliser ces différents concepts, complétés par d'autres créés pour le besoin de l'analyse de l'ampleur du phénomène. Il sera ainsi possible de mieux appréhender l'influence du capital social et sa construction par le réseau mis en place, mais également d'observer les autres ressources qui particularisent les enquêtés, afin de mettre en exergue leur hétérogénéité.

#### Le rapport avec les activités informelles (B.2.3)

Il s'agit ici d'une approche très interprétative et ne fait donc pas ou peu appel à des outils conceptuels issus de la littérature. Elle reprend néanmoins quelques outils théoriques antérieurs, afin de mettre en relation les résultats globaux de cette partie B avec l'assise théorique que représente le concept « d'institution migratoire ».

### Les politiques migratoires : une logique criminogène ? (B.3)

Le chercheur en sociologie de l'université de Rotterdam Godfried Engbersen s'est beaucoup penché sur les migrants irréguliers aux Pays-Bas. Il est l'un des précurseurs dans l'identification du capital social comme ressource essentielle à leurs conditions de vie précaires (Engbersen, 1999; Engbersen & Van der Leun 2001; Engbersen, Van San & Leerkes, 2006). Ce constat l'a amené à hiérarchiser ces migrants selon leur dotation en capital social due à l'inégalité de ressources à laquelle ils font face. Sur la base des travaux de Pierre Bourdieu sur les différents types de capital, il argue que le concept de « convertibilité du capital » (capital culturel en capital économique, par exemple) n'est pas approprié dans l'analyse de leur situation du fait que leur capital culturel n'est que peu profitable ou « monnayable » pour reprendre ses termes (1999, p. 30). La mobilisation du capital social devient ainsi une « stratégie de séjour » pour ces migrants irréguliers. Ces stratégies découlent de la volonté relativement nouvelle de maîtrise des flux

migratoires des pays développés qui amène Engbersen à arguer que ces mesures radicales d'exclusion contiennent leurs effets pervers en poussant cette catégorie de migrants dans l'irrégularité et dans la criminalité. Cette thèse va être largement exploitée par l'auteur, en collaboration avec d'autres sociologues, dans ses différents écrits ultérieurs (2001, 2006).

C'est le cas, lorsqu'il s'intéresse, en collaboration avec Joanne van der Leun (2001), à la construction sociale et juridique de l'illégalité et de la criminalité en prenant comme sujet d'analyse les *illegal immigrants* — soit les migrants irréguliers en général — vivant en marge de la société. Ces auteurs mettent en perspective que l'accroissement des mesures restrictives à leur égard les rendent plus dépendants de leur famille et de leur entourage et les poussent encore plus dans une position sociale marginale (2001, p. 68). Le recours au travail irrégulier — distingué, par les auteurs, des activités criminelles — se présente comme une solution pour améliorer cette situation mais son accès est très dépendant des réseaux communautaires. Par conséquent, ces politiques restrictives d'accès aux services publics, complétées par le manque de capital social, sont des phénomènes qui peuvent pousser certaines acteurs à entrer dans la criminalité — conséquence perverse de ces politiques — comme solution à cette exclusion exacerbée. Enfin, les auteurs soulignent le décalage entre une théorie restrictive et une pratique tolérante ce qui amène à une certaine tolérance *de facto* de ces migrants irréguliers (2001, p. 66).

## A.3 Cadre méthodologique

À travers ce nouveau chapitre, il s'agit de présenter les différents aspects méthodologiques relatifs à ce travail. En premier lieu, respectant un ordre chronologique, les méthodes de recueil puis d'analyse des données, ainsi que les questions qu'elles soulèvent sont exposées. Dans un deuxième temps, mon rapport à l'objet, les considérations éthiques entourant ce type d'étude ainsi que les inévitables limites de la recherche sont discutées.

#### Un terrain difficile

Chaque terrain d'étude a ses propres caractéristiques et propres difficultés. L'analyse des migrants irréguliers et de leurs potentielles activités informelles symbolise bien ce particularisme qui prend place dans l'étude des phénomènes sociaux. Par sa nature intrinsèque, ce travail représente un défi de recherche spécifique voire supplémentaire dans la mesure où la focale se porte sur un sujet doublement sensible. D'une part, parce que les migrants irréguliers séjournent illégalement sur le territoire et, d'autre part, car les activités informelles sont en violation avec la loi même si elles ne sont pas de nature foncièrement illégale.

La première dimension fait donc référence à la présence non-autorisée des migrants bien qu'habituellement connue par les autorités. Ceci n'empêche pas qu'ils peuvent être arrêtés et détenus administrativement lors de tout contrôle d'identité. Par conséquent, cette population ne comporte pas une grande visibilité et fait inévitablement preuve de méfiance. La seconde dimension renvoie au caractère dissimulé et non toléré de l'activité rémunérée qui, de manière générale, est perçue négativement et peut entraîner des sanctions. De fait, cette dimension est sensiblement similaire à la précédente. Ces remarques mettent ainsi en avant des obstacles additionnels aux terrains d'enquête plus traditionnels que l'on peut retrouver en Sciences Sociales.

#### Première partie du terrain d'étude

La méthodologie adoptée dans ce travail se base sur des entretiens avec des migrants irréguliers ou des migrants qui ont connu l'irrégularité mais qui, à présent, se sont vus délivrer un permis de séjour. Le choix de cette méthode a émergé suite à mon expérience dans le centre EVAM où j'ai tissé un certain nombre de liens avec des migrants. Ces relations sont apparues ainsi comme des "portes d'entrée" dans cet environnement difficilement accessible. Je connaissais également d'autres migrants par le biais de connaissances, ce qui représentait un ensemble déjà conséquent de potentiels interviewés.

#### La méthode de l'entretien comme productrice de données

Cet outil méthodologique peut être défini comme « une technique d'observation qui comporte l'utilisation de questions, plus ou moins directes, adressées à un informateur rencontré fortuitement ou choisi en fonction de critères préalablement établis » (Tremblay, 1968, p.392). Cet auteur identifie les principaux éléments de cette technique comme suit : « c'est une communication ; elle se déroule dans un contexte social; elle nécessite qu'on appuie et qu'on oriente par l'intermédiaire de relations interpersonnelles ; elle fournit des données objectives et subjectives » (Ibid). Il est ainsi nécessaire de prendre en compte que les données ou les propos s'insèrent dans une interaction construite sur les propos de l'enquêté, mais aussi de l'enquêteur. De fait, les données produites lors des entretiens sont à traiter avec prudence, car elles ne sont pas des données brutes. Pinçon et Pinçon-Charlot abondent dans ce sens en arguant que « la situation d'entretien met en présence enquêteur et enquêté dans un face-à-face qui définit une interaction qui produit des effets sur le contenu du discours recueilli » (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1997, p. 27). Il faut dès lors traiter avec vigilance les propos de ce discours. Il est par conséquent indispensable au chercheur d'adopter une position réflexive et critique face aux conditions de productions des données, tout en sachant que « les "données" d'enquête ne sont pas analysables en dehors de leur contexte de production » (Beaud & Weber, 2010, p. 17). À cette fin, le chercheur se doit d'interroger la relation d'enquête de chaque entretien.

Outre d'évidentes considérations éthiques qui sont discutées ci-après, je me suis fortement interrogé sur le potentiel biais de questionner des proches ou des connaissances de proches ; de surcroît, parce que je connaissais déjà l'histoire ou des bribes d'histoire d'un certain nombre de ces migrants. J'ai toutefois choisi l'option de profiter de ces relations notamment en raison de la difficulté d'accès, mais également pour le degré de confiance entre les enquêtés et moi-même. En effet, le domaine de l'asile, bien que très médiatisé, demeure relativement invisible et caché, comme en témoigne la plupart des emplacements des centres d'accueil en marge des centres urbains et souvent sous terre. En outre, l'accès à ces centres

est réglementé et sécurisé. Bien qu'il existe un certain nombre de structures, en particulier associatives, que fréquentent les migrants issus de l'asile et dont l'accès n'est pas fort compliqué, c'est néanmoins à travers et grâce à mon réseau que j'ai sollicité des interviewés car, comme évoqué ci-dessus, la relation de confiance me paraît plus que primordiale dans cette catégorie d'entretiens ; Ceci dans le but d'accroître le nombre d'informations de la part des enquêtés ainsi que le degré de véracité dans leurs propos. Cette méthode de prise de contacts et d'accès aux informations est également encouragée par la professeure assistante en étude des migrations de l'Université de Neuchâtel Christin Achermann<sup>6</sup>, ce qui m'a conforté dans mon choix méthodologique.

Lorsque j'étais au début de mon travail, concrètement en phase d'exploration, soit plus d'une année avant le rendu de cette recherche, j'ai réalisé un entretien tout à fait informel sans enregistreur avec un ami migrant – Didier – que j'hébergeais chez moi quelque temps. Grâce à la relation d'amitié et de confiance, conjuguée à la nature loquace de l'enquêté, cet entretien m'a permis d'en savoir beaucoup plus sur la réalité de mon sujet d'étude. L'entretien s'est déroulé de manière quasi nondirective, après une brève présentation de mon travail. Bien évidemment, les entretiens ultérieurs ne se sont pas passés de cette manière due à la relation privilégiée que j'entretiens avec cette personne. J'ai toutefois tenté de reproduire dans la mesure du possible ce type d'interaction pour le reste de mes entretiens. C'est ainsi que je n'ai pas construit réellement une grille d'entretien, mais uniquement quelques thématiques avec des questions ouvertes et quelques demandes précises. J'ai procédé de la même façon pour chaque entretien en expliquant, avec des mots simples, ce que je cherchais à travers ce travail. Lorsque cela ne fonctionnait pas très bien, je demandais aux enquêtés, pour lancer la discussion, de me raconter leur parcours en Suisse. Il m'est arrivé aussi que l'enquêté m'explique son parcours d'asile, juste après l'explication de la thématique de mon travail, sans que je le lui aie demandé.

Après ce premier entretien, j'ai commencé dès lors à contacter les migrants avec

.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Powerpoint du cours « Migration et Droit II: la migration irrégulière et les "sans-papiers" » donné au semestre de printemps 2013. Je profite de ces lignes pour lui remercier de m'avoir fait parvenir ces documents de son cours.

qui j'avais gardé contact, pour leur expliquer ma requête ou à passer par ces derniers pour obtenir les coordonnées d'autres migrants. En parallèle, j'ai passé par une connaissance suisse qui suit certains migrants – que je connaissais également mais à un degré moindre – pour avoir leur contact. C'est ainsi que j'ai réalisé six entretiens (Didier en enregistré, Alfred, François, Victor, Alice, Marie) qu'il est possible de qualifier de long. Ils ont duré de trente minutes à une heure cinquante dans un cadre formel du fait qu'ils se sont tous déroulés où nous étions assis face à face, soit chez l'enquêté, soit chez Louise ou chez moi. Ces entretiens ont été enregistrés et se sont déroulés de novembre 2013 à février 2014.

#### Réflexion intermédiaire sur la méthode

Malgré les bonnes, voire très les bonnes relations que j'entretenais avec plusieurs des migrants interrogés – Didier et Alfred notamment ainsi que François dans une moindre mesure, j'ai eu le sentiment que ces interviews manquaient de naturel. En effet, ils se sont moins livrés que lors de discussions informelles antérieures et ont omis de fournir certaines informations. À ce sujet, l'exemple de Didier est révélateur car son comportement et ses propos étaient sensiblement différents que lorsque nous avons fait l'entretien non-enregistré. Ces observations peuvent s'expliquer simplement parce que je connaissais déjà de nombreuses "données" sur eux et, par conséquent, ils n'ont pas voulu répéter des éléments connus. Néanmoins, il semblait régner également un certain formalisme marqué par une atmosphère de désirabilité sociale<sup>8</sup> assez élevée. Dans ces entretiens, les exemples ne manquent pas où l'interviewé se contredit plusieurs fois, en particulier lorsqu'il évoque sa pratique très occasionnelle d'emplois non-déclarés, alors qu'en réécoutant l'entretien, on remarque qu'il a réalisé un certain nombre d'activités informelles. Ce phénomène est encore accru lorsque je leur demande, en aparté après l'entretien, « mais tu ne m'avais pas parlé d'une fois où tu avais travaillé chez X ? » et ils répondent « ha oui, j'ai oublié d'en parler ». De plus, les raisons

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Qui sera nommée Louise dans la suite de ce travail.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Définition : « une personne peut vouloir ou non répondre à la question posée de façon honnête. A cause de phénomènes de pression sociale, la personne peut déguiser son opinion ou même donner une opinion qui n'est pas la sienne, pour se faire bien voir de la part de l'enquêteur. » Source : cours "Analyse de Données Quantitatives en Science Politique" à l'UNIL.

mobilisées pour expliquer leur faible insertion dans des travaux non-déclarés font souvent allusion à une volonté de suivre les règles, ne pas nuire à la Suisse, etc. Il en ressort que, malgré les explications de ma posture dans ce travail et ma volonté à créer une relation de confiance forte dans l'entretien, plusieurs interviews enregistrés comportent un degré de désirabilité sociale relativement élevé.

Il est possible d'attribuer cela à la situation d'entretien et à son caractère artificiel et singulier (voir encadré). J'ai donc réfléchi à ce contexte particulier de production d'informations et il m'est apparu que ce type d'entretien comportait certaines similitudes avec les différents interrogatoires récurrents auxquels les requérants d'asile sont confrontés depuis leur arrivée en Suisse. Ils sont effectivement soumis fréquemment à des entretiens avec des fonctionnaires étatiques (ODM, EVAM, SPOP, etc.) où ils doivent faire bonne figure en justifiant tout un nombre d'éléments<sup>9</sup>.

#### La relation d'enquête

Comme évoqué dans l'encadré précédent, il importe de prendre en compte « la situation au monde de l'enquêteur et de l'enquêté et l'un par rapport à l'autre » (Chamboredon et al., 1996, p. 115) qui prennent place en situation d'entretien. Les exemples concrets relatés ci-contre montrent les incidences d'une interaction sociale aussi artificielle que l'entretien, notamment le fait que « l'enquêté, que l'enquêteur le veuille ou non, a une représentation de l'enquêteur qui influe la parole produite » (Hammel, 2010, p. 213). Beau et Weber vont dans le même sens en ajoutant qu'il faut questionner « les raisons pour lesquelles l'enquêté accepte d'entrer dans cette relation personnelle » (Beaud & Weber, 2010, p. 277).

Au sujet du dernier point de l'encadré, les explications semblent multiples : me rendre service ou indirectement à Louise, Sandrine ou Camille ; une tribune d'expression ; ou une quelconque aide pour voir sa situation s'améliorer en pensant que j'avais un pouvoir de décision et d'influence – bien que je leur aie dit

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> À ce propos, voir la partie sur la dépendance à l'institution dans le chapitre « de la vulnérabilité à l'exclusion » (B.1).

le contraire dès le début. À ce propos, j'ai essayé de passer par François pour obtenir de nouveaux enquêtés et ce dernier m'a dit qu'il connaissait plusieurs migrants qui pouvaient réaliser un entretien. Néanmoins, ils lui ont demandé si je pouvais leur apporter de l'aide grâce à mon travail, ce que François a répondu par la négative. De fait, ils ont refusé de faire cet entretien. Cela montre le côté inévitablement intéressé de certains enquêtés à participer à cette enquête. Plusieurs enquêtés m'ont également remercié de l'intérêt que je leur portais et se sont plaints que leur situation générale n'intéresse personne. Enfin, plusieurs répondants se sont montrés très surpris lors de ma sollicitation et m'ont dit ne pas comprendre pourquoi je réalisais ce travail et encore moins pourquoi je le faisais sur eux. Il existe ainsi une large gamme d'explications au fait que les gens m'aient accordé, ou non, ces entretiens.

## Deuxième partie du terrain

Ces remarques sur la méthode de recueillement des données m'ont amené à essayer de diversifier et étayer ma démarche en essayant, dans la mesure du possible, de rompre avec ce formalisme créé par les conditions d'entretiens enregistrés et approfondis. À cette fin, j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'autres migrants (Brian, Maxime, Samuel, Benjamin et Alexandre) grâce à deux personnes qui avaient de bonnes relations avec eux. L'une 10 possède une entrée dans un lieu de socialisation de requérants d'asile déboutés, alors que l'autre<sup>11</sup> est amie avec un migrant qui a séjourné illégalement ici plusieurs mois. Lorsque Sandrine a organisé une première rencontre avec un migrant en ville, ce dernier m'a demandé de ne pas enregistrer mais m'a laissé la possibilité de prendre des notes. Puis, pour un autre entretien, lorsque je me suis rendu dans ce lieu de socialisation où se trouvaient beaucoup de migrants, j'ai décidé de ne pas prendre de notes sur le moment mais de le faire par la suite. Dès lors, c'est de ces deux manières, avec ou sans notes, que j'ai réalisé les autres entretiens de ce travail. Les rencontres se sont faites en ville, après contacts téléphoniques - contacts obtenus lorsque je suis allé au lieu de socialisation – autour d'un verre ou lors d'une

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Qui sera nommée Sandrine pour la suite de ce travail.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Qui sera nommée Camille pour la suite de ce travail

promenade ce qui rendait les discussions, à mon sens, plus naturelles et donc plus informelles que certains entretiens enregistrés. Ces atmosphères cordiales ont principalement été créées grâce aux bonnes relations que les enquêtés entretenaient avec Sandrine ou Camille qui les avaient incités à me faire confiance. Ces discussions ont majoritairement été plus courtes, du moins les passages directement en rapport avec mon travail, durant entre quinze minutes et une heure et ont été réparties entre février et avril 2014. Bien qu'ils aient permis, à mon sens, une relation plus spontanée et moins artificielle, ces entretiens, ont inévitablement fourni beaucoup moins d'informations, car ils étaient essentiellement plus courts et non-enregistrés.

En bref, il ressort de ces différents types d'entretiens que les relations au préalable ne sont pas forcément synonymes d'entretiens naturels et de propos francs et fidèles. Cependant, face à la complexité de créer des liens dans ce type de milieu, ces relations apparaissent précieuses, même si d'inévitables biais surgissent. Le fait d'avoir une personne de contact est également très utile pour y accéder, bien que l'authenticité des dires des enquêtés puisse être parfois aléatoire ; alors que cela semble moins le cas avec mes propres contacts. Ces différentes remarques me confirment qu'il fut intéressant de diversifier la méthode d'entretien, mais également le type d'enquêtés. Une présentation succincte des enquêtés figurent au début de la partie empirique (B) et de manière plus détaillée en annexe.

Finalement, il est important de relever que, comme évoqué précédemment, par mes contacts assez fréquents avec certains interviewés, je connais certains aspects les entourant que j'ai repris de discussions et de rencontres informelles qui se sont déroulées en amont de ce travail ou lors de sa réalisation mais en-dehors des interviews.

#### Autres aspects méthodologiques

#### Cheminement intellectuel du travail et méthode d'analyse

Avant d'initier ce chapitre, il faut préciser que lors de la retranscription des interviews enregistrés un travail assez conséquent de reformulation des propos des enquêtés a été fait afin d'améliorer la lisibilité des interviews. Tout en essayant de rester le plus fidèle à leur discours, cette démarche fut indispensable parce que la maîtrise du français était souvent approximative suivant les enquêtés.

Il est question à présent d'expliquer la démarche méthodologique de ce travail et les différentes étapes par lesquelles j'ai passé.

Comme évoqué ci-dessous, sous l'influence de lectures structuralistes, j'ai commencé à construire ma recherche tout en formulant déjà quelques hypothèses. Je m'attendais, à l'image de ces écrits, à analyser à large échelle l'insertion de ces migrants irréguliers dans l'économie informelle, afin d'articuler cela à des logiques plus globales comme servant au profit du système économique. Toutefois, dès l'entretien exploratoire réalisé avec Didier et confirmé par les suivants, l'observation de ce phénomène est apparue bien plus complexe qu'il me le paraissait initialement. De nombreux éléments entourant les pratiques informelles me furent révélés lors de cette entrevue ; à l'image des modes de recrutement directement aux divers centres EVAM par des entreprises. J'ai aspiré durant un temps - assez naïvement certes - à faire une observation participante en me faisant engager pour un de ces emplois non-déclarés. À cette fin, je me suis rendu plusieurs matins, comme Didier me l'avait expliqué, près d'un centre pour entrer en contact avec des travailleurs et des employeurs. Néanmoins, après plusieurs échecs répétés, j'ai décidé, par manque de temps à consacrer à cet aspect de ma recherche et par la difficulté d'accès qu'elle implique, d'abandonner cet idée d'observation participante.

Cet entretien m'a également fait apparaître plusieurs aspects inopinés comme la marge de manœuvre dont disposent les migrants et le rapport avec les pratiques informelles que j'avais imaginé comme inévitablement différent selon les

interviewés. C'est à partir de ces remarques que j'ai décidé d'abandonner une méthode au préalable envisagée comme hypotético-déductive au bénéfice d'une démarche plutôt inductive 12. Cette stratégie vise à faire « parler » au maximum les données produites, dans ce cas, par les entretiens. C'est dans cette logique que j'ai essayé, du moins pour les entretiens approfondis, d'adopter des sujets de discussion aussi larges que variés. C'est uniquement par la suite, lors des entretiens dits courts, que j'ai plus précisé les questionnements – contraint également par la durée moindre et le non-enregistrement des interviews. En outre, par son caractère assez peu exploré et donc peu modélisé et théorisé, l'objet d'étude se prêtait à ce type d'approche comme le conseillent Blais et Martineau pour les domaines de recherche guère étudiés (2006, p. 14).

Ces auteurs soulignent que la méthode inductive « s'appuie sur différentes stratégies utilisant prioritairement la lecture détaillée des données brutes pour faire émerger des catégories à partir des interprétations du chercheur qui s'appuie sur ces données brutes » (Ibid, p. 3). Ma démarche peut se résumer sur ces propos. J'ai en effet procédé de cette manière en m'inspirant notamment de la Grounded Theory<sup>13</sup> qui vise à « produire des catégories analytiques enracinées dans l'analyse empirique » (Demazière & Dubar, 1997, p. 55). Dans la logique de cette théorie, j'ai mis, durant un certain temps et dans la mesure du possible, la littérature de côté pour me concentrer sur la réalisation des entretiens et l'analyse en profondeur de ceux-ci en faisant ces deux étapes en alternance et en interaction (Guillemette, 2006, pp. 34-37). Rapidement, j'ai commencé à observer les potentielles similitudes qu'il était possible de faire émerger entre les interviews afin de créer des catégories analytiques. Par exemple, et cela m'a conforté dans mon choix méthodologique, l'importance des réseaux est apparue comme saillante dans les premiers entretiens, alors qu'ils n'étaient pas pensés comme primordiaux à l'origine.

Après une série d'interviews, j'ai commencé à faire des « aller-retour », soit entre

-

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Je relativise le caractère exclusivement inductif de ce type de méthode car il est évident qu'elle comporte une part de déduction. Pour approfondir ces questions voir (Guillemette, 2006, pp. 36-37)

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Théorie Ancrée pour les francophones qui la traduise.

mes catégories analytiques et des cadres théoriques existants en les articulant, soit entre mon matériel empirique et son analyse pour produire de nouveaux éléments théoriques.

Par le retour assez prompt à la littérature<sup>14</sup> mais également par un processus de transformation des données brutes bien moins poussé que le préconise Paillé (1994), ma démarche diffère ainsi quelque peu de la *Grounded Theory* – du moins sous sa forme exposée par plusieurs de ses adeptes. En résumé, j'ai néanmoins procédé à une méthode assez similaire en regroupant en catégories des points communs d'analyse apparus ; ceci après avoir tenté de laisser « s'exprimer » au mieux les données, ce qui m'a permis d'éviter les « réponses souhaitées » (Blais & Martineau, 2006, p. 5) à mes interrogations, tout en cherchant, toute modestie et proportion gardées, à produire de nouveaux éléments théoriques.

# Rapport avec l'objet

Outre la relation d'enquête qui doit être réfléchie, il importe également de questionner mon rapport à mon objet d'étude afin de rendre plus objectif mon comportement dans les entretiens, mais aussi dans les analyses que j'allais en faire. Comme l'écrit Pierre Bourdieu, le chercheur doit « se connaître » (2003) ; soit interroger sa vision du monde et ses catégories de perception car l'enquêteur se fait inéluctablement une représentation de l'enquêté et a des *a priori* sur celui-ci. Dans mon cas, j'ai dû me battre inlassablement, tant à travers les entretiens en particulier, que lors de ce travail en général, contre mes positions et mon "militantisme" sur la question. Il fut en effet souvent difficile de ne pas valider certains propos des enquêtés que je partageais pleinement et ne pas montrer trop d'empathie. À titre d'exemple, en fin d'interview :

Pourquoi ne pas me laisser rester ici? Est-ce que j'ai fait des problèmes à votre pays? Il y a même beaucoup de personnes que je connais qui ont fait des problèmes, dans des magasins, ils ont fait des problèmes, ils avaient aussi des permis, ils avaient beaucoup de

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Ou par la suspension pas suffisamment longue du recours à des cadres théoriques existants (Guillemette, 2006, p. 34)

choses [oui, mais il ne faut pas dire ça à moi] *oui je sais!* [parce que moi je suis comme Louise, je suis sensible à vos histoires et je suis le premier à vouloir vous défendre et à vous aider]. (François, p. 16)

En outre, mes perceptions et mes positions face à l'objet étudié ont été exacerbées lors de mes premières salves de lecture qui appartenaient presque toutes au courant structuraliste, qui tend à insister sur la victimisation des migrants irréguliers. Par conséquent, il m'a fallu un certain temps, jusqu'à une importante diversification de mes lectures, mais aussi jusqu'aux premiers entretiens, pour sortir de cette vision très déterministe du phénomène étudié.

Enfin, il n'est pas aisé de ne pas tomber dans l'émotionnel et dans une subjectivité conséquente au contact des enquêtés qui mettent, fort logiquement, en exergue de façon répétée, leurs conditions de vie difficiles en Suisse. Je ressortais effectivement souvent très troublé des différentes entretiens, malgré que je pensais avoir une large connaissance de la réalité de ces migrants par mes expériences antérieures.

### Considérations éthiques

Le caractère éthique d'une recherche comportant un tel terrain paraît essentiel à être discuté. Il se pose, tout simplement, la question de l'intérêt d'une telle analyse alors que justement le dessein de ces pratiques informelles demeure dans leur dissimulation. Toute modestie et proportion gardée, cette objectivation à portée potentiellement publique – par l'accès à ce travail – pourrait ainsi nuire aux répondants en particulier et aux non-répondants en général de ce travail.

Ces réflexions formulées, en particulier grâce à l'aide d'une collègue de SSP, m'ont permis de découvrir un article très pertinent sur le sujet de Franck Düvell, Anna Triandafyllidou et Bastian Vollmer. Dans *Ethical Issues in Irregular Migration Research in Europe*, les trois auteurs présentent la principale question éthique, qui a traversé plusieurs de leurs projets, comme étant : « whether the potential social benefits from research outweigh the potential social harms » (Düvell et al., 2010,

p. 228). À cette fin, ils ont cherché à « identify potential unintended negative consequences and the risks and benefits for all stakeholders, as well as anticipating the potential use of the research, and how to take appropriate precautions against possible misuse of the findings » (Ibid). Ils arguent ensuite que leur but fut donc de minimiser ces risques et maximiser ces bénéfices pour les parties prenantes (Ibid, p. 229). Bien que la diffusion de mon travail soit incomparable avec celle de leurs différentes recherches, leurs positions sont reprises pour ce travail.

Dans cette optique, j'ai porté une attention particulière à l'aspect déontologique entourant ce travail. J'ai principalement pris garde à anonymiser très consciencieusement chaque entretien et chaque analyse, quitte à perdre parfois des informations. Il paraît évident qu'un haut degré d'anonymisation ne nuirait pas pour autant aux objectifs fixés. J'ai ainsi changé tous les noms propres (prénom et lieu) à l'exception des pays d'origine des enquêtés et de la ville de Lausanne lorsque cela n'apportait peu. Malgré ces précautions, il est toujours très complexe de protéger au maximum une personne, c'est pourquoi les entretiens ne sont pas publiés en annexe.

En reprenant les propos de ces auteurs, j"ai opté d'objectiver le phénomène étudié dans ce travail afin de « adress the misperceptions and misconceptions surrounding irregular migration [...] » (Ibid, p. 228) et d'informer la société « about the phenomenon in a manner that does not contribute to discrimination against these groups but, instead, improves understanding » (Ibid, p. 229). À nouveau, bien que la portée d'un tel travail soit marginale, il n'en demeure pas moins que ma volonté est d'améliorer, pour les potentiels lecteurs, la compréhension de cette réalité méconnue subie par ces migrants.

#### Limites de la recherche

Afin de clore ce chapitre méthodologique, il est important de présenter certaines limites que ce travail de recherche comportent.

Tout en étant conscient du caractère idiographique d'une telle étude, et donc non

généralisable, l'ampleur d'un travail de master, et de surcroît sur un tel sujet, ne permet pas d'atteindre ce que les écrits proches de la *Grounded Theory* nomment la « saturation de l'analyse théorisante » (Guillemette, 2006, p. 41); soit la situation lorsque le chercheur estime que de nouvelles données ne fourniraient pas d'éléments supplémentaires à la recherche. Dans ce but, il aurait été fructueux de réaliser soit des entretiens dits informels et non-enregistrés supplémentaires, soit d'approfondir ceux existants, car la quasi limitation de mon objet de recherche aux activités informelles a empêché la production de certaines données que l'on retrouve dans les entretiens dits formels mais beaucoup moins dans les autres.

De plus, il aurait été plus bénéfique et plus pertinent, comme je l'ambitionnais initialement et comme ces auteurs le recommandent, d'associer mes entretiens à une véritable observation participante pour saisir au mieux le phénomène étudié. Il est certain qu'une étude plus approfondie mobilisant ces deux outils méthodologiques aurait permis d'aspirer à cette sorte de finalité de la recherche.

En outre, Guillemette évoque également la nécessaire « sensibilité théorique » (Ibid) dont doit faire preuve le chercheur en observant les données, afin de faire émerger le plus de catégories. Il est certain que, par le peu d'expérience et ma faible pratique des outils qualitatifs, j'ai probablement dû manquer de cette qualité me faisant passer à côté de certains aspects intéressants de l'étude et donc m'empêchant de théoriser davantage.

Enfin, en reprenant les différents problèmes relatifs aux entretiens soulevés ciavant, il est évident que plusieurs des interviews ont été marqués par une importante désirabilité sociale, ce qui amène à tempérer une partie des résultats. Il faut garder en effet à l'esprit que ce sont inévitablement des témoignages non-exhaustifs et qu'il demeure, quoiqu'il arrive, une certaine méfiance ou retenue à l'égard des Suisses. Ainsi, bien que cela soit inhérent à la méthode de l'entretien et a fortiori avec un tel terrain d'étude, le discours des enquêtés et les analyses qui en découlent se doivent d'être considérées avec précaution.

# A.4 Contexte migratoire et précision de l'objet d'étude

Dans ce chapitre, le sujet de cette recherche est contextualisé en exposant brièvement l'historique migratoire de la Suisse puis celui de la question de l'asile. Ensuite de quoi, il sera possible de catégoriser les migrants concernés par cette étude.

# La Suisse un pays d'immigration en constant changement

Après plusieurs siècles d'émigration, la Suisse est devenue, lors du XXe siècle et à l'instar de nombreux pays européens, un *grand* pays d'immigration. Comme le souligne Etienne Piguet, un tiers de la population est directement ou par l'un des deux parents, issu de la migration, alors qu'un quart de cette même population est né à l'étranger (Piguet, 2013). De fait, ce phénomène d'immigration est ainsi fondamental dans l'histoire contemporaine suisse.

Le même auteur attribue deux causes principales à ce statut migratoire attractif de la Suisse: la position centrale du pays en Europe, ainsi que l'important besoin de main d'œuvre après la seconde guerre mondiale. À partir de cet événement, il découpe l'histoire de l'immigration en Suisse en cinq phases. La première intervient donc dès la fin de la guerre et s'étend jusqu'en 1962. Il nomme cette phase « la porte ouverte ». Ensuite, de 1963 à 1973, face à la montée d'idées xénophobes véhiculées par une partie de la population, le gouvernement décide d'introduire des plafonnements pour réguler le phénomène migratoire. La crise pétrolière des années 1970 introduit une troisième phase où le besoin de main d'œuvre chute, créant ainsi une baisse de l'immigration. Puis, la reprise économique, dans les années 1980 jusqu'en 1992, provoque à nouveau un flux important de travailleurs étrangers. Enfin, la cinquième phase qu'il intitule « période d'incertitude » ou de « remise en question » court jusqu'à nos jours. Période que l'auteur identifie ainsi car les contraintes liées au contexte politique international augmentent, « les motifs d'immigration se diversifient et l'intégration de la population étrangère dans la société suisse rencontre certaines difficultés » (Piguet, 2013, p. 46).

#### De la naissance aux crises de l'asile

Le lien entre le phénomène global de migration et celui plus spécifique de l'asile en Suisse est relativement récent. Ces deux phénomènes ont été traités durant longtemps de manière fort distincte, l'asile devenant, depuis les années 1990, un véritable sujet de discordes et de controverses au sein de la classe politique et de la société suisse. Par conséquent, il importe de rappeler brièvement la chronologie de l'asile, afin de comprendre comment cette problématique est devenue proéminente dans la politique suisse et « l'un des aspects les plus controversés de la politique d'immigration et de l'ensemble du débat politique suisses (Piguet, 2013, p. 70).

Les exemples historiques alimentant l'image helvétique comme terre d'accueil ne manquent pas. La seconde guerre mondiale et ses afflux de réfugiés vont néanmoins tempérer, pour une première fois, cette symbolique de « tradition humanitaire », encore bien présente de nos jours. L'asile contemporain trouve sa genèse en 1951 dans un contexte de guerre froide, où les réfugiés « deviennent porteurs d'enjeux politiques » (Piguet, 2013, p. 71). Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la signature de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés s'établissent cette année-là. Le caractère nouveau instauré par cette convention provient de la définition individuelle du réfugié:

« Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'applique à toute personne qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de sa crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...). »

Article 1, alinéa 2, lettre A de la Convention des Nations Unies du 28 juillet

1951

Comme évoqué, les premiers flux de réfugiés s'inscrivent dans la situation géopolitique spécifique de l'époque et sont à comprendre à travers le prisme d'affrontement Est-Ouest. De fait, les Hongrois en 1956, les Tibétains en 1963 ou les Tchécoslovaques en 1968 – tous fuyant un système communiste – trouvent un bon accueil lors de leurs arrivées en Suisse. Les premiers individus sortant de ce cadre ne bénéficieront pas du même traitement, à l'image des Chiliens fuyant le coup d'État de Pinochet ou des Indiens d'Ouganda échappant aux mesures discriminatoires d'Idi Amin Dada (Piguet, 2013, p. 77). La Suisse adopte en 1981 la première loi sur l'asile. « Cette dernière a pour but principal de formaliser une pratique basée jusque-là sur un seul article de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931. » (Piguet, 2013, p. 77).

Indépendamment de cette nouvelle base législative, le contexte international va considérablement changer et proposer ainsi de nouveaux défis à la politique d'asile. Les provenances s'hétérogénéisent et les flux augmentent significativement. À titre de comparaison, les années soixante et septante connaissent la Tchécoslovaquie comme pays de départ principal et, dans une moindre mesure, la Turquie. Alors que les deux décennies suivantes enregistrent des arrivées en provenance du Zaïre, du Sri Lanka, du Liban, de la Turquie et surtout de la Yougoslavie avec un chiffre important de demandes d'asile. Le pic de 41'600 requêtes intervient en 1991. La Suisse fait donc face à ce qu'il est communément appelé la première « crise de l'asile ».

L'instauration de la Loi fédérale sur l'Asile (LASi) marque le début d'une trajectoire chaotique où les modifications et restrictions – impulsées notamment par les événements évoqués ci-dessus – seront légions. Dès 1983, cette loi va ainsi connaître progressivement une lente et longue limitation que Bruno Clément perçoit comme « un démantèlement » (Clément, 2006, p. 5) comme en témoigne la liste de révisions partielles ou totales qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Certaines modifications demeurent toutefois pertinentes dans la compréhension dudit phénomène. Ainsi, en 1990, a lieu une importante transformation sur plusieurs aspects: l'instauration des non-entrées en matière (NEM) permettant aux autorités de refuser pour des motifs formels le traitement d'une demande d'asile

(développement suit) et donc la création de la catégorie de requérants d'asile « NEM »; la catégorisation de certains pays d'origine comme « sûrs » (permettant ainsi le renvoi en cas de refus de l'asile et de demandes potentiellement infondées); et la possibilité de renvoyer immédiatement certains déboutés. Comme le met en avant Piguet, ces mesures vont de pair avec une nouvelle nécessité en matière d'asile: l'accélération du traitement des demandes (Piguet, 2013, p. 74). Ces actions à finalité dissuasive ne sont évidemment pas singulières à la Suisse. En effet, il se crée, à travers les pays d'accueil européens, une course à la sousenchère pour se rendre moins attractif que les autres. À titre d'exemple, les mesures prisent en 1990 en Suisse créent, dès 1992, une baisse des demandes d'asile, alors que ses voisins connaissent une hausse. Dès l'année suivante, le contraire s'établit, parce que l'Allemagne restreint également son droit d'asile, la Suisse faisant ainsi face à une augmentation de ces requêtes. Les grands débats actuels sur l'asile au niveau européen sont par conséquent le prolongement de ces événements du début des années 1990.

L'année 1999 va être une nouvelle année importante en matière d'asile, car éclate la guerre au Kosovo. Il s'ensuit un nouveau record de demandes en Suisse (46'000), créant ainsi une nouvelle crise de l'asile. Les autorités établissent plusieurs mesures d'urgence: logement de fortune dans des abris de la protection civile et création des admissions provisoires. Cette dernière mesure « garantit aux fugitifs qu'ils ne seront pas refoulés vers leur région d'origine, mais leur interdit en même temps l'accès au statut de réfugié proprement dit, tel qu'il est prévu par la Convention de l'ONU de 1951 » (Piguet, 2013, p. 81).

De plus, phénomène inédit avec la fin de la guerre, ces admissions provisoires vont être levées et une grande partie des migrants titulaires de ce permis doivent – et s'exécutent – rentrer chez eux. Après ces événements, les demandes d'asile dans les années 2000 vont baisser jusqu'en 2008; année marquée par une nouvelle hausse de requêtes.

En parallèle à cette diminution, les origines des demandeurs d'asile vont se multiplier et accroissent, par conséquent, la complexité du traitement de ces demandes. Les zones de provenance sont en effet très hétérogènes avec l'Europe de l'Est (Serbie, Kosovo, Roumanie), le Proche et Moyen-Orient (Turquie, Irak,

Syrie, Afghanistan), la Corne de l'Afrique (Erythrée, Somalie), l'Afrique de l'Ouest (Nigeria principalement) ou encore l'Asie (Sri-Lanka) (Piguet, 2013, p. 82). L'augmentation du nombre de statuts ne facilite également pas les procédures. En effet, Piguet identifie quatre catégories de statut très distinct au 31 décembre 2013 :

- **-Les requérants d'asile**: personnes ayant déposé une demande d'asile mais « qui n'ont pas encore reçu de réponse définitive ou de décision exécutoire de renvoi du pays (21'709) ». Ces personnes disposent d'un permis N ou d'aucun permis si leur demande de permis a été refusée en deuxième instance.
- -les réfugiés reconnus: personnes ayant « rempli les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et [ayant] droit à un séjour illimité en Suisse (28'110). Le statut est accordé à 2000 personnes par année environ ». Ces personnes disposent d'un permis B.
- -les personnes admises provisoirement: personnes bénéficiant « d'une autorisation de séjour temporaire liée soit à une situation de violence dans leur pays d'origine (principe de non-refoulement ancré dans les conventions internationales), soit au fait que leur retour n'est [ni exigible (mise en danger concrète de l'étranger), ni licite (violation du droit international public), ni possible (pour des motifs techniques d'exécution)] pour des raisons médicales, humanitaires ou autres (22'625) ». Ces personnes disposent d'un permis F.
- -les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire (cas de rigueur): « ce sont, entre autres, des requérants d'asile dont la demande a été rejetée mais qui, pour des raisons de santé ou de famille et suite à une bonne intégration sur le marché du travail, ont pu bénéficier d'un statut de séjour longue durée (70'000 ont obtenu ce statut depuis 1990) ». Ces personnes disposent d'un permis B humanitaire.

# Les requérants d'asile et l'aide d'urgence : précision de l'objet d'étude

Dans la logique de ce travail, il m'apparaît nécessaire de discuter et de souscatégoriser le premier statut présenté par Piguet – les requérants d'asile – car les personnes en attente d'une décision et celles ayant vu leur demande rejetée bénéficient d'un traitement fort différent. *A contrario* d'un requérant d'asile qui est en attente d'une première décision émise par l'Office fédéral Des Migrations (ODM), le migrant dit débouté s'est vu refusé l'asile, en première instance, par l'ODM et il est, soit en attente d'une décision de deuxième instance de la Commission de recours, soit cette dernière a été également refusée et il est ainsi en attente de renvoi ; si possibilité de renvoi il y a.

Outre la situation juridique sensiblement différente entre l'une et l'autre catégorie, les personnes déboutées du droit d'asile, au même titre que les migrants ayant reçu une Non-Entrée en Matière (NEM), perçoivent « l'aide d'urgence ». L'instauration de ce terme, présenté ci-dessous, permet de faire un lien avec ce que Piguet nomme les « quatre grandes orientations des autorités dans les vingt dernières années en matière d'asile »: « la volonté de maintenir le système en place du fait des contraintes internationales et du rôle "humanitaire" de la Suisse; l'adaptation aux évolutions du contexte par la multiplication des statuts; l'accélération des procédures et le renforcement de l'exécution des décisions; la diminution des prestations dans le but de dissuasion » (Piguet, 2013, p. 84). Cette dernière se traduit par une diminution des normes d'assistance et un accès limité au travail et aux assurances maladies comme conséquence de la volonté de ne pas être trop attractif par rapport aux autres pays européens (Piguet, 20013, p. 87).

Les personnes soumises au régime de l'aide d'urgence s'insèrent ainsi dans ce contexte d'abaissement des prestations. Ce concept trouve ses racines dans l'article 12 de la Constitution Fédéral relatif au droit à l'aide dans des situations de détresse et, au niveau cantonal, dans la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV):

« Toute personne résidant dans le canton a droit au minimum à l'aide d'urgence si elle n'est plus en mesure de subvenir à son entretien en raison d'une situation de détresse présente ou inéluctable.»

#### Article 4, alinéa 1, lettre A de la LASV:

Face aux personnes en attente de renvoi – expulsables ou non pour les cas où le renvoi effectif est très difficile, les autorités se doivent, sur la base de cette loi, de

prendre en charge l'hébergement et l'entretien des personnes.

Dès lors, l'aide d'urgence apparaît, selon le juriste – militant – Christophe Tafelmacher, «comme un minimum visant la stricte survie, qui abaisse sensiblement le seuil déjà critique du minimum vital. Servie le plus souvent en nature, son montant théorique mensuel représente moins du quart du montant de l'aide sociale ordinaire destinée aux besoins essentiels; il est encore inférieur de moitié au minimum servi aux requérant-e-s d'asile, déjà soumis-e-s à un régime d'exception » (2006b, p. 36). La 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> révision de la LAsi écartent, respectivement en 2004 et en 2008, les migrants frappés d'une NEM et les requérants déboutés de l'aide sociale au détriment de l'aide d'urgence. En plus de cette précarité sociale que Tafelmacher nomme une « mise à l'écart sociale » (2006a, p. 26), ces personnes sont également soumises à une « mise à l'écart juridique » due aux délais de recours très réduits, ruinant ainsi « les possibilités de défense juridique au mépris des exigences élémentaires de l'État dit "de droit" » et considère également leur séjour sur le territoire comme irrégulier - et donc pouvant être arrêtées à tout moment (Tafelmacher, 2006a). Cette irrégularité se traduit par un accès très limité au travail – accès, dans les faits, interdit du fait que leur seule possibilité d'activité lucrative est ce qu'il est appelé un « programme d'occupation » (PO)<sup>15</sup> mis en place par l'établissement d'accueil où, dans le cas vaudois, le montant mensuel ne peut dépasser 300.- CHF (Art. 28, Guide d'assistance EVAM, 2013, p. 9) et dont l'accès aux requérants d'asile déboutés est soumis à des conditions. Dans la continuité de cette perception irrégulière du séjour, s'ajoute l'introduction de mesures de contraintes dans le droit des étrangers, qui se traduisent par de possibles détentions administratives et interdictions de pénétrer ou de quitter une zone géographiques pour ces personnes (Tafelmacher, 2006a).

Dans le canton de Vaud, l'aide d'urgence est définie par l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) comme une « aide minimale destinée aux personnes séjournant illégalement sur le territoire vaudois, aux détenteurs d'une

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Les programmes d'occupation consistent en une large gamme d'activités : peinture, cuisine, nettoyage, etc. Pour plus d'informations :

http://www.evam.ch/prestations/encadrement/integration-et-developpement/programmes-doccupation/les-differents-types-de-po/.

autorisation de séjour de courte durée (livret L) et aux requérants d'asile déboutés pour lesquels l'autorité sursoit à l'exécution du renvoi » (Guide d'assistance EVAM, 2013, p. 5).

En pratique, l'EVAM la présente ainsi :

#### Art. 14 RLARA Prestations d'aide d'urgence

Les bénéficiaires de l'aide d'urgence reçoivent, en principe et en priorité, des prestations en nature.

L'aide d'urgence est délivrée selon les modalités suivantes aux personnes adultes sans enfants :

hébergement dans un foyer collectif en principe spécifiquement dédié à cette population ;

trois repas par jour (prestation en nature);

articles d'hygiène indispensables sous forme de bons ;

vêtements sous forme de bons.

les soins médicaux d'urgence dispensés en principe par la Policlinique Médicale Universitaire, en collaboration avec les Hospices cantonaux/CHUV

#### Art. 15 RLARA Prestations en nature

L'aide d'urgence est délivrée selon les modalités suivantes aux familles et aux bénéficiaires de l'aide d'urgence qui, en raison de leur situation personnelle ou médicale, ne peuvent être hébergés dans une structure dispensant des prestations en nature :

hébergement en principe dans un foyer collectif;

prestations en espèces, Fr. 9.50 par jour et par personne destinées à couvrir l'alimentation, les vêtements et les articles d'hygiène.

Guide d'assistance EVAM, 2013, p. 39. Issus des Art. 15 et 16 RLARA (Règlement d'application de la Loi vaudoise sur l'Aide aux Requérants d'Asile)

Voici ainsi un bref portrait du régime de l'aide d'urgence à laquelle sont notamment soumis les requérants d'asile déboutés et les requérants flanqués d'une NEM. Bien que ces deux catégories de migrants diffèrent par définition sur certains points, elles bénéficient ainsi, en règle générale, du même type de prestations. Ces conditions volontairement précaires – à comprendre dans le sens que c'est une volonté étatique de rendre leur séjour inconfortable – sont présentées plus concrètement, par le biais de la voix des principaux intéressés, dans le chapitre analytique relatif aux conditions de vie de ces catégories de migrants

(chapitre B1).

C'est sur la base de ces conditions d'existence qui touchent les migrants irréguliers issus de l'asile que j'ai donc construit mon étude, n'englobant pas que des requérants d'asile déboutés et des personnes flanquées d'une NEM du fait que le groupe d'interviewés comporte également des anciens déboutés qui sont sortis du système de l'asile, des anciens irréguliers bénéficiant à présent d'un permis provisoire (F) ou des irréguliers en *suspens*, titulaires d'un permis N « prime » <sup>16</sup>. Le dénominateur commun de ces différentes catégories de migrants consiste en leurs conditions d'existence qu'ils vivent à différents degrés ou qu'ils ont vécu par le passé et qui sont imposées par la politique migratoire qui les jugent ou les a jugés indésirables.

Le tableau ci-contre permet d'y voir plus clair dans cette nébuleuse administrative :

| Catégories                         | Situations   | Prestations<br>étatiques |
|------------------------------------|--|--------------------------|
| Non-Entrée en<br>Matière<br>(NEM)  | Migrant qui s'est vu refuser l'asile sans que sa<br>demande ait été traitée  | Aide d'urgence           |
| Requérant<br>d'asile débouté       | Migrant qui s'est vu refuser l'asile, en première instance, par l'ODM et qui est, soit en attente d'une décision de deuxième instance de la Commission de recours, soit, si cette dernière a été également refusée, il est ainsi en attente de renvoi ; si possibilité de renvoi il y a. | Aide d'urgence           |
| Ancien<br>débouté ou<br>ancien NEM | Migrant qui s'est vu refuser l'asile (NEM ou débouté) et qui quitte le système asile en ne touchant plus les prestations de l'aide d'urgence.  | Néant                    |

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Terme utilisé par un avocat du Service d'Aide Juridique aux Exilés (SAJE).

| Irrégulier "en<br>suspens"<br>titulaire d'un<br>permis N<br>« prime » | Réouverture du dossier après une ou plusieurs décision(s) négative(s) antérieures(s) (NEM ou décision négative après entrée en matière). Remise du permis N avec toutefois prestations inférieures au N (interdiction de travail, assistance/aide urgence, etc.).   | d'urgence ou<br>assistance                   |
|---|---|--|
| Ancien irrégulier titulaire d'un permis F                             | Migrant qui s'est vu refuser l'asile mais qui, lors d'une réouverture de son dossier, reçoit une admission provisoire que l'ODM définit comme : « personnes qui font l'objet d'une décision de renvoi de Suisse, mais pour lesquelles l'exécution du renvoi se révèle illicite, inexigible ou matériellement impossible. L'admission provisoire constitue donc une mesure de substitution » <sup>17</sup> et est renouvelable chaque année. Le titulaire du permis F peut faire une demande de permis B généralement dès cinq années passées en Suisse. | dans un<br>premier temps,<br>puis assistance |

Les migrants interrogés pour ce travail appartiennent ainsi à ces diverses catégories et ont passé durant leur séjour en Suisse par plusieurs classifications différentes. La pertinence de la méthode utilisée ici n'est pas de multiplier les catégories, mais plutôt de démontrer la construction juridico-politique de celles-ci en se basant sur le dénominateur commun développé ci-dessus et dont il va être question dans le premier chapitre de l'analyse. Enfin, c'est sur ces arguments que la dénomination de "requérant d'asile débouté" a été adoptée pour mentionner, dans la suite de cet écrit, les enquêtés de cette recherche en particulier et les migrants irréguliers issus de l'asile en général.

17

https://www.bfm.admin.ch//bfm/fr/home/themen/aufenthalt/nicht\_eu\_efta/ausweis\_f\_\_vorlaeufig.h tml; consulté le 5 mars 2014.

# **B. PARTIE EMPIRIQUE**

Au travers des personnes enquêtées dans le cadre de cette étude, il est question, dans un premier temps, d'analyser les contraintes qui pèsent sur leurs conditions d'existence (B.1). Puis, il va s'agir de rentrer dans le vif du sujet en considérant le travail non-déclaré en région lausannoise afin d'en cerner ses caractéristiques ainsi que le rapport que ces migrants entretiennent avec ces pratiques informelles (B.2). Enfin, le dernier chapitre cherche à prendre de la hauteur en articulant ces deux premiers volets et de les mettre en relation avec des perspectives plus globales, à savoir les politiques migratoires et, dans une moindre mesure, la structure économique (B.3).

Cette partie empirique se construit sur la base des entretiens réalisés et est ponctuée fréquemment de citations provenant de ceux-ci. Leurs propos ont été parfois un peu reformulés pour une question de compréhension et de fluidité. J'ai néanmoins opté de rester le plus fidèle à leurs paroles – au risque que cela puisse s'apparenter souvent à un langage très parlé. En outre, l'analyse est accompagnée de concepts présentés principalement dans le cadre théorique et de références de la littérature secondaire.

Il importe, en guise d'introduction à l'approche empirique, de présenter un bref résumé des interviewés qui comporte leur situation actuelle, leur origine, l'année d'arrivée en Suisse, les différents statuts qu'ils ont connu ainsi que les endroits où se sont déroulés les entretiens. Des informations supplémentaires les concernant se trouvent en annexe de cette recherche (annexe 1).

| Nom       | Situation actuelle  | Origine           | Arrivée<br>en<br>Suisse | Différentes<br>phases juridique | Lieu de<br>l'entretien                    |
|-----------|---------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------------|---|
| Didier    | Permis F            | RDC               | 2010                    | NEM, F (2013)                   | Domicile                                  |
| François  | Permis N'           | Iran (kurde)      | 2007                    | N, D, N'                        | Domicile de<br>Louise                     |
| Alfred    | Permis F            | Syrie (kurde)     | 2008                    | N, N', F (2013)                 | Domicile de<br>Louise                     |
| Victor    | NEM (recours)       | RDC               | 2010                    | NEM                             | Domicile                                  |
| Alice     | D (recours)         | Afghanistan       | 2010                    | N, D (2013)                     | Domicile de<br>Louise                     |
| Marie     | NEM (recours)       | Cameroun          | 2010                    | NEM                             | Domicile de<br>Marie                      |
| Samuel    | Sorti de<br>l'asile | Burkina Faso      | 2013                    | NEM,<br>SA (2014)               | Bar                                       |
| Maxime    | Aide<br>d'urgence   | Guinée<br>Conakry | 2010                    | AU ?                            | Lieu de<br>socialisation<br>pour migrants |
| Benjamin  | NEM (recours)       | Guinée<br>Conakry | 2008                    | NEM                             | Parc                                      |
| Brian     | Sorti de<br>l'asile | Nigeria           | 2012                    | N, D, SA (2013)                 | Bar/parc                                  |
| Alexandre | Permis B            | Côte d'Ivoire     | 2009                    | F (Italie), I, B (2012)         | Bar                                       |

En gris : entretiens formels (de 30minutes à 1h50) enregistrés et retranscrits En blanc: entretiens informels (de 15minutes à 1h) non-enregistrés, avec/sans prise de notes sur le moment.

# Légende supplémentaire :

- ❖ D: Débouté, asile refusé après examen du dossier. Touche l'aide d'urgence
- ❖ AU : Régime de l'Aide d'Urgence et parcours exact inconnu (cf Maxime)
- ❖ SA: Sorti de l'asile, ne recourt plus à l'AU et n'est plus pris en charge par l'EVAM
- ❖ I : Migrant irrégulier en général qui séjournait en Suisse illégalement mais dont sa procédure d'asile était terminée (cf Alexandre)

# B.1 De la vulnérabilité à l'exclusion : une existence sous contraintes

« Espérons que la situation s'améliore. Il faut continuer de prier Dieu, bien que lui-même, je pense qu'il commence à faire trop long, je lui ai dit que s'il ne faisait pas un effort cette année, je devenais athée » (Marie, p. 9)

En vue d'améliorer la compréhension de la réalité quotidienne des requérants d'asile déboutés, il importe de mettre en exergue les conditions de vie dans lesquelles ils vivent. Ce chapitre permet, en outre, de participer à l'explication des raisons pour lesquelles ces migrants recourent aux activités informelles.

Dans la logique théorique de ce travail, je vais exposer ici les contraintes imposées par la structure sur les migrants, celles-ci engendrant des conditions de vie particulièrement difficiles et rendant ainsi ces migrants extrêmement vulnérables. Comme le soulignent Rea et Tripier, « la sociologie essaie de rendre compte de ce processus d'assignation à une position inférieure des immigrés » (2008, p. p. 58). Sans vouloir entrer dans une discussion relative à des rapports de domination, il importe d'analyser les règles que la structure produit pour entraver la pérennisation résidentielle ou pour favoriser le retour de ces migrants jugés indésirables.

Comme cela a été présenté dans le chapitre précédent, le dénominateur commun des enquêtés dans le cadre de ce travail est de connaître ou d'avoir connu une situation de vie précaire créée par leur statut juridique respectif. La catégorisation juridique multiple témoigne de constructions sociales évidentes mais ces différents statuts comportent de nombreuses similitudes. Maints qualificatifs ont été mobilisés pour décrire les conditions d'existence des requérants d'asile déboutés ou des migrants irréguliers en général : franges les plus fragiles de la

population, une place aux marges de la société (Engbersen & Van der Leun, 2001; Felder, 2009), population paupérisée, etc. Pour mettre en relation ces conditions avec les contraintes produites par la structure, les concepts relatifs à l'exclusion, développés dans le cadre théorique, sont utilisés dans ce chapitre; soit l'exclusion politique, économique, sociale et symbolique.

# Le fondement des contraintes : l'exclusion politique

Couplées à l'absence de citoyenneté, l'irrégularité de séjour et son indésirabilité sont à la base de toutes les contraintes pesant sur les requérants d'asile déboutés. En effet, cette situation fait qu'ils ne possèdent qu'une quantité très limitée de droits, ce qui se répercute évidemment sur leurs conditions d'existence.

Samuel, qui objective aisément sa situation, tient des propos qui vont dans ce sens:

« Je suis bloqué par un système qui ne permet pas de m'améliorer...je suis impuissant face au système ». Il dit se demander parfois s'il « ne rêve pas à une chose qui en fait n'existe pas ». Enfin, en désignant un papier sur la table, il dit « je perds ma dignité à cause d'un papier, c'est dommage ! » (Samuel)

L'utilisation du terme "dignité" peut renvoyer aussi à la forme d'exclusion symbolique qui est analysée ci-après.

François, lui, fait référence à l'imaginaire véhiculé sur la Suisse, en mettant sa situation en relation avec son interdiction de travailler :

« Nous avions entendu que la Suisse était « number one » de tout le monde pour la démocratie, pour le démocratique, pour tout. Moi, oui, je suis en Suisse, je vois, mais maintenant je vais dire: quelle démocratie, lorsque cela fait six ans que je suis dans le pays et que je veux travailler, ne me laisse pas travailler ? Je veux vivre, mais ils ne me laissent pas vivre. »

(François, pp. 15-16)

Ses propos mettent en évidence l'exclusion nommée politique à laquelle il fait face depuis son arrivée en Suisse – six ans ! - et son incapacité à vivre normalement à

cause de son statut. Ce dernier est ainsi à l'origine de toutes les formes de restriction qui frappent les migrants irréguliers. L'aspect qui ressort ici est la problématique du rapport au travail. Elle est, sans grande surprise, très présente dans le discours des enquêtés du fait qu'ils ont été orientés dans cette perspective. En outre, l'accès aux activités lucratives, comme cela a été souligné dans le cadre théorique, revêt une importance très significative pour exister socialement (Bolzman, 2001). Par conséquent, il va être question maintenant de discuter de la première sous-dimension de l'exclusion politique : l'exclusion économique.

# L'exclusion économique

Les propos relatifs à l'exclusion économique sont nombreux à travers toutes les interviews, même s'ils sont plutôt sous une forme implicite. Presque chaque migrant met effectivement en avant l'interdiction de travail à laquelle il fait face dû à son statut juridique. De fait, l'activité informelle apparaît comme une alternative à l'emploi déclaré.

Il est possible de relever toutefois quelques exemples où les enquêtés évoquent explicitement l'interdiction de travail qui les frappe et les conséquences potentielles de cette situation.

« Parce qu'avant qu'on me retire mon permis [...], j'avais trouvé du travail et on m'avait déjà demandé, on m'avait dit de venir travailler...Et en même temps j'ai eu le négatif, tout cela s'est arrêté là » (Victor, p. 6).

Cette phrase illustre de manière synthétique le processus abrupt qu'ils affrontent lorsqu'ils se voient refuser l'asile. Victor possédait un permis N puis, suite à une décision négative reçue, la promesse d'embauche qu'il avait a aussitôt été annulée.

« Oui, je n'ai pas le droit de travailler, d'accord je ne travaille pas, ok moi je suis d'accord mais jusqu'à quand cela va durer? Jusqu'à quand? Il y a une chose aussi,

lorsque je suis rentré en Suisse, par exemple, moi je ne veux pas rester à la maison, moi je veux chercher du travail. Pourquoi je veux chercher du travail? Ça c'est la question aussi, parce que je veux avoir le moral tranquille, mais moi aussi

je veux me marier, si je me marie, je dois trouver une femme, je dois donc travailler, je dois trouver de l'argent, n'est-ce pas? Je ne veux pas toujours être aidé, comme par exemple par le social, je n'aime pas, je ne veux pas donner la main et eux ils vont me donner de l'argent. Moi j'ai des mains, je veux être autonome » (François, p. 7)

Beaucoup d'informations figurent dans le discours de François et nous retrouvons notamment le lien que fait Bolzman entre le travail comme activité lucrative et la façon de vivre convenablement. L'emploi apparaît dès lors comme un moyen d'accomplissement de soi fondamental — ici par le mariage et l'autonomie. Outre l'argent qu'il amène, le travail se présente également comme un moyen pour lutter contre l'oisiveté et occuper l'esprit de ces migrants (« avoir le moral tranquille »). Alexandra Felder souligne que l'isolement et la rupture sont les conséquences d'un accès obstrué à une activité rémunérée car « en empêchant l'homme d'être actif, on le coupe ainsi de la possibilité de se mesurer au réel, d'interagir avec autrui dans cette activité le maintenant en lien. La conséquence est une réduction des capacités d'action » (Felder, 2009, p. 126).

#### L'exclusion sociale

Cette forme d'exclusion est particulièrement saillante dans le discours de mes enquêtés, car ils soulignent fréquemment leurs conditions sociales difficiles, issues du régime de l'aide d'urgence qu'ils perçoivent ou qu'ils percevaient.

# Les prestations en nature et en espèce de l'aide d'urgence

Les propos les plus récurrents sont ceux relatifs à la somme qu'ils touchent et aux incidences que cela crée sur leur quotidien :

« Et puis parce que 400 francs c'est vraiment pas assez pour vivre. Tu es obligé d'aller acheter des choses, les vêtements en hiver par exemple, téléphoner à la famille, manger bien, tout ça cela coûte très cher. Et puis se déplacer pour les

# trajets, avec les transports, c'est aussi très cher. » (Alfred, p. 7)

« J'habite dans un foyer, sans l'argent parce que c'est un foyer pour rentrer dans mon pays. Ils donnent, je crois, sept francs par jour pour la nourriture, c'est tout..(p. 1) [...] mais même pas l'argent pour l'abonnement de bus, mais même pas pour une carte de téléphone ou pour quelqu'un qui fume, il n'a pas l'argent. C'est ça le problème, c'est juste pour la nourriture. » (Alice, p. 2)

« mais avec ce qu'on te paye tu ne peux pas arriver à tenir le bout de la journée parce que eux-mêmes, les autorités, ils appellent ça le minimum vital. »

(Didier, p. 5)

Ces différentes citations mettent en évidence, à l'image de Didier, le strict minimum qu'ils ont pour vivre; soit s'alimenter, mais pour d'autres dépenses (transport, téléphone, fumer, etc.), cela devient compliqué de les prendre en charge. François va dans ce sens en soulignant qu'à l'époque où il avait le permis N – actuellement il est à l'aide d'urgence dans un centre où il perçoit ses prestations sous forme de bons, l'assistance lui permettait de se nourrir, mais sans allouer ces ressources à d'autres usages.

« Avec le N, avant, le social m'aidait, par exemple, il me donnait 400 francs par mois. C'est peu mais on a...comment dire...cette habitude...on sait comment en vivre, on prend cette habitude. Pour nous c'est bon...comment dire..non c'est pas bon, mais c'est encore bon. Et puis on peut vivre, quelqu'un qui mange il ne meurt pas, c'est comme ça. On ne peut pas acheter beaucoup de choses qu'on aime comme les habits, comme des choses que l'on veut. Par exemple aller en discothèque, on ne peut pas avec cette argent aller là-bas. Voilà juste pour manger et puis dormir, ça c'est bon » (François, p. 4)

En comparaison avec sa situation actuelle, François relativise, dans une certaine mesure, ses conditions antérieures lorsqu'il avait le permis N (« *on prend cette habitude* »). Dans un parcours semblable, Victor a eu le permis N pendant plus d'une année et recevait 12 francs par jour, puis avec l'aide d'urgence il perçoit 9 francs par jour. Il dit ne pas avoir d'autres ressources. Il dit qu'il lui est difficile de

vivre « avec ce que l'on te donne, mais on fait un effort quand même pour vivre. Ce n'est pas assez, mais on fait quand même un effort » (Victor, p.7). Il n'adopte ainsi pas une position foncièrement dramatisante.

Au même titre que François, d'autres relativisent, également dans un sens, leur situation. C'est le cas de Marie qui compare les conditions entre la Suisse et l'Italie en parlant des moyens de l'EVAM :

« Écoute, pour être honnête, personnellement, j'aurais aimé qu'ils me donnent plus, mais je regarde des documentaires à la télé, par exemple, j'ai vu en Italie, les requérants d'asile en Italie. J'ai vu les conditions de vie qu'ils mènent là-bas et je me suis dit sincèrement quand même en Suisse c'est mieux, c'est vrai que ce n'est pas beaucoup, mais je préfère être en Suisse, que là-bas parce que là-bas c'est la catastrophe. » (Marie, p. 8)

Didier, lui, explique que des personnes pensent qu'il n'est pas le plus à plaindre :

« D'ailleurs pour certains, on a de la chance, c'est-à-dire on prend des bons ou bien on a des programmes qui nous donnent des petits sous, mais pour certains aussi il n'y a pas de bons, pas de programmes, qui se retrouvent dans des coins où ils mangent le matin, à midi, ils mangent le soir. »

(Didier, p. 5)

# La question de l'hébergement

Didier fait référence aux migrants qui vivent dans les abris de la protection civile et qui ne reçoivent qu'une aide en nature, tout en n'ayant généralement pas la possibilité de faire des programmes d'occupation. C'est le cas de Benjamin, pour la question de l'hébergement, qui a passé l'essentiel de son séjour en Suisse dans ces abris. Il revient souvent sur ses conditions de vie ici, avec des phrases telles que : « qu'est-ce que j'ai fait? J'ai tué quelqu'un pour me retrouver là-bas ?(en parlant de l'abri) Qu'est-ce qu'on a fait pour mériter cela ? Mais chaque matin je me lève et je me dis que je suis en bonne santé. Le reste cela viendra, j'en suis sûr. Inch'allah! »

Maxime explique également les conditions de vie difficiles dans les abris où il dort à trente centimètres de son voisin et que tous les matins il doit quitter la structure sans avoir l'occasion d'y revenir avant le soir. Il illustre cette problématique en disant qu'à l'intérieur de l'abri, il leur est impossible de savoir quel temps il fait dehors, donc ils ne savent pas comment s'habiller avant de sortir du fait qu'ils n'ont pas le droit d'entrer à nouveau après leur sortie.

François, qui après une décision négative est envoyé dans un abri, décrit cet endroit: « j'ai vu beaucoup de personnes là-bas dans le bunker. Et puis les lits, ils sont...(il fait des gestes avec les mains) [superposé, à étages?] trois étages comme ça, presque cinquante personnes dedans. Et puis j'ai amené un certificat médical de mon médecin que...je ne pouvais pas. [...]. Alors j'ai dit que je ne pouvais pas dormir ici. Et puis, si vous voulez, vous pouvez me mettre dans une prison, c'est mieux qu'ici, si vous me mettez en prison, c'est ok mais je ne dormirai pas ici » (pp. 5-6).

Il perçoit ainsi ces lieux comme plus pénible qu'un milieu carcéral. Sans vouloir faire une comparaison, il faut effectivement imaginer ce type d'hébergement où se trouvent plusieurs dizaines de personnes dans une pièce sans fenêtre où règne l'inévitable violence que procure la proximité — de surcroît lorsque celle-ci concerne des personnes avec des conditions de vie précaires, les descentes de police lors de renvois de migrants, d'arrestations ou de simples fouilles, l'espace personnel à disposition qui se limite à un lit et à un modeste casier, l'humidité, etc. Il faut noter que ces endroits ne concernent pas tous les requérants d'asile déboutés, car certains se retrouvent dans des foyers d'hébergement où les conditions sont considérablement de meilleure qualité : nombre de personnes par chambre (deux en général ou plus), l'espace global à disposition, la logistique disponible (cuisine, machine à lessive, etc.).

# Ressources alternatives

Enfin, certains évoquent d'autres moyens qu'ils utilisent pour améliorer ce quotidien précaire. Bien que cette problématique n'ait pas été approfondie dans les entretiens, il ressort qu'un certain nombre de migrants passent par les réseaux de solidarité, telles les associations caritatives.

Avec l'aide d'urgence, Marie et son fils gagnent un peu plus de 500 francs par mois. Elle dit ne pas avoir d'autre aide financière, excepté lorsqu'elle se rend dans des associations qui lui donnent à manger gratuitement : « moi j'essaye de m'inscrire dans ces associations là pour aller chercher de quoi manger et cela me permet, avec le peu d'argent que j'ai, de sortir d'autres choses pour mon fils et pour moi » (Marie, p. 6).

« Alors avec notre rémunération on ne pouvait pas, personnellement je ne pouvais pas le faire, je n'arrivais pas vraiment à tenir le bout, à me vêtir, à respecter vraiment le climat, il fallait peut-être recourir à ces gens-là qui m'aidaient ou voir avec les magasins Caritas » (Didier, p. 4)

Les ressources relatives aux activités informelles sont développées dans le chapitre suivant.

## Dépendance aux institutions

Un aspect particulièrement contraignant des conditions de vie des requérants d'asile déboutés est le lien aux institutions qu'ils se doivent d'entretenir de manière régulière. L'une, l'EVAM, prend en effet en charge toute une série de besoins de ces migrants ; de l'hébergement à la remise de l'aide d'urgence en nature ou en espèce – ou de l'assistance – en passant par l'octroi potentiel d'autres types de prestations (santé, transport, formation, etc.)<sup>18</sup>. L'autre, le Service de la Population

traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous ses besoins » (Cité par Bolzman, 2001, p. 144).

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Il est intéressant de noter que ce phénomène de « contrôle sociale » par l'institution est mis, de manière très pertinente selon moi, en relation par Bolzman (2001) avec le concept d' « institution totale » développé par Goffman. Ces institutions, selon cet auteur, « appliquent à l'homme un

(SPOP) – Division Étrangers, renouvelle périodiquement l'aide d'urgence des requérants d'asile déboutés. À cette fin, ils doivent se rendre à ce service et se faire auditionner – derrière une vitre – par un fonctionnaire qui lui remet normalement un document d'octroi d'aide d'urgence délivré par le canton de Vaud.

Parmi les interviewés de ce travail, Marie relate abondamment cette dimension de dépendance qu'elle a à l'égard de ces institutions :

« Si le SPOP décide de te renouveler pendant un mois, l'EVAM te paye pendant un mois, mais s'ils décident de te renouveler pendant deux jours, ils vont te verser l'argent pour deux jours. Donc moi maintenant ils me font aller à des moments où c'est dix jours, des moments où c'est deux semaines, ils font vraiment ce qu'ils veulent, vraiment pour déstabiliser les gens pour qu'ils rentrent chez eux. »

(Marie, p. 4)

Cette variabilité – aléatoire ? – du renouvellement de l'aide d'urgence illustre bien cette notion de dépendance et, de surcroît, le pouvoir que possède l'institution sur le quotidien de Marie. Cette aptitude ne se limite pas à l'allocation instable de cette aide car, comme l'explique Marie:

« Quand ils te renouvellent cela, ils ne font pas que ça, ils te disent "il faut que tu partes de chez toi, la Suisse t'a refusée comme requérante d'asile", donc ils te font un chantage psychologique et, si tu n'as vraiment pas le caractère, il y en a qui ont abandonné, qui sont partis justement à cause de cela » (Marie, p. 4)

« Si le SPOP décide de ne pas te donner, de ne pas renouveler ton aide d'urgence, l'EVAM ne te paye pas, c'est comme ça..[...]. Moi c'était par rapport à cela mon hospitalisation, surtout, parce que quand ils me l'ont fait, j'ai eu un choc et c'est pour cela que j'ai été hospitalisée. » (Marie, p. 4)

Cette relation de dépendance, comme le met en lumière Marie par son expérience personnelle, peut ainsi créer des effets dévastateurs sur les migrants. Ce n'est d'ailleurs pas la seule personne que j'ai rencontrée qui ait subi une hospitalisation suite à une décision de non-renouvellement de l'aide d'urgence. Outre le choc psychologique potentiel que peut provoquer de telle décision, c'est également l'incertitude et la réduction – voire la dépréciation – d'autonomie auxquelles

doivent faire face ces migrants. C'est à partir, notamment, de ces éléments que se construit l'exclusion symbolique.

Cette partie sur la dépendance à l'institution pourrait être bien plus approfondie car la problématique recèle de beaucoup éléments d'analyse possible et d'informations pertinentes. Néanmoins, sur la base de mes données et par esprit de concision, cette thématique ne sera pas approfondie davantage.

# L'exclusion symbolique

Une des caractéristiques communes qu'il est possible de ressortir de tous les entretiens des migrants qui connaissent une situation d'irrégularité actuellement est que la fermeture administrative qui les frappe leur donne l'impression que le temps est suspendu. Il apparaît un fort sentiment de stagnation de leur existence dans la mesure où cela fait des années que la majorité des interviewés est en Suisse, que leur situation n'a pas évolué et qu'ils se trouvent toujours dans un *no man's land* juridique (Bolzman, 2001, p. 146). À ce propos, Alexandra Felder parle de « désarticulation de la dynamique temporelle passé-présent-futur [suspendant] l'élan organisateur de l'existence » (2009, p. 124). Cette perception se retrouve dans les propos suivants :

« Et puis donc je reste comme ça et je ne sais pas. Est-ce qu'ils vont me renvoyer ou est-ce que je reste ici. Je ne sais à nouveau pas quoi faire. Après six ans, presque sept ans, je suis ici en Suisse et je ne sais pas encore ce que je vais faire. » (François, p. 7)

Samuel dit percevoir le futur avec angoisse car « je ne vois rien, je ne peux compter sur rien pour améliorer le lendemain. »

C'est donc principalement les perspectives futures qui sont mises en avant dans les entretiens parce que leur avenir semble bouché et sans solution. Mais il figure également des sentiments d'absence de reconnaissance mélangé entre un passé et un présent sous le signe de l'oisiveté :

« J'étouffe depuis que je suis ici, je déprime. Depuis que je suis ici, j'ai l'impression que je sers à rien » (Marie, p. 10)

« à force de ne rien faire, les gens boivent et fument et finissent par péter les plombs.

Si tu n'es pas fort mentalement, tu pètes les plombs. » (Benjamin)

Brian souligne à plusieurs reprises « the destruction of mental capacity », « i'm frustrated, « each person has a limit of tolerance, so I need to occupy my mind ».

Ces sentiments peuvent être amplifiés avec le côté inéluctablement pernicieux des longues procédures qui aboutissent à une décision négative. Il se produit, dans certains cas, un renversement abrupte de la trajectoire de vie du migrant. Ce phénomène alimente ce déni de reconnaissance sociale du migrant qui voit, du jour au lendemain, sa situation changer du tout au tout et sa vie complètement bouleversée :

« Pourquoi je dois rester six ans dans votre pays et après vous me dîtes de quitter la Suisse? Quand j'ai appris la langue, quand j'ai appris le travail, quand j'ai trouvé un endroit pour vivre, pourquoi après six ans vous me dîtes de quitter la Suisse? Ça c'est ma question, c'est une chose. Et puis la deuxième chose que je veux dire, quand ils ont pris mon permis, ils m'ont mis au bunker » (François, p. 5)

« Quand j'ai reçu le deuxième négatif, tout s'est fini, ils ont envoyé une lettre à mon ex-chef à la station à essence comme quoi je n'ai pas le droit de travailler, depuis le 13 novembre j'ai quitté mon travail, j'ai quitté mon studio, cela veut dire que je suis fermée, c'est tout fini, depuis trois ans j'habite tranquille en Suisse, j'ai un salaire, tout est bon mais tout à coup tout est fini. Le 13 novembre, j'ai donné mes clés de studio et je suis allée au foyer »

(Alice, p. 2)

Enfin, malgré le fait que ce sujet n'ait été que très peu abordé lors des entretiens, le sentiment d'hostilité ou de stigmatisation de la part de la population résidente est également présent dans certaines interviews :

« people here don't believe that we have some talents, they don't know us. » (Brian)

Il explique ensuite la problématique avec la police où, en tant que migrant sorti de l'asile, il dit prendre beaucoup de précautions dans ses déplacements et les endroits qu'il fréquente pour éviter tout contrôle de police. Maxime, lui, se montre très méfiant et hostile face à cette institution, car il dit qu'en tant que *negros*, ils sont fréquemment soumis à des contrôles de police où ils se font habituellement menotter et plaquer au sol. Il dit que « *nos cogen como perros* <sup>19</sup>» (Maxime)

Les anecdotes, histoires et écrits relatifs à cette thématique ne manquent pas, mais, à nouveau, par souci de concision, il n'est question ici que d'évoquer brièvement cet aspect de l'exclusion symbolique.

# Synthèse

À travers ce chapitre, il a été exposé une série non-exhaustive de contraintes qui pèsent sur les requérants d'asile déboutés. Par volonté de clarté et d'analyse, ces contraintes ont été rassemblées sous le terme d'exclusion politique, puis catégorisées en trois dimensions : économique, sociale et symbolique. Comme exprimé dans le cadre théorique, il importe de rappeler la nature schématique d'une telle classification, du fait que plusieurs aspects contraignants s'enchevêtrent et sont, dans une certaine mesure, inhérents l'un à l'autre.

Il a été tenté de démontrer que la triade – absence de citoyenneté, statut d'irrégulier et caractère indésirable du séjour – est au fondement de la vulnérabilité, sous la forme de contraintes, de ces requérants d'asile déboutés. En outre, l'interdiction d'exercer une activité lucrative paraît particulièrement saillante, dans le manque de possibilité d'être reconnu socialement, ainsi que de satisfaire ses envies et besoins de vivre convenablement. Cette perception et ces opportunités entravées sont renforcées par une prise en charge assurant le strict minimum vital, tout en conditionnant un certain nombre de pans de leur existence. Enfin, un avenir trouble articulé à un présent bien terne, ainsi qu'une image de soi

\_

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Traduction en français : « ils nous attrapent comme des chiens »

négative véhiculée au sein de la société, vont dans le sens du déni de l'existence sociale.

La structure, représentée par toute une série d'institutions (ODM, EVAM, SPOP, etc.), apparaît ainsi comme génératrice de règles et de lois qui prennent la forme de nombreuses contraintes sur le quotidien de ces migrants ; ceci dans le but de favoriser le retour au pays ou d'entraver leur installation en Suisse.

Cependant, comme le développe à nouveau Bolzman, ces migrants possèdent « un véritable "ethos de la débrouillardise" qui leur permet d'évoluer dans un univers d'exclusion institutionnelle en adaptant constamment leurs attitudes et comportements aux contraintes qu'ils rencontrent » (2007, p. 96). En effet, « ils sont extrêmement vulnérables du point de vue légal, [...], mais ils font preuve en même temps d'une capacité étonnante de survie dans la sphère informelle du nondroit » (Ibid). Les observations de cet auteur permettent ainsi de faire la liaison avec le chapitre suivant qui va porter sur les pratiques informelles. Il est question de se pencher sur ces activités non-déclarées qui peuvent paraître comme des mécanismes pour contrecarrer cette exclusion et comme des alternatives au système balisé par la structure.

# B.2 Le travail non-déclaré en région lausannoise

« Je peux dire que si on ne travaille, on ne peut pas vivre comme ça. Je veux dire que si quelqu'un t'a dit qu'on ne travaille pas, ce n'est pas vrai. Beaucoup de personnes ont du travail [...]. Ils travaillent tous les mois avec du travail caché, pas déclaré. » (François, p. 10)

# **B.2.1** Caractéristiques des activités informelles

Dans ce chapitre analytique, il est question d'alimenter la réponse à la question de recherche posée dans l'introduction, soit de s'interroger dans quelle mesure ces migrants recourent aux pratiques informelles en vue d'améliorer leurs conditions d'existence. Après avoir présenté et analysé les différentes conditions de vie auxquelles ils font face dans leur situation respective, il demeure ainsi judicieux, dans la logique de ce travail, de s'intéresser de plus près aux moyens qu'ils mettent en œuvre pour améliorer leur situation difficile. En rapport avec l'assise théorique de cette recherche, il faut appréhender ces moyens, en l'occurrence les activités informelles et dans une moindre mesure criminelles, comme les ressources et la marge de manœuvre que ces migrants disposent grâce au marché du travail segmenté.

Par l'irrégularité de séjour qui frappe les migrants interviewés, les actions observées dans ce chapitre s'insèrent dans ce vaste champ nommé économie informelle, soit « ces emplois qui, sans être en marge des lois, prennent place en marge de l'appareil de production étatique régulier » (Sassen, 1991, p. 392), actions pouvant être parfois aussi considérées comme des activités criminelles. En d'autres termes, la focale d'analyse va porter sur toutes les pratiques non-formelles, mais non moins lucratives, que ces migrants irréguliers accomplissent dues à la

nature de leur statut.

Une abondante littérature a mis en exergue le rôle que jouent les migrants irréguliers dans l'économie. Or, comme souligné précédemment, la place des migrants irréguliers issus de l'asile est complexe à saisir, à cause de la catégorie aussi bien hétérogène que dissimulée qui les caractérise. Bien que n'ambitionnant pas à une quelconque représentativité, les différents résultats de mes entretiens permettent de mettre en lumière un certain nombre de points relatifs à ces pratiques informelles, voire criminelles, mais également, comme il est développé dans les chapitres suivants, de faire ressortir plusieurs thématiques révélées par l'étude de ce phénomène.

Sur la base des propos des différents enquêtés, ce chapitre se construit de la manière suivante : dans un premier temps, une partie est consacrée à l'étendue de l'économie informelle des requérants d'asile déboutés dans la région lausannoise, soit de considérer dans quelle mesure ces pratiques existent ou non. Puis, le cas échéant, il sera question d'exposer quelles sont les activités auxquelles recourent ces migrants et dans quelles conditions ils les effectuent afin, notamment, de considérer si elles s'insèrent dans la théorie du marché segmenté. Finalement, il va s'agir d'observer de quelle manière ils obtiennent ces travaux non-déclarés. Ces observations sont mises en lien avec la littérature qui a abordé cette thématique et qui est présentée dans le cadre théorique.

## Ampleur du phénomène : mythe ou réalité?

Comme présenté en introduction, peu d'études ne traitent principalement des faits observés ici, bien qu'elles y consacrent généralement quelques commentaires. Leurs conclusions vont majoritairement dans le même sens. L'accès au marché du travail non-déclaré est très difficile pour les migrants irréguliers issus de l'asile à cause de leur manque de capital culturel et de capital social (Efionayi-Mäder et al., 2010), pour des questions ethniques ( De Senarclens, 2007 ; Sanchez-Mazas, 2011) ou juridiques dues aux nouvelles mesures restrictives face au travail non déclaré

(Ibid). Cet accès limité amène les seuls auteurs à aborder concrètement le sujet, en arguant que le phénomène est donc relativement faible bien que certains migrants réalisent malgré tout des petits jobs ponctuels et occasionnels (Sanchez-Mazas, 2011).

Les différentes activités des onze migrants interviewés sont présentées brièvement ci-après :

#### Maxime

Maxime, qui a séjourné un temps en Espagne, dit qu'il y a beaucoup plus d'opportunités de faire ce type de travail là-bas du fait que les employeurs ne vérifient pas les papiers : « tienes papel o no, da igual! » <sup>20</sup>. Il insiste sur la difficulté de trouver du travail non-déclaré en Suisse et l'importance de connaître des gens pour en décrocher. Il dit avoir la chance de posséder des contacts qui l'appellent lorsqu'ils ont quelque chose pour lui. Cela peut se traduire par quelques heures de manutention, de déménagement ou sur des chantiers et dit que cela se rémunère de façon très variable ; « a veces una miseria, a veces un montón » <sup>21</sup>. Pour cette dimension aléatoire, Maxime dit ne pas considérer ces activités comme un véritable travail, car cela n'est qu'occasionnel.

#### Samuel

Il a rencontré un couple de Suisses qui lui proposent de faire régulièrement du jardinage ou du nettoyage chez eux, de manière bien rémunérée ou en échange de son hébergement dans leur maison. Il s'occupe ainsi de leur maison durant leurs absences régulières. Il effectue aussi parfois des travaux de jardinage rémunérés chez une autre Suissesse qu'il a rencontrée par le biais de ces deux personnes.

## Brian

Il s'est créé un certain réseau, par le biais notamment d'habitants d'un squat de la région lausannoise, qui lui permet d'obtenir régulièrement des petits emplois – en

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Traduction en français : « tu as des papiers ou non, c'est égal ! »

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Traduction en français : « dès fois une misère, dès fois beaucoup. »

particulier des activités proches de son domaine d'électricien. Ces dernières sont effectuées chez des particuliers ; il dit recevoir jusqu'à 200 francs par jour pour ces tâches. Il réalise également toute une gamme de travaux de manutention, de peinture, de déménagement, etc.

#### Alexandre

Alexandre a réalisé un certain nombre de petits travaux qu'il a trouvé par ses activités bénévoles dans une organisation d'entraide de la région lémanique. Lorsqu'il amenait des meubles chez des particuliers, il leur demandait s'ils avaient besoin de main d'œuvre. C'est ainsi qu'il a trouvé plusieurs petits jobs, comme peintre ou paysagiste. En comparant avec la France, il affirme toutefois que l'ampleur du phénomène est faible du fait que : « *ici, c'est tellement surveillé, les habitants c'est tous des petits soldats* ». Il met ainsi en avant la surveillance citoyenne pour expliquer le fait que peu de migrants irréguliers issus de l'asile travaillent de façon non-déclarée, par crainte d'être dénoncés.

#### Didier

D'un point de vue personnel, Didier dit avoir eu beaucoup de propositions, mais ne pas en avoir acceptées beaucoup. Il a effectué des petits travaux tels que des déménagements ou des chargements de conteneurs pour des sommes entre 10 et 15 francs par heure. Mais il a surtout travaillé, durant plus d'une année, et ceci une à plusieurs fois par semaine, comme steward pour un club de sport de Suisse romande. Cela consistait essentiellement à s'occuper de la sécurité et informer les supporters. Pour cette tâche qu'il a obtenue grâce à un ami camerounais, lui aussi requérant d'asile et travaillant sur place, il touchait, pour quelques heures de travail, 60 francs lors des matchs à domicile et 70 francs pour les matchs à l'extérieur.

Dans une dimension générale, il évoque de nombreuses expériences que des amis ou des connaissances ont réalisées dans des zones industrielles et sur des chantiers, comme manutentionnaires, dans des magasins d'alimentation — principalement africains — comme vendeur ou nettoyeurs, dans des restaurants comme serveurs ou en cuisine et dans des boîtes de nuit comme videurs.

### Alfred

Alfred dit ne pas avoir recouru souvent à des activités informelles; il raconte toutefois quelques expériences qu'il a eues en rencontrant des "compatriotes" kurdes ou des migrants de langue arabe aux cours de français de l'EVAM. Il a travaillé deux fois quelques jours pour un Libanais dans des carrosseries où il démontait des pièces de voiture pour les envoyer ensuite au Proche-Orient, il était payé 100 francs pour 10 heures de travail par jour. Il a effectué aussi plusieurs fois des travaux de nettoyage ou de peinture dans un restaurant de Lausanne où travaillait un Marocain qui l'a recruté. Ce dernier appelait Alfred la veille ou l'avant-veille pour un travail ponctuel et le payait ensuite de 50 à 70 francs par jour. Il souligne également que, selon lui, un nombre important de migrants issus de l'asile – déboutés ou non – travaillent de façon non-déclarée du fait qu'il est difficile de trouver un travail déclaré pour eux et à cause des prestations insuffisantes qu'ils touchent de l'assistance ou de l'aide d'urgence : « s'ils ne trouvent pas (un travail déclaré), si les gens ne l'engagent pas, il est obligé de travailler à côté, moins cher » (p.7).

#### François

Au même titre que les interviewés précédents, François dit ne pas avoir pratiqué souvent d'activités informelles. Néanmoins, lors de son entretien, il évoque plusieurs expériences de travaux non-déclarés qu'il a effectués. Durant un certain temps, il travaillait comme peintre ou pour d'autres tâches quelques jours par mois chez un particulier où il était payé 10 francs par heure. Il a également travaillé pendant quelques mois deux jours par semaine dans un kebab de la région lausannoise où il était payé 50 francs pour dix heures de travail, tout en ayant la possibilité de venir manger quand bon lui semblait. Il annonce également que beaucoup de migrants de l'asile travaillent de façon non-déclarée : « je peux dire que si on travaille pas, on ne peut pas vivre comme ça. Je veux dire que si quelqu'un t'a dit qu'on ne travaille pas, ce n'est pas vrai. Beaucoup de personnes ont du travail [...] » (p. 10).

Victor

Il n'a connu qu'une expérience de travail informel lors d'un déménagement rémunéré mais dit connaître des migrants irréguliers travaillant dans des magasins d'alimentation comme magasinier ou dans des hôtels où ils font des nettoyages.

Marie

Contrairement aux autres, elle dit n'avoir jamais effectué d'activité non-déclarée. Par le biais de l'église qu'elle fréquente, elle a cependant eu un certain nombre de propositions, comme du nettoyage et de la garde d'enfants chez des particuliers ou du service dans un restaurant via des connaissances africaines. Au sujet de l'ampleur du phénomène, elle dit savoir qu'il y a de nombreuses personnes travaillant de façon non-déclarée, mais très peu de migrants issus de l'asile à sa connaissance.

Alice

Elle dit également n'avoir jamais réalisé de travail non-déclaré.

Benjamin

Benjamin non plus.

Les onze personnes interrogées dans le cadre de ce travail conduisent, de façon évidente, à des résultats fort distincts entre eux. En bref, sans mettre en doute la véracité de leurs propos, il en ressort que trois d'entre eux disent n'avoir jamais travaillé de façon non-déclarée, un dit l'avoir fait qu'à une occasion, et six l'avoir fait à plusieurs reprises, mais ceci de manière aléatoire et de temps en temps et un fréquemment mais de façon ponctuelle. Aucun ne semble recourir ou avoir recouru à des activités informelles systématiques à large échelle.

De manière générale et sur la base de leurs propos, le travail informel semble ainsi toucher assez largement, partiellement ou faiblement les requérants d'asile déboutés selon les différents interviewés. L'observation se fait à deux niveaux : au niveau individuel et au niveau global, lorsqu'ils donnent leur opinion sur la réalité

du travail informel dans la région lausannoise. D'une part, comme exprimé ciavant, une grande majorité des migrants interrogés a recouru à du travail nondéclaré, bien qu'ils aient effectué plutôt des petits jobs de temps en temps et ceci de courte durée, alors qu'une minorité dit n'avoir jamais pratiqué d'activité informelle.

D'autre part, leur avis sur l'ampleur du phénomène est très hétérogène du fait que ce dernier est faible pour les uns (Marie, Victor, Alexandre et, dans une moindre mesure Maxime) et plus conséquent pour les autres (François, Alfred, Didier, Brian). Ne cherchant pas – à l'image de étude de Piguet, Losa et Ravel (2002) – à mesurer véritablement l'étendue du travail informel chez les requérants d'asile déboutés, ni à aspirer à une quelconque représentativité, les entretiens réalisés dans ce travail vont dans le sens de l'étude de Sanchez-Mazas (2011), soit qu'une partie travaille, mais uniquement de manière ponctuelle. Cependant, pour certains (tels que Didier ou Brian), cela paraît plus fréquent qu'occasionnel, comme le suggère l'étude de Sanchez-Mazas et de son équipe.

#### Domaines d'activités

Les domaines d'activités des différents types de travail que les enquêtés ont entrepris ou qu'ils ont entendu parler sont autant étendus que diversifiés. Ceux-ci se réalisent en partie chez des particuliers, mais également dans des magasins d'alimentation, des restaurants, des hôtels, des clubs sportifs ou encore des zones industrielles. Les tâches principales évoquées sont des travaux de manutention, d'électricité, de paysagisme, de peinture, de nettoyage, de surveillance, de vente, etc. Bien que la palette d'activités soit très large, ces dernières ont plusieurs dénominateurs communs. Toutes sont des travaux manuels, majoritairement pénibles, nécessitant peu ou pas de qualification. La majorité de ces pratiques est habituellement de courte durée, dépendante de l'appel de "l'employeur" et, de manière évidente, non couverte par une quelconque protection juridique ou sociale. De ce fait, ces travaux sont, en grande partie, caractéristiques de précarité, de flexibilité ou de malléabilité pour les travailleurs. Il demeure toutefois la question de la rémunération qui, elle, varie d'un faible salaire à une rétribution convenable,

si nous comparons succinctement avec les montants des emplois déclarés pour ces types d'activités.

Quoiqu'il en soit, ces observations s'inscrivent ainsi dans la thèse du marché de l'emploi segmenté ou dual présentée précédemment dans ce travail (Sassen, 1991, 2009; Morice & Potot, 2010; Rea, 2004, 2010) et dans les domaines d'activités employant des requérants d'asile (Piguet & Losa, 2002). Bien que la catégorie de migrants étudiée à travers cet écrit ne recoure pas aux travaux informels à large échelle, ces activités ont en commun les conditions de travail du marché de l'emploi segmenté qui permet, dans une certaine mesure, l'utilisation de main d'œuvre non-déclarée. En d'autres termes, les différents emplois que pratiquent les migrants interrogés sont les mêmes que ceux cités dans l'abondante littérature qui s'est penchée sur la question. Ce sont donc en partie des entreprises à faible marge bénéficiaire qui cherchent à réduire leurs coûts — essentiellement salariaux. Mais ce sont également des particuliers qui s'inscrivent, soit dans une logique similaire ou *a contrario* dans une dimension solidaire où la problématique des coûts ne semblent pas entrer en ligne de compte.

Par conséquent, et c'est pour cela qu'il a été tenté de ne pas homogénéiser tout ce qui entoure ces pratiques, il importe de différencier ici les activités qui, par leur nature, bénéficient économiquement parlant aux employeurs, des activités qui, en terme de coûts, ne leur sont pas forcément favorables – à l'image des travaux que réalisent Brian ou Samuel.

Bien que cet écrit porte, à la base, sur les activités informelles et non pas criminelles, il serait regrettable de ne pas évoquer ces dernières, du fait que plusieurs interviewés les mentionnent lors des entretiens. En outre, dans la logique de ce travail, les pratiques criminelles sont, au même titre que les informelles, des moyens pour améliorer ses conditions de vie et représentent une marge de manœuvre possible.

Maxime et Brian s'adonnent parfois au trafic de drogue pour compléter leurs revenus obtenus par des emplois non-déclarés. Brian, doté vraisemblablement d'un haut sens de la "débrouille" a également mis en place un réseau de vente d'ustensiles. Il a commencé à « collect usable things (electronics, DVDs, TVs,

fridges, etc.) » par le biais d'amis ou en récupérant dans des déchetteries de quartiers huppés de la région lausannoise. Puis, il revend ces objets après les avoir réparés si besoin.

Après avoir cherché à saisir la réalité du phénomène et les conditions de travail, il est dès lors intéressant de se pencher sur les moyens que ces migrants utilisent pour accéder à ces activités. Outre le simple intérêt descriptif, cela peut permettre de mettre en lumière différentes problématiques qui sous-tendent ces pratiques et faire ainsi le lien avec les chapitres suivants.

## Moyens d'accès au travail

À quelques exceptions près, tous les emplois évoqués dans les entretiens ont été obtenus par le biais de connaissances : des amis, des personnes du même foyer ou lors de rencontres impromptues, des autres migrants aux cours de français, etc.

Les seuls exemples qui trouvent leur origine différemment sont ceux racontés par Didier, et appuyés par Victor et Marie, où ils expliquent que différentes entreprises venaient chercher des requérants d'asile – et plus particulièrement des déboutés – devant le centre où ils résidaient.

Didier raconte, dans l'entretien exploratoire et dans l'entretien enregistré, plusieurs exemples d'entreprises qui utilisaient les migrants de son foyer. Bien qu'il n'ait luimême pas participé à ces activités, il peut être intéressant d'en dresser les grandes lignes : des travailleurs d'employeurs passent avec leur camionnette de temps à autre et proposent certains types de travaux. Ils proposent un emploi pour plusieurs jours et rémunérés généralement 10 francs par heure. Puis, en fin de journée, l'employeur paye 40-50 francs et dit qu'il payera le reste lorsque le travail sera terminé.

Il conte également une autre histoire d'une personne qui embauche des migrants irréguliers à un endroit près du foyer. Cette personne leur propose un travail rémunéré et régulier de 1500 francs par mois. Elle leur dit toutefois par la suite que le véritable travail commencera d'ici deux mois mais que, d'ici là, elle a

d'autres tâches à leur donner telles que des travaux de manutention. Après avoir constitué une équipe, elle leur donne rendez-vous pour les jours qui suivent ailleurs et leur paye l'abonnement de bus. Néanmoins, excepté cet émolument et les repas de midi, Didier explique qu'elle ne paye que très peu mais que les travailleurs acceptent toutefois ces conditions en se disant qu'ils pourront bientôt gagner la somme promise initialement. Par conséquent, les migrants restent jusqu'au jour où ils sont transférés ailleurs ou lorsque la personne ne refait pas surface.

(Didier, entretiens exploratoire et enregistré. Propos synthétisés et mélangés entre ces deux entretiens).

Ces exemples montrent distinctement des logiques d'exploitation de ces migrants par des employeurs locaux. Par ces récits, les migrants apparaissent clairement comme une main-d'œuvre disponible et vulnérable. C'est un phénomène – par le recrutement et par les conditions générales de travail – qu'on retrouve abondamment dans les études de terrain sur cette problématique, mais qui ne semble pas concerner directement les enquêtés de ce travail.

Sur la base des entretiens, il ressort trois voies, en plus de celles ci-avant, dans l'accès à ces emplois non-déclarés.

Premièrement, les réseaux entre individus partageant des caractéristiques d'un "système de référence d'appartenance commune" <sup>22</sup>. Les exemples d'Alfred et François permettent de bien illustrer cette catégorie. Respectivement kurdes de Syrie et d'Iran et parlant arabe, ils ont accédé à ces emplois en grande partie par des kurdes ou des personnes arabophones (Liban et Maroc pour Alfred, kurde pour François) rencontrées ci et là.

« Dès fois j'ai fait de la peinture aussi parce que je connais un arabe marocain qui travaille dans un restaurant et puis quand je cherchais du travail, lui il travaillait là-bas et il a parlé au patron. » (Alfred, p. 6)

similaires que différentes.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Faute d'avoir trouvé une dénomination satisfaisante, celle-ci sera utilisée jusqu'à la fin de ce travail. Bien que large et pouvant inclure un nombre important de variables, cela signifie, en bref, que des individus partagent un certain nombre d'éléments en commun tels qu'une langue, une ethnie, une proximité géographique, etc. Par conséquent, ils peuvent avoir des références autant

François, lui, a décroché son travail à temps partiel dans le kebab par l'intermédiaire d'un ami turc kurde qui connaît le patron et qui a accepté de l'engager. Didier, de la RDC, a obtenu son travail pour le club sportif par le biais d'un ami africain camerounais habitant le même centre que lui. Cet ami travaillait déjà là-bas et a parlé de Didier à ses supérieurs et il a été embauché. En outre, ses différents jobs de déménagement ou de manutention ont été trouvés via d'autres connaissances africaines. Marie, Camerounaise, a eu également la possibilité de travailler dans un restaurant grâce à ce type de réseau.

Il est ainsi possible d'interpréter qu'un certain nombre de ces travaux sont liés à des facteurs de solidarité ou, pour reprendre les termes d'Andrea Rea, de « solidarité de proximité ethnique » (Rea, 2004). Néanmoins, au vu des conditions de travail en général et salariales en particulier, ces activités peuvent s'apparenter à une certaine forme d'exploitation dans la mesure où des exemples de salaire de 100 francs pour dix heures de travail dans une carrosserie (Alfred, p. 2) ou de 50 francs pour dix heures de travail dans un kebab, avec la possibilité de se restaurer quand bon lui semble (François, p. 10) sont édifiants, à l'échelle suisse et vaudoise, comme cas de pratiques informelles sous-payées et précaires. De fait, il faut relativiser aussi cette forme de « solidarité de proximité ethnique » car cela peut aussi s'apparenter à une « exploitation de solidarité ethnique ». En outre, le terme « ethnique » apparaît bien trop homogénéisant et réducteur pour être mobilisé comme le démontre le chapitre suivant consacré à la diversité de ces migrants.

Ce constat nuancé débouche ainsi sur une perception partagée où l'observation oscille entre une vision d'exploitation ou solidaire dudit phénomène. Il apparaît aussi clairement que le fait d'avoir une langue partagée ou une appartenance à une communauté nationale ou régionale constituent des facilités d'accès au travail informel.

La deuxième voie d'accès à ces travaux peut être nommée "solidarité suisse". Que ce soit Marie, Samuel ou Brian, tous les trois ont eu la possibilité d'effectuer des activités salariées, après avoir rencontré des Suisses désireux de les aider. Comme premier exemple, nous pouvons citer le cas du couple qui héberge et rémunère Samuel en échange de diverses tâches au sein de leur maison (jardinage, nettoyage)

ainsi que de l'autre personne rencontrée grâce à ce couple. Quant à Brian, des habitants d'un squat le soutiennent en lui ayant trouvé des travaux d'électricité à effectuer chez des connaissances. Ces différentes activités, *a contrario* des précédentes, semblent être bien rémunérées en liquide ou en nature, ce qui tend à montrer que cette voie d'accès se base sur des principes solidaires et bienveillants de soutien. Le cas de Marie est différent, parce qu'elle n'a jamais réalisé ce type de travail informel malgré les propositions qu'elle a reçues de personnes fréquentant son église (nettoyage, garde d'enfants). Ces dernières s'insèrent toutefois dans la même catégorie du fait qu'elles ont les mêmes caractéristiques que celles de Samuel ou Brian, comme en témoigne le passage suivant :

« Ce sont des Suisses (les personnes qui lui ont fait ces propositions), par exemple, quand tu vas à l'église et ils te demandent ta situation et ils te proposent de t'aider » (Marie, p. 6)

Troisièmement, et très proche de la catégorie précédente, la voie d'accès qu'utilisait Alexandre lorsqu'il effectuait de nombreux travaux de jardinage et de paysagiste. L'organisation d'entraide pour qui il travaillait bénévolement lui permettait d'accéder à ces différentes tâches. Cette catégorie est distincte de la précédente du fait que le vecteur solidaire n'est pas explicitement mis en avant, bien que nous pouvons supposer que les personnes faisant appel à une organisation caritative puissent agir avec une certaine solidarité.

Ces différents moyens d'accès, caractérisés en partie par le facteur solidaire, contrastent avec l'image globale des différentes tâches qu'ils accomplissent de manière plutôt peu rémunérée et dans une précarité certaine.

#### Synthèse intermédiaire

En résumé, le premier niveau d'analyse des activités informelles de ces migrants permet de mettre en exergue plusieurs points : la plupart ont recouru à des emplois non-déclarés de manière intermittente et sporadique, alors qu'une minorité n'a jamais réalisé de telles pratiques ; ces activités se sont accomplies dans des

secteurs nécessitant peu de qualification; les conditions générales de travail sont très hétérogènes bien que plutôt pénibles et mal rétribuées – ce constat est relativisé par les exemples, notamment, de Brian et Samuel; enfin, les voies d'accès sont très dépendantes de personnes tiers et donc du réseau de chacun, liées souvent à une certaine solidarité.

Dans les parties suivantes de ce chapitre, l'objectif est d'aller au-delà de ces simples faits et de mettre en perspective quelques aspects sous-jacents qu'il est possible de dégager dans l'étude dudit phénomène. L'éventail des possibles est, si non inépuisable, non moins extrêmement large. C'est pourquoi il importe, à ce stade du travail, d'expliciter les choix établis dans le traitement de telle ou telle thématique.

En premier lieu, dans le sillage de nombreuses études relatives à la migration, l'aspect social exprimé sous la forme des réseaux semble intéressant dans l'accès aux pratiques informelles mais surtout dans ce qui en découle ; soit, par exemple, cette importance du capital social dans ces conditions de vie difficiles et les conséquences potentielles de son "déficit".

En outre, cette dichotomie schématisée solidarité/exploitation évoquée ci-avant peut suggérer un rapport très hétérogène face aux pratiques informelles de la part des migrants interrogés. À ce propos, il peut paraître judicieux de montrer la position de ces derniers envers ces activités en fonction de leur situation respective. En d'autres termes, comment perçoivent-ils ces pratiques et quels rapports entretiennent-ils avec ces dernières ?

#### B.2.2 Réseaux et diversité des acteurs

« J'ai connu beaucoup de gens à l'école, des kurdes, des arabes, comme ça. Et puis quand ils me disaient qu'il y avait du travail, j'y allais pour gagner de l'argent » (Alfred, p. 5)

Premièrement, il va s'agir, dans cette partie, de saisir l'importance que revêt le capital social, puis les éventuelles conséquences d'un manque de cette ressource qui semble primordiale dans l'accès aux activités informelles. Troisièmement, une brève analyse de leur réseau est dressée afin de considérer comment ils peuvent accéder à ces pratiques. Enfin, ce chapitre, à travers ces différents éléments, cherchent à mettre en évidence la diversité qui caractérise ces migrants.

## Acuité du capital social:

Il ressort des entretiens effectués dans ce travail une dimension importante du vecteur social qui apparaît comme une ressource essentielle dans la marge de manœuvre des enquêtés. Celui-ci est représenté ici par les différents réseaux que les migrants possèdent pour accéder à des activités informelles. Les deux voies dénommées "proximité de systèmes de références d'appartenance commune" et "solidarité suisse", présentées dans le chapitre précédent, vont dans ce sens, dans la mesure où elles permettent aux migrants l'accès à toute une série d'emplois non-déclarés. Deux interviewés soulignent d'ailleurs explicitement l'importance de ce capital social :

En effet, j'interroge Maxime sur les possibilités d'activités informelles en Suisse, il me répond que, contrairement à l'Espagne, il est très difficile de travailler sans papier ici. C'est pourquoi il importe de connaître des gens. Dans son cas, il dit avoir de la chance de posséder quelques contacts qui l'appellent de temps en temps pour des emplois ponctuels. Il insiste sur cette nécessité à avoir des relations pour améliorer sa situation alors que, dans le cas contraire, ceux qui n'ont

pas de contact recourent fréquemment au trafic de drogue : « y sobre todo los que conocen nadie aqui »<sup>23</sup>.

Alice, qui n'a pas recouru à des emplois non-déclarés et qui est coupée de sa communauté nationale, afghane en l'occurrence, explique également que :

« Si on a, par exemple, quelqu'un en Suisse peut-être que cela marche. Parce qu'ici c'est toujours "présenter" qui est important. Si quelqu'un te présente à quelqu'un, moi je n'ai pas quelqu'un... » (Alice, p. 4).

Elle complète cela par : « peut-être si tu connais quelqu'un, nettoyage à la maison, garde d'enfants, mais encore ça c'est une histoire de confiance, si tu as quelqu'un en Suisse sinon cela ne marche pas » (Alice, p. 6).

Ces exemples, appuyés par le chapitre précédent, mettent ainsi en évidence l'importance de connaître quelqu'un pour avoir accès à ces emplois informels en Suisse <sup>24</sup>. Sur la base de mes entretiens et de mes observations, il ressort effectivement qu'il paraît très important de posséder un semblant de réseau, afin de pouvoir pratiquer un emploi non-déclaré. Certes, les exemples relatés, en particulier par Didier, d'entreprises embauchant directement des migrants près des centres d'hébergement tempèrent cette considération, mais ce phénomène court-circuitant les réseaux est absent des interviews de cette recherche, alors que le fait de passer par autrui est essentiel pour les enquêtés.

Ces observations sur la dotation en capital social montre bien l'inégalité des ressources à laquelle font face les migrants interrogés. Nonobstant les ressources matérielles, le capital social, comme ressource immatérielle, paraît être l'atout cardinal de leur *arsenal*. À travers ce travail, ce capital est fort logiquement distribué de manière très différenciée entre des migrants détenant un réseau conséquent – via la proximité d'un "système de références d'appartenance commune" ou par "la solidarité suisse" – et d'autres qui sont plus isolés (Alice,

2

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Traduction en français : « et surtout ceux qui ne connaissent personne ici ». En parlant des personnes qui vendent de la drogue

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Bien qu'il puisse être hasardeux de se baser sur si peu d'informations, il est intéressant de relever que les quelques enquêtés qui ont transités de manière plus ou moins longue dans d'autres pays européens soulignent qu'il est bien plus aisé de trouver un emploi non-déclaré sans connaître au préalable d'autres migrants en Espagne, en Italie ou en France.

Victor). Cette distribution semble ainsi aller plus ou moins de pair avec la pratique d'activités informelles, bien que des contre-exemples tempèrent cette association, comme celui de Marie qui possède un réseau relativement important par l'église et sa communauté ethnique, mais qui ne recourt pas à des emplois non-déclarés.

Par conséquent, il ne faut pas voir une relation de cause à effet figée entre le capital social et la pratique d'activités informelles. En d'autres termes, il importe de ne pas percevoir ce lien comme déterministe dans la mesure où une personne démunie de réseau peut quand même accéder à un emploi non-déclaré par d'autres voies, comme en témoigne l'exemple relaté par Didier ou ceux foisonnant dans la littérature. De plus, le fait de posséder un capital social plus ou moins conséquent n'implique pas forcément que la personne va recourir à un emploi non-déclaré. Il apparaît toutefois clair que le capital social revêt une grande importance dans la possibilité à travailler de façon informelle. Ce constat va ainsi dans le sens des études consacrées aux ressources des migrants irréguliers qui consacrent le capital social comme ressource la plus importante (Engbersen, 1999; Engbersen, Van San & Leerkes, 2006).

## Conséquence de l'inégalité de dotation en capital social ?

À présent, il peut être intéressant de s'interroger, dans la lignée des propos de Maxime ci-avant, sur les éventuelles conséquences qu'un faible capital social peut avoir sur les migrants. Dans ce cas précis, Maxime explique que ceux qui s'attellent à des activités criminelles – soit le trafic de drogue en l'occurrence – sont majoritairement des migrants ne possédant pas de relations leur permettant de travailler de façon non-déclarée.

Cette explication va dans le sens des thèses de Godfried Engbersen et Joanne van der Leun (2001) qui perçoivent le manque de capital social comme une cause potentielle au recours à des activités criminelles. Dans ce raisonnement, il est possible de supposer qu'un migrant irrégulier ne pouvant s'appuyer sur un capital social suffisant, afin d'accéder à des emplois non-déclarés, aurait plus tendance à

pratiquer des activités criminelles ; faute de mieux. Cette thèse appartient à une certaine logique sur la base de mes résultats, parce qu'aucun enquêté n'a été recruté sans avoir passé par son réseau – bien que des exemples de ce phénomène soient contés par certains migrants. Il apparaît donc complexe de parvenir à trouver une de ces activités sans recourir à ce réseau. Par conséquent, il est tout à fait cohérent qu'un migrant possédant un faible capital social se tourne vers les activités criminelles, afin de voir ses conditions d'existence améliorées. En effet, selon cette hypothèse, un requérant d'asile débouté, sans capital social, va difficilement avoir accès à une activité informelle et une des solutions pour rendre meilleure sa situation est de passer par les activités criminelles.

Il est pourtant difficile de confirmer ou d'infirmer une telle thèse sur la base de mes entretiens, car les seuls migrants qui s'attellent parfois au trafic semblent posséder un certain réseau (Maxime et Brian), alors que les personnes semblant avoir le moins de capital social (Alice et Victor) n'ont pas mentionné de telles activités. Cependant, comme cela est abordé ultérieurement, Alice et Victor, *a contrario* d'autres requérants d'asile déboutés, possèdent des ressources économiques provenant d'autres origines que les activités informelles et criminelles; ce qui n'est pas le cas de Maxime et Brian. De plus, en m'appuyant sur plusieurs exemples que j'ai pu observer lors de mon expérience à l'EVAM, il m'est apparu que certains migrants arrivant démunis et sans contact – selon leurs dires et selon mes observations – se retrouvaient vite dans des activités criminelles. Bien que, pour ce travail, cela repose sur des hypothèses fragiles, les thèses de Engbersen et van der Leun paraissent plausibles.

Outre l'accès aux activités informelles, nous pouvons supposer que l'inégalité de dotation en capital social a également des répercussions sur la vie de tous les jours de ces migrants. Cela se traduit par une incapacité à mobiliser un réseau permettant l'accès à toute une matrice de ressources telles que des faveurs, des services rendus ou encore des dons. Comme expliqué en introduction de ce travail, je fus en effet très frappé – et je le suis toujours – au contact des migrants, par l'aptitude de débrouille qu'un certain nombre possède et ceci, notamment, grâce à leur capital social. Par cette capacité, ils peuvent obtenir tout un nombre

d'avantages qui prennent la forme, par exemple, d'un objet offert (en particulier du matériel audio-visuel), de nourriture donnée, d'aide procurée pour terminer une tâche comme un programme d'occupation, etc. Il aurait pu être intéressant de se pencher davantage sur ce type de ressources mais, par manque d'informations et par souci de m'en tenir à mon objet de recherche, cette thématique ne sera pas approfondie. Tout en appuyant les propos ci-avant, cela dénote néanmoins de l'importance du capital social dans l'accès à tout type de ressources. En outre, cela suggère une inévitable hétérogénéité des requérants d'asile déboutés et donc un pouvoir, perçu comme un accès à des ressources, réparti inégalement entre eux.

## Hétérogénéité des acteurs, constructions et dynamiques locales

En parlant de la manière dont ils ont obtenu ces emplois non-déclarés, les différents enquêtés évoquent des rencontres faites dans les centres de requérants d'asile (aux centres d'enregistrement ou, par la suite, aux divers autres centres d'hébergement<sup>25</sup>), aux cours de formation dispensés par l'EVAM qu'ils suivent, ou dans d'autres endroits de socialisation. Par exemple, Didier mentionne les liens créés, en particulier, au foyer où il a résidé durant quelques années ; Alfred cite les cours de français qu'il suivait et qui lui ont permis de rencontrer un certain nombre d'autres migrants ; ou encore Maxime désigne l'abri PC où il dort comme endroit lui ayant donné l'opportunité de créer des relations pour, entre autres, avoir accès à certaines activités informelles ensuite.

À quelques exceptions près, les migrants interrogés ne possèdent pas de famille ou de connaissances en Suisse à leur arrivée et ne peuvent ainsi s'appuyer sur ce

\_

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Le centre d'enregistrement, comme son nom le suggère, est le premier endroit où sont envoyés les requérants d'asile pour déposer concrètement leur demande. Ils se font photographier, prendre les empreintes et audités. La Suisse dénombre quatre de ces centres : Bâle, Kreuzlingen, Chiasso et Vallorbe. La durée varie de quelques jours à presque deux semaines. Ils sont régis par l'ODM. Les migrants sont ensuite dirigés dans un centre d'hébergement dans un canton qui va les prendre en charge. Ces centres sont soit des foyers dits « d'accueil et socialisation », soit des foyers d'aide d'urgence ou des abris de la protection civile si le nombre de demandes du moment est important et que les foyers sont remplis. Le choix de destination se fait normalement en fonction de la première décision prise dans le centre d'enregistrement.

réseau potentiel et les ressources qu'ils pourraient représenter<sup>26</sup>. Il apparaît évident qu'en possédant de telles relations, l'accès à des emplois non-déclarés serait plus aisé.

De fait, ce constat permet d'avancer que ces réseaux semblent s'être construits ici. Pour certains, leur capital social s'est donc développé au contact d'autres migrants : par le biais de compatriotes, de personnes parlant une langue qu'ils maîtrisent, d'individus originaires d'un pays géographiquement et culturellement proche du leur, etc.; soit des résidents partageant des caractéristiques d'un "système de référence d'appartenance commune". Pour d'autres, c'est la rencontre de résidants suisses sensibles à leur histoire et désireux de les aider qui leur a permis d'avoir accès à ces pratiques informelles.

Ces deux phénomènes, présentés ainsi, mettent en avant la relative faiblesse des relations d'ordre transnationales<sup>27</sup> dans l'accès aux activités informelles et peut s'expliquer par le fait que les enquêtés ne paraissent pas s'inscrire dans un projet migratoire organisé<sup>28</sup> et que leur départ s'est fait généralement à la hâte. En effet, pour les enquêtés avec qui j'ai abordé cette problématique, chacun a mis en avant, d'une manière ou d'une autre, la précipitation qui a accompagné leur émigration à l'image des six enquêtés enregistrés (Victor, Marie, Alice, Alfred, François; Didier lors de discussions informelles).

Par conséquent, il est possible d'arguer que de nouveaux mécanismes d'espaces sociaux se mettent en place *ici*; en opposition à *à travers*. Cela ne signifie pas pour autant que les migrants interrogés n'entretiennent pas ou plus de relations avec leur pays d'origine, un certain nombre d'enquêtés dit avoir des contacts fréquents avec leur famille et amis respectifs; toutefois ces contacts ne leur permettent pas de nourrir le réseau local qui permet d'accéder à des activités informelles. Ces propos vont ainsi dans le sens de la construction locale du réseau, bien que le réseau analysé dans cette recherche est essentiellement celui

Définies comme « l'ensemble des processus par lesquels des immigrés tissent et entretiennent des relations sociales de nature diverse reliant leur société d'origine et celle d'installation » (Rea, 2008, p. 41).

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Ce sujet n'a pas toujours été abordé ou approfondi dans les entretiens, je me base cependant sur une observation générale que je me suis faite lors des différentes rencontres que j'ai eues avec les enquêtés – ponctuées ou non d'entretien.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Alors qu'il est reconnu que de nombreuses demandes d'asile doivent s'appréhender dans une logique organisatrice importante.

permettant l'accès à des ressources qui, elles, sont principalement issues des activités informelles.

Il ne faut néanmoins pas négliger les systèmes de références issus de leur pays d'origine; références nationales certes, mais ne se limitant pas *stricto sensu* à l'État-Nation, mais liées également à des éléments d'appartenance commune tels que la langue, l'ethnie, la proximité géographique, etc. Ce dépassement de l'unité d'analyse – groupe ethnique ou groupe nationale – prôné par Salzbrunn (2008; 2011) ainsi que Glick Schiller et Caglar (2011) s'illustre notamment à travers la dimension linguistique, développée ou non par les études, qui semble revêtir un poids essentiel.

Didier, par la réalisation d'études supérieures et par son milieu aisé, maîtrise très bien le français dès son arrivée en Suisse - ce qui n'est pas le cas de tous les Africains provenant d'un pays francophone – ce qui peut l'avoir servi dans la construction de son réseau et donc dans l'accès à ses activités informelles, en particulier pour son travail de surveillance où il était amené à s'entretenir avec les supporters. De plus, sa trajectoire de vie en République Démocratique du Congo, liée notamment à la classe sociale élevée à laquelle il appartenait, peut entrer en ligne de compte. En effet, par la mobilité du métier de son père, officier militaire, il s'est beaucoup déplacé dans sa vie au sein des différentes régions de son pays et maîtrise, outre le français, les quatre autres langues nationales que sont le lingala, le swahili, le kikongo et le tshiluba. Ainsi, il est capable de s'exprimer dans un certain nombre de langues et dialectes africains pratiqués dans nombre de pays. Nonobstant le français, concrètement, le lingala permet de communiquer avec des Congolais brazzavillois, des Angolais ou des Centrafricains ; le swahili avec des Congolais de RDC qui ne parlent pas lingala, des Burundais, Rwandais, Ougandais, Tanzaniens ou encore Kenyans; le kikongo avec des Angolais, des Congolais brazzavillois ou des bas-Congolais de la RDC; enfin, le tshiluba avec des Congolais de RDC des provinces du sud-est qui ne parlent pas lingala et des Angolais. En outre, comme il me l'a expliqué, malgré qu'il puisse s'entretenir en français, par exemple, avec un Congolais brazzavillois, le fait de parler en lingala ou en kikongo va rapidement créer une relation particulière due à l'utilisation

d'une langue locale. Le phénomène est encore renforcé avec un Burundais (francophone) ou un Rwandais (anglophone) lorsqu'ils conversent en swahili. Ce polyglottisme représente ainsi, selon moi, une ressource non-négligeable dans la constitution de son réseau, en particulier africain, et pouvant lui servir à accéder à des pratiques informelles.

François et Alfred n'ont eux peu ou pas réalisé d'études. Cependant, par les activités professionnelles qu'ils pratiquaient (transport) et par la nature complexe de leur origine (Kurdistan iranien et syrien), ils peuvent jouir de compétences linguistiques conséquentes, dans la mesure où ils pratiquent de nombreuses langues parlées dans leur région respective. François parle le sorani (essentiellement en Iran et Irak), le persan et dans une moindre mesure le kurmandji (kurdes de Turquie, Syrie ainsi que certaines régions d'Iran et d'Irak et de la Communautés des États Indépendants) et l'arabe. Alfred lui maîtrise le kurmandji, l'arabe et à un degré moindre le turc et le sorani. Ce polyglottisme amène aussi à développer son réseau local, en offrant la possibilité de connaître des migrants d'une large aire géographique – du Maghreb au Moyen-Orient. Ces deux enquêtés ont accédé à toutes leurs activités informelles par le biais d'individus parlant l'une des langues qu'ils maîtrisent plus ou moins : un Marocain, un Turc, un kurde de Turquie, des Libanais, etc.

Enfin, Maxime, de Guinée Conakry, parle français, anglais et espagnol. Il dit avoir appris ces deux dernières lors de voyages qu'il a faits mais il n'a pas voulu s'étendre sur son passé et de potentielles études dans son pays. Néanmoins, nous pouvons avancer que la connaissance de l'anglais, en particulier, permet également de développer son réseau, notamment auprès de migrants anglophones.

En plus de l'aspect linguistique, une autre caractéristique qui ressort des interviewés est celle de partager une certaine position par rapport au monde ou une certaine vision du monde. C'est le cas de Brian et Samuel qui sont tous deux dotés d'un capital culturel important dans sa forme incorporée (savoir acquis) et institutionnalisée (titres et diplômes scolaires issus d'une institution) (Ponthieux, 2006, p. 38). Ils jouissent de nombreux savoirs et d'un haut niveau culturel

provenant, notamment, de leurs études supérieures. Ils se sont liés d'amitié avec des Suisses, un couple de retraités et des habitants d'un squat. Nous pouvons supposer que leur capital culturel a contribué à créer et renforcer ces liens, car ce sont deux personnes intéressées, cultivées et très sociables comme, selon leur description, les personnes qu'ils ont rencontrées. À ce propos, il est intéressant de noter que Samuel a tissé plusieurs relations avec des Suisses qui vivent dans la commune où il réside. Il m'explique qu'il est bien intégré, en plus des relations qu'il entretient avec le couple de retraités et leurs amis, car il est à présent membre d'un club sportif de cette ville. Il possède effectivement de nombreuses connaissances culturelles – son âge et à sa profession (enseignant en secondaire) pouvant être des facteurs explicatifs. En effet, lors de notre rencontre et en particulier lorsqu'il apprit ce que j'étudiais, il fit l'étalage de nombreuses références que ce soit politiques, sociales ou géographiques. Nous discutâmes, par exemple, de longues minutes de l'influence du feu leader politique burkinabé Thomas Sankara sur les idées politiques africaines. Il est ainsi possible d'imaginer qu'un migrant avec ce "profil" puisse sensibiliser et se nouer d'amitié assez aisément avec des résidents d'une certaine classe sociale.

Dans une logique similaire, Brian objective beaucoup le système politico-administratif autour de lui et présente une position critique et réfléchie de ce dernier. Il est très informé sur les politiques migratoires suisses, mais également plus globales, et avons eu l'occasion de débattre à ce propos. Bien que ses opinions aient probablement été influencées par ses fréquentations, nous pouvons supposer que ses prises de position, enrichies par ses études, lui ont permis d'étendre son réseau aux habitants de ce squat et, par conséquent, de se voir proposer des emplois non-déclarés, symbolisés par leur dimension solidaire du fait qu'ils étaient bien rémunérés. Son exemple s'inscrit dans le même sillage que le précédent dans la mesure où il a fait la rencontre de ces personnes lorsqu'il effectuait un programme d'occupation pour l'EVAM. Ces dernières se sont indignées de sa situation et ont initié une action auprès de l'institution pour dénoncer, notamment, le salaire qu'il recevait. Par conséquent, ses caractéristiques couplées à ses conditions de vie lui ont permis également, d'une part, de rendre réceptif ces personnes à sa situation et, d'autre part, de créer des liens d'amitié

avec eux.

Enfin, d'autres exemples sont présents dans les entretiens et autres discussions informelles mais ne font pas référence directement à un réseau ayant permis l'accès à des activités informelles. Néanmoins, dans le but d'analyser le réseau des enquêtés, même si ce n'est que succinctement et promptement, il paraît pertinent d'évoquer des composantes supplémentaires similaires à celle présentée ci-avant. C'est le cas de Didier et François qui participent tous deux à des associations militantes de nature fort distincte. Didier est membre actif d'une organisation locale qui œuvre pour le droit d'asile et la dénonciation des conditions des migrants en Suisse, organisation qui allie requérants d'asile et personnes solidaires de cette population. François participe à une organisation qui milite pour les droits des kurdes et qui est essentiellement composée de migrants originaires du Kurdistan iranien. Par conséquent, leur réseau, au même titre que Samuel et Brian, se compose en partie aussi de personnes partageant une certaine vision du monde commune; soit, dans les cas de Brian, Didier et François, des idées sociopolitiques en particulier.

La prégnance de cette proximité d'un "système de références d'appartenance commune" est renforcée par le fait qu'il n'existe, dans le cadre de mes entretiens, aucun exemple d'enquêté ayant accédé à un travail non-déclaré en passant par un migrant provenant du même pays — même s'il est évident que cela doit exister parmi les autres requérants d'asile déboutés — confirmant ainsi la pertinence de dépasser les unités d'analyse se limitant à un groupe national, ethnique ou religieux.

En outre, et *a contrario* de ce que postule Engbersen (1999) qui considère le capital social comme la seule forme de capital significative du fait que le capital culturel n'est pas mobilisable et ainsi non convertible en capital économique, le capital culturel n'apparaît pas si marginal mais vraisemblablement profitable dans l'accès aux emplois non-déclarés. Le capital culturel sous sa forme incorporée, particulièrement à travers les compétences linguistiques et le savoir général, parait ainsi importer dans l'alimentation des réseaux et donc du capital social.

Ces nouveaux espaces sociaux et ces nouvelles dynamiques sociales se constituent ainsi dans un entremêlement de dimensions locales et globales. Cette situation rend particulièrement pertinente l'utilisation du concept de « translocal social space » de Monika Salzbrunn (2008) présenté dans le cadre théorique. En effet, bien qu'il soit mobilisé pour les réseaux de migrants plus généraux et non uniquement ceux permettant l'accès aux emplois informels, la notion de "translocal" permet de mettre en évidence, dans la construction de leur réseau, le primat du ici tout en conservant le poids des systèmes de références plus globaux. La saillance du local est d'ailleurs renforcée par la présence d'acteurs nonmigrants dans le réseau de plusieurs enquêtés qui ont développé, à l'image de Didier, Brian ou Samuel, des « multifaceted relations with local urban institutions and actors » (2011, p. 166). De plus, le « translocal social space » permet de relever le pouvoir inégal qui apparaît à l'analyse des réseaux des différents enquêtés, car il existe de grandes disparités entre eux, représentées ici par les compétences linguistiques en particulier et le capital culturel en général. À titre d'exemple comparatif, Didier parle de nombreuses langues et est doté d'un important capital culturel ce qui lui permet de nourrir et de développer un réseau conséquent, alors que Victor, à ma connaissance et par ce que j'ai pu observer lors de l'entretien, ne dispose pas de telles ressources et semble bien plus isolé.

#### Synthèse

En résumé, il ressort de ce chapitre que le capital social, dans la construction du réseau des requérants d'asile déboutés, revêt une importance toute particulière pour trouver des emplois non-déclarés. Globalement, les enquêtés qui possèdent un certain capital social ont plus de possibilité d'accéder à une activité informelle, alors que les autres devront mobiliser d'autres moyens, dont, entre autres, ceux de nature criminelle. L'analyse de certaines composantes du capital culturel des enquêtés recourant aux pratiques informelles a également permis de suggérer que des compétences (linguistiques) et des connaissances plus générales pouvaient alimenter le capital social afin d'accroître les réseaux.

L'analyse du réseau permettant l'accès à ces pratiques et l'utilisation du concept de

"translocal social space" a permis de montrer que leur réseau se construit localement, par le biais de personnes, migrantes ou non, ayant un système de références proche des enquêtés. De plus, et cela permet de faire le lien avec le chapitre suivant où cela sera également évoqué, le fait de simplement observer l'accès aux activités informelles montre l'inégalité de ressources et l'hétérogénéité qui caractérisent les requérants d'asile. En effet, comme l'invite Salzbrunn (2008, 2011), la méthode consistant à se pencher sur un phénomène dans un contexte local permet de sortir de contextes nationaux et de catégories prédéfinies, tous deux à tendance homogénéisante.

## **B.2.3** Rapport aux activités informelles

« j'ai eu des propositions dans beaucoup de domaines mais je n'ai pas vraiment exercé dans plusieurs domaines mais sinon une fois j'ai rempli un container, cela nous a pris trois jours, on nous a payé ça. Et un déménagement à Montreux, on nous a payé ça... » (Didier, p. 5)

Après avoir présenté les différents types d'emplois non-déclarés que ces migrants ont, il s'agit maintenant de chercher à considérer quel rapport ils entretiennent avec ces pratiques et quelles analyses, mises en relation avec leurs conditions d'existence, peuvent être suscitées. Ce chapitre est divisé en trois parties. En premier lieu, les raisons qui les limitent à pratiquer des activités informelles sont recherches, puis les allégations qu'ils donnent sur leur recours à ces pratiques sont évaluées et enfin, les différentes résultats interprétatifs sont résumés et reliés à l'approche théorique de ce travail.

## Une variété de motifs

Il est question de considérer ici les explications que fournissent les migrants interrogés, afin de ne pas travailler de façon non-déclarée. L'utilisation du terme « explication » semble la plus appropriée du fait qu'il est possible d'évoquer de nombreux motifs mis en avant ; du principe moral à la cause organisationnelle, en passant par la peur de l'illégalité et donc d'aggraver leur situation.

De prime abord, il est possible de mettre en avant que dans la majorité des entretiens, il y a une inclinaison à ne pas vouloir s'attirer de problèmes supplémentaires ou à ne pas péjorer l'état de leur statut de migrant irrégulier en enfreignant les règles. Nonobstant l'inéluctable désirabilité sociale que ce type de

questionnement véhicule, il apparaît qu'en tant que migrant politique, bien qu'ils se soient vus refuser le droit d'asile, ils aspirent qu'un jour ou l'autre leur situation s'améliore – aussi désespérée soit-elle. Victor, Alice et Benjamin, qui n'ont que peu ou pas travaillé de manière informelle, mettent cet argument en avant :

Lorsque j'insiste avec Victor s'il a déjà entrepris des activités informelles, il s'exclame : « non, non parce que j'avais (j'ai) déjà des problèmes sérieux avec le négatif, j'étais (je suis) prudent » et lorsque je le questionne à propos de ceux qui ont le même statut que lui et qui travaillent : « ils sont en train de violer la loi puisqu'il y a aussi la police qui fait son travail. S'ils les arrêtent, ils auront des problèmes sérieux » (Victor, p. 7).

Pour une question similaire, Alice va dans le même sens que Victor en arguant que : « je n'aime pas bien prendre des risques parce que mon dossier déjà ce n'est pas bien, s'il y a encore quelque chose pour du travail au noir, ce n'est pas bon » (Alice, p. 5).

Benjamin, lui, évoque son programme d'occupation qui lui permet de s'en sortir : « moi j'essaye de me débrouiller avec ça et de ne pas m'attirer des problèmes de plus, pour ceux qui ont le PO comme moi ça va, mais pour les autres ? C'est pour cela qu'il y en a beaucoup qui dealent ».

Les trois soulignent ainsi les difficultés additionnelles qui viendraient s'ajouter à leur dossier en cas d'éventuelle activité non-déclarée. Chacun peut néanmoins compter sur un soutien à côté de leurs prestations d'aide d'urgence. Benjamin et Victor effectuent tous deux un programme d'occupation, alors que Alice reçoit de l'aide d'un ami. De ce fait, leur situation respective se voit améliorée par ces différents moyens qui ne sont pas illégaux. Le lien que Benjamin fait avec les activités criminelles – ici la vente de drogue – sera discuté ultérieurement dans ce travail.

Alfred et François, qui eux ont réalisé des activités informelles, mettent également en avant des principes similaires qui les retiennent à recourir à ces emplois nondéclarés de manière plus systématique. Alfred dit qu'il n'a pas réalisé de nombreux travaux non-déclarés du fait que l'EVAM lui avait expliqué que « si tu travailles au noir ça ne va pas, si on t'arrête on va prendre tes papiers, des choses comme ça » et qu'il n'a « pas voulu faire des choses...pas bien pour l'État » (Alfred, p. 5). Outre le caractère illégal de ces types de travaux, il évoque leur difficulté ainsi que son envie de « normalisation » :

« Non je ne voulais pas vraiment, je savais que ce n'était pas juste [...]. Et en même temps, c'est des travaux durs, [...], j'aimerais travailler comme tout le monde, c'est mieux de travailler comme tout le monde, pouvoir vivre comme tout le monde, pas plus, pas moins.. ». (Alfred, p. 13)

François, dans un registre similaire, argue qu'il n'aspire qu'à vivre tranquillement ici comme les Suisses et à respecter les règles en vigueur – ne pas voler, payer ses impôts, etc. – comme l'illustre ses propos :

« Parce que quand je suis en Suisse, je dois respecter les règles de la Suisse » (François, p. 9)

« Parce que moi je veux vivre en Suisse. Parce que c'est la Suisse qui m'a aidé. [...] je ne veux pas tromper. Je veux toujours marcher droit » (François, p. 11)

En outre, François, lors de notre entretien, indique qu'il vient d'arrêter son travail dans un kebab lausannois situé dans un endroit où a lieu, selon lui, un important trafic de drogue. Due à la position géographique de son travail et à la forte présence policière dans le quartier, il a préféré cesser son activité de peur que son permis soit contrôlé et que cela ait ainsi des incidences négatives sur son dossier d'asile.

François et Alfred font ainsi preuve d'une volonté de se régulariser et de se normaliser; volonté qui passe par le suivi des normes et des règles du cadre légal imposé par l'État. Leurs allégations différent un peu de celles des trois précédents dans la mesure où ils mettent plus en avant des principes moraux qu'une réelle volonté de ne pas aggraver davantage leur situation, bien que ce point apparaisse également.

Parmi les migrants interrogés sur la question, Didier est un des seuls dont les propos diffèrent des autres. Au même titre que Marie, il dit ne prêter guère attention aux conséquences à ces activités illégales :

« Tu sais bien que c'est illégal, je cours ce risque, tu le fais malgré ce risque » (Didier, p. 4)

A contrario des autres, il n'insiste ainsi que très peu sur la nature illégale du phénomène et ses potentielles effets sur sa situation d'asile. En outre, et là réside la singularité de son entretien, il objective grandement ce phénomène en argumentant sur les conditions de travail :

« C'était humiliant, c'était abaissant, je l'ai pas dit mais je préfère rester à la maison et crever de faim [...]. C'est mal payé et les conditions sont difficiles parce que les conditions des travailleurs ne sont pas remplies. Les conditions...on te prend pour un..con! [...]. Il y a beaucoup de risques. Tu crains dans des chantiers. [...]. Si tu as un problème et que tu te blesses, tu pars comme ça, sans traces. Je préfère peut-être faire ces PO, gagner des petits sous du PO que d'aller faire des grands risques » (Didier, p. 8)

Cependant, comme il l'évoque, il réalisait lui aussi un programme d'occupation (PO). Celui-ci lui accorde une certaine sécurité financière – aussi relative soit-elle – et générale (par sa nature légale). Ainsi, cela peut l'encourager à tenir ce type de discours, tout comme Victor ou Benjamin.

Brian se dit conscient des risques qu'il encourt, mais passe outre et vit avec ceux-ci pour essayer de se débrouiller bon gré mal gré : « I try to fix myself » <sup>29</sup>. Il ne s'étale pas longuement sur ce sujet mais, en pratiquant un mélange d'activités informelles et criminelles, souligne : « I want to reduce the risks of the situation » <sup>30</sup> en tentant de développer sa vente d'objets utilitaires au détriment d'autres activités criminelles plus exposées. Le cas de Brian, au même titre que Samuel, est tout à fait distinct des autres du fait qu'il soit stricto sensu clandestin ou, comme cela est utilisé dans ce travail, un migrant sorti de l'asile. L'analyse est

-

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Traduction française : « J'essaye de me débrouiller »

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Traduction française : « Je veux réduire les risques de ma situation »

ainsi différente, parce qu'un tel statut implique déjà une orientation supplémentaire à l'illégalité et Brian compose avec celle-ci au quotidien. Par conséquent, à moins de bénéficier de soutien extérieur, les activités informelles, voire criminelles, sont les uniques voies possibles pour améliorer sa situation.

La position de Marie est différente de celle de Didier du fait qu'elle n'a pas recouru à ces activités. En addition à son statut d'irrégulière, elle a un enfant en bas-âge qui lui restreint considérablement le champ des programmes d'occupation possible. En outre, comme mentionné précédemment dans ce travail, sa forte dépendance à l'égard du régime de l'aide d'urgence, et donc du fonctionnement du SPOP, l'encouragent à adopter une attitude diamétralement opposée à la majorité interrogée. Quand je lui demande si c'est son enfant qui l'empêche de faire du travail non-déclaré, elle dit effectivement :

« Avec lui, oui, ses horaires d'école. C'est la seule chose qui me bloque sinon je ferais des petits jobs au noir. Sans hésiter » (Marie, p. 6).

Et quand j'évoque le risque potentiel : « j'y ai pensé, je me suis dit si je vais travailler et qu'on m'attrape ? Parce que si on t'attrape, apparemment cela te crée encore plus de problèmes au niveau de ton dossier. Mais je me suis dit, comme on dit, qui ne risque rien n'a rien. C'est vrai j'y ai pensé mais, tu sais, il y a des moments quand tu vis une situation, tu te dis, ce qui se présente je prends. Donc là où je suis, et surtout avec la façon que le SPOP me donne mon argent maintenant, si j'avais la possibilité je le ferais, en priant Dieu que je ne me fasse pas attraper » (Marie, p. 7).

La volonté de ne pas péjorer sa situation se retrouve ainsi également chez Marie mais celle-ci semble passer au second plan, tant Marie paraît désespérée par ses conditions actuelles. Ainsi, ce qui empêche ou retient Marie paraît plus être une cause organisationnelle que répondant à un quelconque principe de moralité ou de sécurité.

En résumé, une majorité met plus ou moins en exergue le souhait de ne pas enfreindre les règles, afin de ne pas porter préjudice à leur dossier d'asile. Bien que leur statut soit irrégulier, ils conservent l'espoir que leur cas s'améliore et tiennent ainsi un discours allant dans ce sens. Dès lors, cela peut se traduire comme correspondant à une projection future, où l'acteur, dans une position précaire, cherche à ne pas la fragiliser davantage. Des principes moraux apparaissent plus au premier plan chez une autre partie des enquêtés, pour expliquer leur recours ponctuel à des pratiques informelles

Les deux seuls chez qui ce phénomène n'est pas le plus saillant, ou n'est tout bonnement pas saillant, sont respectivement Marie qui semble encore plus vulnérable que les autres et Didier qui, lui, dénonce largement les conditions d'emploi qui le poussent à ne pas recourir de manière plus récurrente à ces travaux non-déclarés. Néanmoins, en tant que participant d'un programme d'occupation, au même titre que Victor ou Benjamin, son cas doit être différencié de ceux n'ayant pas cette opportunité.

Enfin, les deux migrants sortis de l'asile comme évoqué, ne peuvent être comparés aux autres par la singularité de leur situation, car le fait qu'ils soient sortis du système de l'asile compromet drastiquement une potentielle issue positive – du moins administrativement parlant – et il n'existe guère d'autres solutions que ces activités pour améliorer leur quotidien.

En somme, il demeure important de relever les différentes raisons de ne pas recourir à cette économie informelle que les enquêtés mettent en exergue ; raisons qui sont, dans un sens, mises à mal et que je vais aborder ci-après. En outre, il faut relever également l'importance de ces programmes d'occupation comme substitut aux activités informelles, tant d'un point de vue financier qu'occupationnel dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

## <u>Un besoin impérieux ?</u>

Après avoir discuté des explications que ces migrants donnent à propos de ce qui les limitent à accomplir ces activités informelles, il importe d'examiner les motifs qu'ils avancent pour effectuer ces emplois. Au-delà de simples raisons, il peut

demeurer intéressant d'analyser l'objectivation qu'ils font du recours à ces pratiques. Ceci dans le but de faire émerger des pistes interprétatives et des perspectives plus globales.

En premier lieu, il va d'abord être question de montrer le rôle « occupationnel » de ces activités. En effet, outre leur aspect financier, ces dernières – au même titre que les programmes d'occupation comme évoqué – permettent de sortir de l'oisiveté à laquelle ils font face. Comme mentionné dans le premier chapitre empirique, un sentiment qui domine au contact des enquêtés est effectivement l'inactivité qui semble les caractériser. Leur statut ne leur permettant que peu d'actions possibles, l'activité informelle peut apparaître ainsi comme un moyen de quitter, même si ce n'est que temporairement, leur quotidien en consacrant leur temps, et de surcroît leur esprit, à une tâche extérieure à leur situation. Plusieurs discours aperçus au-dedans et au-dehors des entretiens vont dans ce sens :

François met cette dimension en avant à plusieurs reprises dans son entretien lorsque qu'il dit : « toujours je cherchais, par exemple pour cordonnier, pour n'importe quel travail, juste pour avoir le moral tranquille, c'est pour cela que je voulais du travail » ou « pourquoi je veux chercher du travail ? [...], parce que je veux avoir le moral tranquille » (François, p. 2 et p. 7).

« Mais tu sais quand on reste dans la maison à toujours réfléchir, si tu es sans travail, sans rien, ce n'est pas bien pour le moral, pour tout, ce n'est pas bien et tu n'as pas d'argent, tu n'as rien » (François, p. 15)

Didier et Victor, en parlant de leur programme d'occupation, soulignent également ce qu'apportent ces activités :

« En fait pour moi le problème était d'être actif, [...], de ne pas rester comme ça en train de je ne sais pas quoi faire, pour moi ça me plaisait de faire ce travail » (Didier, p. 3)

« [C'est bien comme travail?] »; « Oui c'est bien parce que ça change les idées puisque avant je restais seulement sur place, cela ne me faisait pas du bien, mais sortir chaque fois cela fait du bien » (Victor, p. 6)

Bien que ces propos ne concernent pas uniquement des emplois non-déclarés, il est possible d'imaginer que sur un plan strictement occupationnel, ces programmes d'occupation remplissent la même fonction que les activités informelles, soit de pouvoir sortir de leur routine et de leur endroit d'hébergement. Ces différents types d'activité remplissent ainsi ce rôle de lutte contre l'oisiveté, mais sont logiquement attrayants, à l'image du discours de François, pour leur côté lucratif et c'est de cela dont il va être question à présent.

Le recours et la réalisation des différentes pratiques informelles dressées précédemment sont, de manière fort évidente, principalement mus par l'aspect lucratif de ces activités, afin de voir sa situation tirée vers le haut. Les exemples relatifs à ce point se trouvent à foison dans le discours des enquêtés.

« Il paie très peu, [...], par exemple il me donnait cinquante ou septante francs (par jour), [..], pour moi c'était beaucoup parce que j'avais besoin, je recevais 400 francs par mois, 420, alors quand je reçois cinquante ou septante par jour c'était beaucoup » (Alfred, p. 6).

En parlant d'un travail de peinture qu'il réalisait, Alfred souligne le peu d'argent que cela lui rapportait mais, en proportion avec ce qu'il touchait de l'EVAM, ce salaire lui apparaît comme conséquent pour améliorer son quotidien.

« We all seek for money. I don't have enough money to solve the problems.

Sometimes we go to the streets to do this shit against the norms. We try to live with the risks life » <sup>31</sup> (Brian).

Les propos de Brian mettent bien en évidence le caractère essentiel et la place capitale qu'occupe l'argent et, en l'occurrence, la nécessité de prendre des risques pour s'en procurer. Ceci est exacerbé par sa situation de migrant sorti de l'asile, du fait qu'il ne peut même pas compter sur l'aide d'urgence.

Maxime, en parlant des différents emplois non-déclarés qu'il accomplit mais ceci de manière trop aléatoire pour lui, évoque plus ou moins implicitement d'autres

\_

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Traduction française : « Nous cherchons tous de l'argent. Je n'ai pas assez d'argent pour résoudre les problèmes. Parfois nous allons dans la rue pour faire cette m\*\*\*\* contre les normes. Nous essayons de vivre avec les risques de la vie ». En l'occurrence, Brian évoque plutôt un mélange d'activités informelles et criminelles qu'il accomplit.

moyens qu'il utilise : « lo sabes, aqui hay mucha gente que quieren cambiarse las ideas...y que van a calle para encontrar y tomar cosas...y con eso podemos mejorar nuestras condiciones »<sup>32</sup> (Maxime).

« Tu sais maintenant si une personne n'a pas d'argent, c'est normal qu'il ne puisse pas vivre, ce n'est pas juste manger, dormir. Si nous ne faisons que ça, je vais mourir. Et puis je ne vole pas, je ne vole pas. Et puis si je ne vole pas, je dois travailler. Et puis comment avoir de l'argent ? Soit je vole, soit je travaille. Et vu que je ne vole pas, je travaille » (François, p. 8).

Tous ces témoignages rendent ainsi manifeste le lien avec leurs conditions de vie difficiles et le besoin d'améliorer celles-ci par d'autres moyens. À l'image des propos de François, une partie met également en exergue un certain déterminisme pesant sur eux à cause de leur situation. François objective effectivement sa position de manière duale, voire manichéenne, en semblant se dire que les activités informelles sont moins graves que les criminelles et que, faute de mieux, il travaille de temps en temps de façon non-déclarée :

« Si je travaille comme ça, par exemple deux jours par semaine, je vais vivre. Je ne vais pas demander de l'argent à quelqu'un, je vais être encore autonome. Ils m'ont interdit de travailler mais je ne travaille pas toujours, je travaille deux jours par semaine. [...]. Mais jamais je vole donc je travaille. C'est ça. » (François, p. 12).

Ce discours donne l'impression qu'en ne travaillant qu'un peu de manière nondéclarée, il n'entrave que modérément la loi, donc ses principes, et demeure plus ou moins en accord avec lui-même. Le passage suivant illustre bien cette attitude :

« Je sais que ce n'est pas bien mais je suis obligé de travailler [pourquoi pas bien?]

Parce que quand je suis en Suisse, je dois respecter les règles de la Suisse, ça je

respecte mais ça aussi il faut comprendre que là-bas c'est difficile de vivre comme

ça » (François, p. 9).

Ainsi, François, par l'envie de satisfaire ses besoins matériels et de vivre

\_

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Traduction française: « Tu sais, ici il y a beaucoup de gens qui veulent se changer les idées...et qui vont dans la rue pour trouver et prendre des choses...et avec cela nous pouvons améliorer nos conditions ». Allusion au trafic de drogue.

décemment, contredit dans une certaine mesure ses « règles de conduite » qu'il répète à de nombreuses reprises lors de notre entretien.

Dans un registre similaire, Alfred, dû à sa méconnaissance du système d'asile, s'adresse à un avocat privé pour contester sa première décision d'asile. Ses frais sont considérables – 7000 CHF au total! – et ses seuls moyens financiers sont ceux fournis par l'EVAM:

« Je n'avais pas d'autres moyens pour vivre [...]. Je n'ai pas voulu faire des choses...pas bien pour l'État, ce qu'il dit que je ne dois pas faire. Mais quand j'étais très obligé pour payer l'avocat, si mes amis me disaient de venir et qu'il y avait un travail, j'étais obligé d'aller » (Alfred, p. 5).

Il souligne aussi que ses moyens ne lui suffisaient pas pour vivre, car il a besoin de vêtements d'hiver, de téléphoner à sa famille, de se déplacer, etc. Les principes d'Alfred, présentés précédemment et que l'on retrouve ici, semblent ainsi avoir été, dans un sens, « enfreints » pour rembourser la prise en charge juridique de ses recours et pour satisfaire également son maintien de soi. Il souligne effectivement à plusieurs reprises ses dettes comme motifs pour avoir recouru à des emplois non-déclarés.

Didier soutient une longue argumentation qui va dans le même sens que François et Alfred lorsque je lui demande s'il a fait des travaux non-déclarés :

« T'es obligé, t'es obligé! Il y a des propositions, quand je dis que t'es obligé c'est-à-dire quand une telle proposition te vient à table tu ne vas pas hésiter, tu ne vas pas dire je n'ai pas le droit pendant que tu crèves de froid ou pendant que tu as parlé peut-être de quelque chose à manger, tu ne vas pas dire, oui je ne vais pas faire ça, car je n'ai pas le droit mais tu vas le faire. Tu sais bien que c'est illégal, je cours le risque, tu le fais malgré ce risque, [...]. Tu vas le faire parce que là on se retrouve devant deux choix : soit je le fais pour vivre soit je ne le fais pas pour ne pas vivre. Et à ce moment-là, on choisit le chemin qui est vert, qui est favorisé, s'il y a une opportunité peut-être qui vient même si c'est humiliant ou abaissant [...]. Mais tu le fais parce que tes ressources ne te permettent pas de vivre comme il faut même si on ne peut pas vivre comme "il faut", c'est-à-dire avoir tout le bonheur du monde » (Didier, p. 4-5)

Il complète ce discours en disant que : « gagner des sous pour s'en sortir surtout dans les conditions où vraiment tu n'as rien, tu n'as rien, où on te donne à manger, où tu gagnes les minimum vital, tu es tenté d'aller faire ça (un travail non-déclaré) » (Didier, p. 8)

Il renchérit sur le sujet en rapportant ce phénomène à une forme de légitimité :

« Ce sont des droits de la vie qui nous demandent de faire ces histoires » (Didier, p.5)

Bien qu'il objective aisément les conditions difficiles entourant ces différents emplois non-déclarés, il en effectue également afin de compléter les moyens qu'il obtient par son programme d'occupation. De fait, à nouveau, cette conduite se traduit par une certaine transgression de ses principes à défaut de ne pas trouver de meilleures solutions pour pallier à cette situation.

Le cas de Marie est fort différent dans le sens où elle n'a jamais accompli de tels emplois, néanmoins ses propos ont certaines similitudes avec ceux de Didier parce que, faute de mieux, et parce qu'elle semble résignée face à ses conditions d'existence, elle serait ainsi disposée à effectuer des travaux non-déclarés, si le contexte le permettait – arrangement entre les horaires d'un potentiel travail et ceux de l'école de son fils. Par conséquent, sa situation la pousse également à envisager à recourir à ces types d'emplois.

Enfin, les cas des trois migrants qui se trouvent ou qui se sont trouvés hors du système de l'asile (Samuel, Brian et Alexandre) sont à nouveau différents des autres, car ils ne reçoivent absolument aucune assistance publique et sont donc contraints de se tourner vers d'autres ressources telles que l'appui extérieur, les activités informelles ou criminelles. Cependant, je n'ai pas ou n'ai pu approfondir cette problématique avec eux.

Le déterminisme, évoqué précédemment, est souligné de façon plus ou moins implicite ou même explicitement à travers le discours de ces migrants. Chacun met en exergue les contraintes contextuelles qui l'inclinent à enfreindre les règles

ou ses propres règles en réalisant des activités non-déclarées de temps à autre. Or, la plupart expliquent ne pas recourir souvent à des pratiques informelles et ceci pour plusieurs raisons (ne pas enfreindre les règles, conditions humiliantes, etc.), alors qu'au final ils ont réalisé quand même un certain nombre de ces activités. Ces attitudes comportent ainsi, selon ma propre interprétation, un élément transversal : une forme de contradiction. En effet, leurs discours sont ponctués de propos contradictoires à ce sujet, ce qui révèle une nécessité, voire une contrainte, sinon une obligation, pour ces migrants démunis, et particulièrement ceux ne réalisant pas de programmes d'occupation ou ne pouvant bénéficier de l'aide d'un tiers, à effectuer des pratiques informelles, voire criminelles.

## Conclusion intermédiaire et lien avec l'approche théorique

Il est à présent nécessaire de faire le lien avec l'assise théorique sur laquelle s'appuie ce travail en rendant compte des principales tendances relevées jusqu'ici. Pour rappel, le cadre théorique cherche à dépasser la dichotomie entre émancipation et servitude (Rea, 2010). Le concept suggéré par cet auteur, celui "d'institution migratoire" (Goss & Lindquist, 1995), paraît tout à fait pertinent dans cette étude car ces activités informelles, et de surcroît les activités criminelles, semblent avoir, d'un côté, un caractère contraignant du fait qu'elles ne représentent que la seule possibilité lucrative, et ceci majoritairement dans des conditions de travail difficiles, pour les migrants irréguliers qui n'entreprennent pas de programmes d'occupation et/ou qui ne peuvent compter sur un soutien extérieur. De l'autre côté, ces pratiques peuvent justement se percevoir comme une opportunité leur permettant d'améliorer leur situation. En particulier dans les cas de Brian et Samuel où les travaux qu'ils ont effectués se sont faits dans de bonnes conditions et de manière bien rémunérée, s'inscrivant ainsi plus dans une dimension solidaire que d'exploitation. De plus, outre l'aspect financier que ces opportunités peuvent représenter, elles permettent de lutter contre l'oisiveté de leur quotidien.

Dès lors, il se met en place un enchevêtrement de contraintes et d'opportunités entourant ces activités, dont il est fort complexe d'en saisir la véritable nature. Sur un plan conceptuel, il en ressort une articulation du poids des structures représentées par des normes radicales créant des conditions d'existence difficiles et poussant ces migrants à entrer dans l'économie informelle combinée avec une certaine marge de manœuvre amplifiée principalement par le capital social et les programmes d'occupation. Il faut rappeler cependant que ces derniers sont soumis, en partie, au bon vouloir décisionnel de la structure que représente l'EVAM.

En outre, comme l'arguent Goss et Lindquist, « the capacity for such action is differentially distributed » (Ibid, p. 345). Ceci témoigne, d'une part, du rôle primordial du capital social, et à un degré moindre du capital culturel, dans l'accès ou non à ces emplois non-déclarés et, d'autre part de la fonction que remplissent les programmes d'occupation dans la nécessité à recourir ou non à ces activités.

De ce fait, il en ressort une hiérarchisation à géométrie variable : où, en haut de l'échelle, nous trouvons les migrants les moins démunis, possédant un soutien extérieur et/ou accomplissant un programme d'occupation (Alice, Victor, Benjamin, Didier), et qui sont les moins susceptibles à recourir à des travaux nondéclarés; au niveau intermédiaire, ceux qui ont un capital social leur permettant d'obtenir un accès aux activités informelles (François, Alfred, Didier, Samuel, Brian, Maxime, Alexandre, Marie); et, enfin, ceux possédant un réseau limité et qui, faute de pouvoir recourir plus systématiquement, ou recourir tout simplement, à ces emplois, se tournent vers les activités criminelles (Brian, Maxime et d'autres migrants évoqués dans les entretiens). En parallèle, cette hiérarchisation pourrait être complétée par la dotation en capital culturel, assez importante pour les uns (Didier, Alfred, François, Samuel, Maxime, Alexandre et Brian), moindre pour les autres (Victor, Alice, Benjamin selon mes quelques données), qui pourrait agir dans la construction de leur réseau permettant l'accès aux activités informelles. Cependant, ceux qui paraissent les plus démunis à ce niveau-là possèdent chacun une ressource régulière alors que les autres ont pratiqué des emplois non-déclarés tout en ayant tous un capital culturel significatif. Face à ces résultats, il est difficile de tirer des enseignements pertinents.

Il faut toutefois prendre garde avec de telle conceptualisation, car cette hiérarchisation n'est pas figée, car à géométrie variable. Cela signifie qu'il importe de rappeler l'aspect schématique de ce type de démarche du fait qu'il existe des cas qui se retrouvent à plusieurs niveaux, à l'image de Didier qui réalisait un programme d'occupation tout en travaillant de façon non-déclarée. En outre, la situation des migrants sortis de l'asile peut remettre en cause cela, parce que leur statut ne leur permet pas de disposer des mêmes ressources que les autres – pas d'accès aux programmes d'occupation par exemple. Enfin, il est évident que les besoins de chacun sont différents comme en témoigne l'exemple de Marie qui, tout en ne travaillant pas (ni programme d'occupation, ni activité informelle) et ne recevant pas de soutien extérieur, parvient à se débrouiller avec ce qu'elle reçoit comme aide d'urgence pour elle et son fils. Alors que Didier, outre son aide d'urgence, gagne de l'argent par son programme d'occupation et par son activité informelle pour le club sportif.

Cette hiérarchisation permet, néanmoins, de souligner plusieurs aspects saillants de cette recherche :

L'hétérogénéité de ces migrants, tant dans leur rapport aux conditions de séjour, que dans leurs ressources ou que dans leur position en relation avec la structure.

Le poids du capital social, comme discuté dans le chapitre précédent, autant par sa possibilité d'accéder à des activités informelles que par le moyen qu'il représente pour obtenir un soutien extérieur.

Finalement, ces divers faits mettent en évidence des tendances générales, comme dans la partie qui va suivre où il va s'agir de prendre de la hauteur en reliant ces deux premiers chapitres empiriques avec l'action étatique et la structure économique ainsi que leurs potentiels effets sur le phénomène observé à travers ce travail.

## B.3 Les politiques migratoires : une logique criminogène ?

« La loi est très juste mais pour s'intégrer c'est vraiment pas facile, vivre ici,[...] je vois que pour moi il n'y a rien, pas d'appartement, pas de vrai travail, pas de vrai papier, je ne sais pas comment expliquer, c'est difficile mais je n'ai pas le droit de déranger la Suisse » (Alfred, p. 12)

Les chapitres précédents ont cherché à présenter les conditions d'existence auxquelles ces migrants font face dues à leur situation irrégulière, puis à mettre en lumière l'insertion – toute relative mais bien réelle – des migrants irréguliers issus de l'asile au sein de l'économie informelle régionale et, enfin, à soulever des éléments d'analyse intéressants en cherchant à questionner le rapport qu'ils entretiennent avec ces activités non-déclarées. Dans la logique théorique de ce travail, la première partie analytique se traduit par des dimensions de contraintes sur la situation de ces migrants alors que la seconde cherche à montrer la marge de manœuvre qu'ils possèdent par les activités informelles et criminelles.

L'un des éléments notables du rapport qu'ils ont avec ces pratiques est, sur le plan individuel, l'attitude contradictoire, majoritairement observée dans le discours des enquêtés, consistant à passer outre leur système de valeurs, en recourant à des pratiques informelles, voire criminelles. Une grande partie des enquêtés mettent effectivement en exergue à plusieurs reprises des principes les limitant à exercer de manière plus fréquente des emplois non-déclarés. Néanmoins, ceux-ci sont, dans un sens, enfreints, lorsqu'ils réalisent ces activités, afin d'améliorer leur quotidien. Ce phénomène est ainsi à mettre en relation avec les conditions d'existence particulièrement difficiles auxquelles ils doivent faire face.

# De la nécessité de déconstruire le couple "criminalité" et "immigration"

Sous un angle administratif, ces actions informelles se caractérisent par une double transgression des normes imposées par la structure. En d'autres termes, en tant que migrant irrégulier, ils réalisent des activités informelles, donc irrégulières. Par conséquent, ils transgressent, de par leur statut et également de par la pratique de ces activités, le cadre légal imposé par l'État.

Le cas échéant où ces résultats sont pris comme allant de soi, ils alimentent pleinement l'association au mieux erronée, au pire discriminatoire, entre l'immigration et la criminalité. Ce lien gagne en popularité depuis un certain nombre d'années dans la mesure où l'on assiste à une polarisation croissante autour de ces deux thématiques ; phénomène qui se trouve notamment véhiculé à travers le discours médiatique et par certains partis politiques comme en témoigne le nombre de modifications de la loi sur l'asile de 1981 – quinze jusqu'en 2013 (Piguet, 2013) – et le nombre d'initiatives fédérales ces deux dernières décennies visant à restreindre cette dernière<sup>33</sup>.

Le professeur de Droit Hans-Jörg Albrecht met en exergue cette combinaison en soulignant que : « the topic of immigration is mingled (and actually confounded) with other sensitive and sometimes emotional, but always ideologically and politically exploitable issues such as [...] order, safety and stability » (2002, p. 2). Il développe en arguant que : « the dominant perspective on immigration and ethnic minorities currently is characterized through crime, deviance and conflict » (Ibid). D'autres auteurs identifient également cette criminalisation croissante de l'immigration (Brion & Tulkens, 1998; Palidda, 1999).

Le propos dans ce travail à connotation sociologique n'est donc pas de prendre cette réalité comme telle, mais de déconstruire ces résultats qui sont socialement construits. À cette fin, et selon cette approche de la sociologie, il importe de ne

\_

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Initiatives populaires : « contre l'immigration clandestine » (1996) ; « pour une réglementation de l'immigration » (2000) ; « contre les abus dans le droit d'asile (2002) ; « pour le renvoi des criminels étrangers » (2010) ; « contre l'immigration de masse » (2014). Les trois premières furent rejetées de peu, alors que les deux secondes passèrent la rampe du oui.

pas prendre ces faits sociaux comme tels et de les relier à leur contexte, au rapport qu'entretiennent ces migrants avec leur environnement et ainsi au rapport entre les agents et les structures.

Il s'agit ainsi de comprendre comment ces irrégularités et ces illégalités sont formées ou, plus concrètement, quelles sont les raisons qui peuvent être imaginées pour expliquer ce phénomène, qui, comme susmentionné, ne va évidemment pas de soi.

À cet effet, j'utilise les thèses des sociologues Engbersen et Van der Leun. Dans de nombreuses études sur les activités criminelles des migrants irréguliers aux Pays-Bas, ils postulent que celles-ci, parties prenantes de l'illégalité, croissent lorsque les réseaux – le capital social – sont faibles et/ou parce que les mesures restrictives à l'égard de cette population augmentent (2001). Ces thèses sont reprises, mais transposées ici aux activités informelles et, dans une moindre mesure, aux activités criminelles, ainsi que reliées aux différents résultats obtenus dans cette recherche.

## Les ressources entrevues à l'amélioration de leur situation

L'argument de base est que ces tendances observées s'expliquent par le fait que ces migrants sont, d'une certaine manière, poussés dans l'irrégularité; phénomène représenté par leurs activités informelles et criminelles. Cette interprétation se fonde sur le fait que vivre dans de telles conditions d'existence ne peut que développer une volonté d'améliorer celles-ci, ceci de manière différenciée selon les besoins. Dans ce but, les solutions entrevues dans ce travail, mais qui ne sont évidemment pas exhaustives, sont des programmes d'occupation, un soutien extérieur et/ou le recours à des activités informelles, voire criminelles. Comme il a été relevé précédemment, les personnes ne pouvant compter sur les deux premiers moyens se tournent ainsi plus aisément vers l'économie informelle. Les personnes sans ressources supplémentaires, telles qu'un soutien financier ou un programme d'occupation, ne semblent n'avoir en effet pas ou peu d'autres possibilités.

« J'étais obligé, aussi parce que toujours je pensais, j'y vais pour gagner un peu d'argent, mais si je n'y vais pas je fais quoi ? » (Alfred, p. 5).

Les cas de François, Alfred, Maxime et, dans une moindre mesure, Didier représentent bien cette tendance car, à l'exception de Didier, ils ne peuvent bénéficier de soutien extérieur, ainsi que d'un accès à un programme d'occupation et réalisent donc des activités informelles pour les quatre et criminelles pour Maxime. Par la vulnérabilité qui caractérise leurs conditions d'existence, il apparaît ainsi qu'ils sont enclins à pratiquer ces activités informelles voire criminelles; ces dernières qu'on peut comprendre comme « stratégie de séjour », terme qu'utilise Engbersen à la place de « stratégie de survie » du fait qu'il n'existe pas véritablement de menace physique pesant sur cette population (1999). De fait, ces stratégies sont à appréhender dans la logique du séjour, soit de demeurer dans le pays d'accueil en opposition aux volontés de "retour" désirées par les politiques migratoires pour les migrants irréguliers.

Les exemples des migrants sortis de l'asile exacerbent encore plus la tendance exposée car, par leur statut, ils ne perçoivent aucune aide publique – en opposition à une très faible pour les autres – et n'ont aucunement accès à des programmes d'occupation. De ce fait, Brian et Samuel sont encore plus enclins à pratiquer ces activités, même s'ils peuvent bénéficier de soutien extérieur.

De plus, en reprenant la thèse de Engbersen et Van der Leun et en s'appuyant sur les propos de Maxime, les migrants, qui ne peuvent s'appuyer sur un capital social suffisant afin d'accéder à des emplois non-déclarés, vont irrémédiablement se tourner plus facilement vers les activités criminelles, afin d'améliorer leur situation difficile du fait que les réseaux apparaissent comme une ressource primordiale à l'accès aux pratiques informelles. Il importe de repréciser que ce ne sont que des tendances interprétatives, parce qu'il n'existe pas d'idéal-type ou de trajectoire homogène dans les entretiens de ce travail.

# Autre alternative et mise en relation avec les politiques migratoires restrictives

Une autre solution apparaît pour améliorer sa situation : celle de sortir du système de l'asile. Le cas des deux migrants sortis de l'asile symbolise bien l'argument développé dans ce chapitre, car ils expliquent que leur statut était si précaire et leurs conditions si pénibles qu'ils ont préféré la clandestinité ou l'irrégularité la plus totale à celle où, bien qu'irrégulier, ils perçoivent encore un minimum de prise en charge publique en "échange" d'avoir encore un "fil à la patte" à l'image des autres enquêtés. "Ce fil à la patte" se traduit, dans le chapitre relatif aux conditions d'existence, par la dimension de dépendance qui caractérise les autres migrants irréguliers. Brian et Samuel ont un jour trouvé des opportunités plus intéressantes que leur proposait le système migratoire, tout en restant en Suisse, et ont donc décidé de sortir du système de l'asile. Leurs propos s'inscrivent dans les thèses de l'étude de Sanchez-Mazas (2011) et du travail de mémoire de De Senarclens (2007). Cette recherche s'emploie à démontrer que les politiques migratoires restrictives n'ont pas les effets escomptés et a contrario poussent les migrants à entrer dans la clandestinité. Mon travail diffère de celui-ci car les enquêtés, hormis Brian et Samuel, ne sont pas sortis de l'asile en entrant dans la clandestinité un jour ou l'autre, mais sont toujours restés dans le système de l'asile.

Toutes ces ressources pour rendre meilleur son quotidien – activités informelles, criminelles et, dans une logique différente, l'entrée dans la clandestinité – apparaissent comme une marge de manœuvre dont les requérants d'asile déboutés disposent dans leur situation contraignante d'exclusion. Ces différentes stratégies de séjour, en porte-à-faux aux volontés politiques visant à dissuader le séjour, se présentent comme des effets pervers des politiques migratoires restrictives. Par conséquent, il importe de faire le lien avec les politiques migratoires qui ont mis en place des normes de plus en plus contraignantes, créant ces conditions d'existence. Nombre d'auteurs s'accordent sur cette problématique en relevant, notamment, deux phénomènes : d'un côté la dépendance accrue aux réseaux et institutions informels et criminels de ces migrants irréguliers à cause de la « chasse » à laquelle ils sont confrontés (Broeders & Engbersen, 2007) ; d'un autre

côté, « the gap between illegal immigrants and the receiving society has widened and labour has gone further undergound, resulting in unintended outcomes of the restrictive policy » (Van der Leun & Kloosterman, 2006, p. 59).

Cette configuration, dans le cas suisse et vaudois, se traduit par ce qu'il a été tenté de mettre en exergue dans le chapitre relatif au contexte migratoire où a été présenté ce qu'appelle Christian Tafelmacher « le démantèlement progressif du droit d'asile » (2006b) caractérisé par des politiques de plus en plus limitatives et répressives. De ce fait, le recours à ces pratiques informelles et, dans une moindre mesure, criminelles est à mettre en lien avec les politiques de plus en plus restrictives en matière d'asile. Ces dernières se traduisent, entre autres, par une baisse de la prise en charge publique des migrants jugés indésirables, créant ainsi une dégradation de leurs conditions d'existence, déjà très modestes auparavant.

Le propos n'est pas d'établir une relation robuste de cause à effet entre les politiques migratoires et l'économie informelle, parce qu'il existe une multitude d'autres facteurs alimentant ce pan de l'économie. Il est plutôt question d'avancer, dans le sillage des auteurs mobilisés dans ce chapitre, que le système migratoire actuel comporte ses propres contradictions et effets pervers, en créant une logique criminogène (Palidda, 1999), bien que le terme exact serait de préférence une logique poussant à l'irrégularité. Les politiques migratoires restrictives, par leur volonté à fabriquer de l'exclusion, produisent cette logique car tout ce que ces migrants peuvent accomplir pour améliorer leur situation — à l'exception de recevoir une aide extérieur à l'État et de réaliser un programme d'occupation — demeurent dans l'irrégularité.

Sur la base de ce qui précède et afin de le synthétiser, ce travail postule que les différents recours à des activités informelles et/ou criminelles s'inscrivent évidemment dans une perspective de nécessité, mais obéissent également à une certaine contrainte imposée par leur situation ; situation mise en place par la structure « personnifiée » de l'État et ses politiques migratoires restrictives. Le phénomène des migrants clandestins ayant quitté le système de l'asile s'inscrit également dans ce mécanisme. Bien qu'ils disposent d'un statut sensiblement

différent, ce déterminisme s'observe autant, sinon plus, pour les migrants sortis de l'asile que chez les requérants d'asile déboutés. Par conséquent, les politiques migratoires restrictives contiennent une logique criminogène.

Dans la volonté de cette recherche de prendre de la hauteur et de relier le phénomène local étudié à des logiques plus globales comme c'est le cas depuis le début de ce chapitre, il va être question à présent de discuter de cette marge de manœuvre dont disposent les migrants et de la relier à une dimension économique.

#### Le paradoxe politique et économique

La compréhension de ces politiques migratoires de plus en plus restrictives produisant de l'exclusion sont à chercher dans la logique de l'État-Nation ainsi que de l'État-Providence qui visent « à garantir à ses ressortissants, [...], un traitement préférentiel vis-à-vis des non-citoyens » (Piguet, 2013, p. 132), mais également dans la volonté de ces États à préserver leurs « prérogatives souverainistes » (Martiniello, 2002, p. 594) qui passent, entre autres, par le contrôle de leur territoire et percevant ainsi les migrants comme une menace à leur souveraineté. Face au phénomène de mondialisation, de nombreux auteurs s'accordent à dire que cette attitude de fermeture au niveau politique est paradoxale par rapport à la sphère économique qui prône et établit la libre circulation des biens et des capitaux. Cette dichotomie entre le politique et l'économique est nommée le « paradoxe libéral » par Jim Hollifield (1992) et a été depuis largement reprise. Ce concept permet de montrer le champ de tension entre l'État et l'économie qui, elle, milite pour une plus grande mobilité des travailleurs (Martiniello, 2002 ; Castels, 2004 ; Efionayi-Mäder et al., 2010).

Par l'objet bien moins large de ce travail que ceux référencés ci-contre et par les résultats obtenus dans cette recherche, il n'apparaît, à première vue, pas pertinent de mobiliser cette notion. La simple nature paradoxale entre la sphère politique et la sphère économique peut néanmoins être mise en avant par certains aspects de cet écrit. Les contraintes imposées aux requérants d'asile déboutés créant leur

exclusion font qu'ils recourent, pour une partie de ceux-ci, à des pratiques irrégulières traduites majoritairement par des emplois non-déclarés. Or, cette marge de manœuvre qui leur permet d'accéder à des ressources trouve son origine, sur la base des assises théoriques de cette recherche, dans le marché du travail segmenté. En effet, l'économie, dans ce champ peu régulé, produit des espaces d'opportunités que les migrants irréguliers en général, et certains enquêtés de ce travail en particulier, peuvent exploiter afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Par conséquent, par sa composition, l'économie est, dans un sens, en contradiction avec la politique migratoire car elle produit des « interstices » (Ambrosini, 2010), dont peuvent bénéficier les requérants d'asile déboutés.

L'objectif de cette recherche n'est pas d'analyser en détail ce paradoxe global que l'on retrouve dans les pays dits « industriellement avancés », mais, outre son évocation, cela permet de soulever, par cette perspective, des éléments de discussions intéressantes. C'est le cas, par exemple, de la question d'une certaine tolérance de facto par l'État de travailleurs immigrés irréguliers servant comme main d'œuvre peu qualifiée. Pour ne citer qu'eux, Castels évoque cette attitude de « hidden agenda » aux États-Unis (2004), Reyneri (1998) ou Palidda et Vassallo (2002) en Italie, alors que les structuralistes français basent de nombreuses études sur cette question dans l'hexagone (Marie, 1996, 1997; Moulier-Boutant, 1998; Morice, 1996). Dans le cas suisse, bien qu'il existe, comme l'écrit le spécialiste Piguet, « une demande de main-d'œuvre peu qualifiée que le marché du travail helvétique a de la peine à contenter dans le cadre de la législation en vigueur » (2013, p. 124), il est difficile dans ce type de recherche d'évaluer ce type de conduite étatique. Néanmoins, ce sociologue argue à ce sujet que la Suisse a pris la direction, depuis quelques années, de se concentrer sur la main d'œuvre européenne et de réprimer plus fortement le travail irrégulier.

De ce fait, certes, dans le cas suisse, ce paradoxe est peut-être moins important dû à l'attention plus prononcée sur les normes sociales et à la lutte contre le travail irrégulier, mais il permet de rendre compte de logiques plus globales, plus mondialisées. En témoigne, par exemple, le fait que les pays européens tendent, sans grand succès à l'heure qu'il est, à une harmonisation en terme de politique

migratoire – et de surcroît en matière d'asile – et adoptent une attitude restrictive de façon plus ou moins similaire envers l'immigration, tout en possédant, selon ces études, une plus grande tolérance envers ces migrants irréguliers dans l'économie nationale ; comme le soulignent d'ailleurs des enquêtés de ce travail, comme Maxime et Alexandre, qui indiquent qu'il est bien plus difficile de trouver un travail non-déclaré en Suisse qu'en Espagne, en France ou en Italie selon leurs propres expériences.

#### Synthèse

Dans ce chapitre analytique, qui contrairement aux autres n'a que peu mobilisé de propos d'enquêtés, il a été question de mettre en relation les contraintes des requérants d'asile déboutés avec les ressources que peuvent être les activités, notamment, informelles. Reliée à une dimension plus globale, cette articulation a cherché à montrer la logique criminogène du système migratoire de plus en plus restrictif qui pousse inéluctablement, dans ce cas précis, les requérants d'asile, qu'elle a débouté, dans l'irrégularité représentée par les pratiques informelles et criminelles. Or, cette économie informelle, créée par la structure économique, témoigne d'une contradiction, appelée « paradoxe libéral », entre la sphère économique et les politiques migratoires qui représentent la sphère politique étatique.

## C. SYNTHESE ET CONCLUSIONS

## Rappel des résultats

Dans ce travail, il a été question de rendre compte, par le biais d'une série d'entretiens, tant formels qu'informels, des contraintes produites par les politiques migratoires pesant sur les requérants d'asile déboutés et de la marge de manœuvre, dont ils disposent grâce au marché du travail segmenté qui leur permet d'accéder, potentiellement, à des activités informelles pour améliorer leur situation.

Les requérants d'asile déboutés sont donc soumis à une forte vulnérabilité due à une exclusion conséquente, qui se construit sur une triade d'origine politique – absence de citoyenneté, statut d'irrégulier et caractère indésirable du séjour – dont découlent trois dimensions supplémentaires d'exclusion – économique, sociale et symbolique.

Face à cette situation, l'argument de base de cette recherche est que les pratiques informelles représentent une ressource qu'ils peuvent mobiliser. Les résultats montrent qu'une majorité des enquêtés a recouru à ces activités, mais ceci de manière plutôt irrégulière, alors qu'une minorité n'en a pas réalisés. Ces emplois s'insèrent inévitablement dans le marché du travail segmenté, du fait qu'ils sont en grande partie peu rémunérés, nécessitant peu de qualifications et généralement assez pénibles. Toutefois, une partie de ceux-ci viennent contrebalancer la perception d'exploitation de ces migrants, car ils disposent d'un salaire convenable et semble appartenir plus à une logique de solidarité.

L'analyse des caractéristiques entourant ces activités informelles s'est concentrée notamment sur leur l'accès, ce qui a permis de mettre en avant plusieurs points. C'est le cas de l'importance du capital social pour trouver ce type d'emplois. Ce capital social semble effectivement primordial, car il représente une des uniques ressources et témoigne d'une inéluctable inégalité et diversité entre ces migrants, étant ainsi à l'origine de potentiels recours à des activités criminelles en cas de

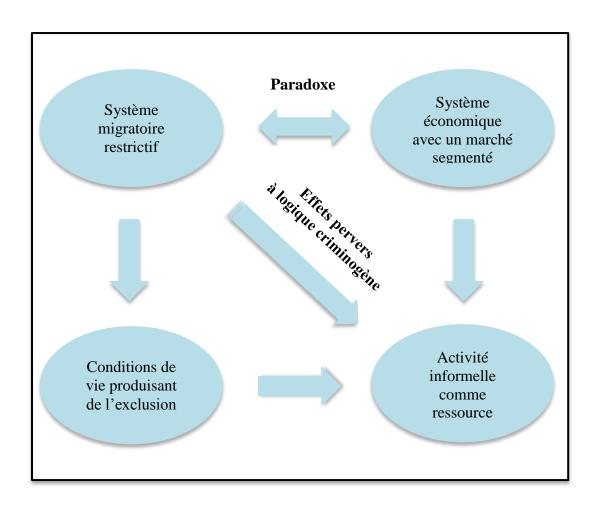
déficit<sup>34</sup>. En outre, le capital social a permis de faire une relativement brève observation des réseaux sur lesquelles s'appuient ces migrants; réseaux qui semblent se construire essentiellement ici par le biais de la proximité d'un « système de référence d'appartenance commune ». La considération de ce système de référence met davantage en exergue l'hétérogénéité existante entre les enquêtés de ce travail, avec des migrants ayant un capital culturel important et ainsi capables de mobiliser un réseau plus conséquent.

Le rapport que ces migrants entretiennent avec ces activités a été analysé et démontre que la plupart mettent en avant diverses explications dans leur recours peu régulier aux pratiques informelles. Ces justifications prennent la forme de principes moraux à la volonté de ne pas aggraver sa situation, en passant par les conditions de travail dégradantes. En opposition, ces mêmes enquêtés expliquent pourquoi ils réalisent quand même parfois ces activités, justifiant ces actions en grande partie par un certain déterminisme dû à leur situation. Ce rapport dénote ainsi d'une contradiction existante dans leurs propos et leurs actes ce qui est interprété, dans cette recherche, comme un effet pervers et une logique criminogène des politiques migratoires de plus en plus restrictives. De fait, si les requérants d'asile déboutés ne peuvent recourir à un programme d'occupation ou à un soutien extérieur, alternatives aux activités informelles et criminelles entrevues dans ce travail, il devient difficile de ne pas employer des moyens irréguliers. Le cas des migrants sortis de l'asile alimentent cette thèse car, au contraire des autres enquêtés, ils ne peuvent bénéficier de la moindre aide publique – aussi mineure soit-elle.

Enfin, le schéma ci-dessous permet, en guise de synthèse, de résumer la problématique étudiée dans cette recherche et ceci en associant les aspects locaux et globaux :

-

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Il est évident que les migrants qui pratiquent des activités criminelles possèdent eux aussi un réseau. Néanmoins, nonobstant les migrants issus d'un réseau criminel organisé en amont du voyage, l'hypothèse est que ceux possédant un faible capital social, et donc des possibilités d'accès à des pratiques informelles limitées, réaliseront plus facilement des activités criminelles.



À l'ère de la mondialisation, nous avons d'une part la sphère étatique qui, mue par une volonté souverainiste - influencée, entre autres, par la *vox populi* (Castels, 2004), cherche à maîtriser les flux migratoires en adoptant des politiques toujours plus restrictives. Cela se traduit, pour les migrants irréguliers jugés indésirables, par des conditions d'existence amenant à l'exclusion.

D'autre part, la structure économique, par sa polarisation et sa segmentation du marché du travail, crée de larges secteurs informels échappant à la régulation étatique. Les activités de cette économie informelle peuvent ainsi représenter une ressource pour les migrants irréguliers mis en marge de la sphère politique pour voir leurs conditions de vie améliorées.

Par conséquent, le système migratoire comporte son propre effet pervers en créant une logique criminogène qui pousse davantage ces migrants dans l'irrégularité – phénomène représenté par une double transgression des normes, par leur statut et par leurs activités. En outre, cela entre en contradiction avec la sphère écono-

mique qui crée, elle-même, ces opportunités pour les migrants irréguliers. Ainsi, certes l'économie informelle peut représenter une ressource significative pour les requérants d'asile déboutés, et particulièrement pour ceux qui ne peuvent s'appuyer sur d'autres moyens, mais s'inscrit inévitablement dans une logique criminogène, conséquence perverse des politiques migratoires restrictives.

## Perspectives et ouvertures

Ce travail a pour but, notamment, de rompre avec un certain nombre de prénotions véhiculées dans le sens commun, mais également à travers le champ académique. Conjointement, cette recherche a ambitionné de soulever plusieurs phénomènes de notre société que nous allons passer en revue à présent.

En premier lieu, bien que l'angle d'analyse de cette recherche ne soit pas celui qui se prête le mieux à une telle démarche, il en ressort de fortes disparités et différences entre les migrants. Il demeure encore, actuellement, une tendance à l'homogénéisation de ces demandeurs d'asile en les percevant, de manière caricaturale, généralement comme des individus issus essentiellement de milieu populaire, sans grande qualification et sans grande conscience des rouages englobant leur situation juridico-administrative de requérant d'asile. Le cas de certains enquêtés se place en porte-à-faux face à une telle posture du fait qu'ils possèdent un capital culturel significatif, issu de leur formation ou de leur classe sociale, utile à leurs conditions de séjour contrairement à la représentation répandue. La capacité linguistique apparaît comme un atout considérable dans l'amélioration des conditions de séjour ; mais d'autres éléments auraient pu être analysés ou davantage observés, tels que le rapport à la sphère juridique comprise comme l'aptitude à comprendre les tenants et les aboutissants de textes de lois, de lettres administratives faisant appel à de tels textes, etc. – provenant d'un bagage académique ou d'une classe sociale élevée, qui permettrait une meilleure emprise sur leur dossier d'asile ; le degré de sociabilité et d'adaptation aux règles du jeu accordant la possibilité d'accroître leur réseau à travers d'autres migrants, mais a fortiori à travers des personnes de la société civile du pays

d'accueil pouvant offrir un soutien potentiel. Nous pouvons imaginer que ces habilités peuvent être reliées également à la classe des acteurs ou à certaines caractéristiques qui leur sont propres ; etc.

Une large gamme d'observations possibles émerge ainsi des individus et mériterait de s'y pencher plus intensément, dans la compréhension des stratégies qu'ils mettent en place, mais aussi dans la volonté de soulever cette hétérogénéité qui règne entre eux.

Deuxièmement, à contre-courant des thèses d'origine néo-marxiste et au risque de froisser des esprits militants, il importe de cesser de réduire l'immigré à sa force travail et d'adopter une position exacerbée de victimisation de ces migrants. Cette recherche et son socle théorique « d'institution migratoire » ont montré que l'activité informelle pouvait représenter une opportunité et une ressource en vue d'améliorer sa situation. L'emprise qu'ils ont sur leur quotidien, grâce à toute une série de stratégies, dont les activités informelles – de surcroît celles s'inscrivant dans une logique de solidarité – et criminelles, va ainsi à l'encontre de cette dimension de servitude qui entoure ces migrants. En outre, l'existence de criminalité organisée à large échelle, à travers les réseaux de requérants d'asile, ne peut aller que dans le sens de ce constat.

Toutefois, la logique criminogène des politiques migratoires tend à tempérer cette argumentation. En effet, la marge de manœuvre qu'ils disposent est tout de même très limitée du fait que, selon Bolzman, « leur niveau de maîtrise du contexte est si faible qu'ils sont plutôt dans le réagir que dans l'agir, dans le court terme que dans le long terme. [...]. Leur survie sociale est largement tributaire de leur débrouillardise » (2007, p. 96). De plus, cette débrouillardise entrevue dans ce travail se situe dans le champ de l'irrégularité et est donc soumise à un risque supplémentaire pesant sur leurs conditions d'existence, en cas de découverte de leurs actions par les autorités. Enfin, ces activités informelles, par leur nature majoritairement précaire – bas salaire, aucune protection sociale et conditions pénibles – les maintiennent dans une position de vulnérabilité.

Par conséquent, ces propos amènent à émettre une réserve sur l'utilisation du

concept « d'institution migratoire » pour l'étude des requérants d'asile déboutés dans l'économie informelle, car leur marge de manœuvre, quoique réelle, semble bien en deçà des contraintes pesant sur eux. Ce constat amène à mettre en exergue les limites de la littérature sur la question et l'absence de concept particulièrement adapté à l'analyse d'un tel phénomène, associant les champs politique et économique. Il pourrait être ainsi intéressant, pour de futures recherches, de réfléchir à un outil théorique proche de celui mobilisé dans ce travail, mais permettant de rendre compte de l'inégalité entre ces contraintes et ces opportunités, tout en soulignant l'inévitable irrégularité entourant ces dernières.

Troisièmement, dans une perspective plus tangible, normative et personnelle, la réalisation de cette recherche – et je l'espère sa lecture – entraîne, par son caractère assurément assez sombre, à réfléchir aux formes d'inégalité de nos sociétés contemporaines, qui s'estiment garantes des droits de l'homme. Par sa dimension locale, cet écrit soulève ce phénomène d'exclusion qui ne se passe pas *là-bas*, à travers la télévision ou les journaux, mais *ici*, à nos côtés. Sans vouloir entrer dans une longue tirade à ce sujet, il importe, en cette fin de travail, de s'interroger, d'une part sur les activités informelles comme moyens mis en œuvre pour pallier à cette exclusion et d'autre part sur la nature de ces politiques migratoires; tout en essayant de suggérer des éléments de réponse, à des problématiques qui semblent insolubles.

Le recours aux pratiques informelles, représenté pour certains enquêtés comme une des uniques ressources possibles, peut conduire à questionner la légitimité et le bien-fondé de la considération négative de telles activités. Il peut effectivement paraître cohérent, dans ces cas précis, d'adopter un positionnement moins critique à l'égard de ces activités, échappant au contrôle étatique. Néanmoins, loin de vouloir faire l'avocat du diable et en étant conscient que ces emplois non-déclarés pratiqués par ces migrants représentent des occasions de profit et d'exploitation incommensurable pour de potentiels employeurs peu scrupuleux, d'autres solutions doivent être pensées. Certes, le système migratoire a refusé leur demande d'asile et exige leur retour dans leur pays d'origine. La situation n'est pourtant pas si aisée, comme en témoigne le nombre de migrants qui, pour

maintes raisons différentes, restent dans les pays d'accueil durant des années, malgré des décisions négatives et des prestations dérisoires. En outre, il a été démontré que ces prestations n'avaient pas les effets escomptés – dissuader les migrants de rester en Suisse – et que le nombre de requérants d'asile déboutés quittant le pays n'augmentait pas (Engbersen, Van San & Leerkes, 2006 ; Sanchez-Mazas, 2011).

Ainsi, concrètement, face à cette irrégularité durable et inévitable, il est nécessaire d'imaginer des moyens, du moins à court terme, pour ne pas maintenir dans une telle exclusion ces migrants au nom de la dignité humaine et du respect des droits de l'homme. Les programmes d'occupation, aperçus dans ce travail comme une alternative aux activités informelles, aussi peu rémunérés soient-ils, peuvent être une voie à approfondir. Cependant, ils sont bien trop peu nombreux pour que chaque requérant d'asile débouté puisse avoir la possibilité d'en faire. C'est pourquoi il pourrait paraître judicieux d'en multiplier le nombre et d'en étendre l'accès. Outre l'aspect lucratif que cela contient, le programme d'occupation, comme son nom l'indique, *occupe* et permet ainsi à ces personnes de sortir de l'oisiveté de leur quotidien, tout en leur apportant ce qu'une activité régulière produit comme, par exemple, de la satisfaction personnelle.

À titre d'exemple, François, un des enquêtés de ce travail, est actuellement toujours dans la même situation juridico-administrative que lors de l'interview, mais réalise depuis quelques semaines un programme d'occupation de traducteur, où il peut mettre à profit son polyglottisme. Il se dit content d'avoir une activité qui lui permette de gagner un peu d'argent et d'avoir un abonnement de bus, mais aussi une activité qui lui procure une certaine fierté de posséder une fonction et un « travail » quotidien.

Sans vouloir suggérer moi-même une proposition d'exploitation, mais néanmoins réaliste, il est possible d'imaginer toute une série de domaines où des programmes d'occupation rémunérés convenablement peuvent être crées ou développés davantage. Il peut s'agir de l'entretien de biens publics, tels que des forêts, des parcs, etc.; dans des organisations de biens publics à l'image des hôpitaux ou des établissements médico-sociaux; auprès de privés du secteur primaire – que la

Suisse tente tant bien que mal de préserver à coup de grandes subventions – nécessitant de la main d'œuvre temporaire lors de certaines périodes (comme les vendanges ou la cueillette d'autres fruits et légumes); etc.

Dans la même logique, il pourrait être intéressant de créer une fondation fournissant des activités à ces migrants. Celles-ci pourraient se baser sur la logique de la demande où, lorsqu'un particulier nécessite de la main d'œuvre pour un travail temporaire, de la tonte du jardin à la restauration d'objets divers ou d'édifices, en passant par la livraison de courses pour les personnes âgées, ferait appel à cette fondation. En sus de l'aspect occupationnel et lucratif de telles activités, cela pourrait permettre un rapprochement et une meilleure compréhension de la problématique de l'asile et de ses migrants par la population locale.

Il est évident que ces suggestions témoignent d'un certain angélisme et contiennent des relents utopistes, mais elles servent à réfléchir d'une part aux conditions de vie de ces personnes et d'autre part aux réformes nécessaires du système en place.

Dans une perspective plus globale, sur la base de ce qui a été présenté tout au long de ce travail, la réforme des politiques migratoires apparaît comme fondamentale. À nouveau, le but de cette discussion n'est pas de donner des solutions miracles à une telle problématique, ni d'en présenter une analyse exhaustive – un mémoire de master serait bien trop restreint pour cela, mais le fait de consacrer un sujet en relation avec ces politiques sans en mener une brève réflexion apparaît comme incohérent.

En premier lieu, à l'ère de la mondialisation, la dichotomie, encore largement ancrée, entre migration politique et migration économique relève de l'ineptie. Dans un monde de plus en plus interdépendant mais, malgré tout, toujours plus inégal, non pas forcément entre les pays dits du Nord et les pays dits du Sud, mais plutôt entre les élites et les autres habitants de ces pays du « Sud », les volontés de fuir la misère, autant économique que sociale, produite généralement par des États en déliquescence politique, où règne la corruption et le copinage, apparaissent, selon moi, comme des raisons d'exil pertinentes. De fait, selon le système d'asile

basé sur la convention des Nations Unies et toujours en vigueur aujourd'hui, ce n'est que des raisons politiques *stricto sensu* qui peuvent entrer en ligne de compte, alors que les motifs socio-économiques, causés par un développement inégal, ne sont pas jugés satisfaisants et acceptables. Pour illustrer mes propos, prenons le cas, par exemple d'un ressortissant du Burkina Faso qui est l'un des rares pays de l'Afrique de l'Ouest considérés par l'ODM comme pays dit « sûr » 35, soit un pays où un individu est à l'abri de toute persécution. Néanmoins, outre le fait que le président actuel soit en fonction depuis 1987 et que ce pays soit classé 83ème sur 177 de l'index de corruption en 2013<sup>36</sup>, ce pays se classe à la 181ème position sur 187 de l'Indice du Développement Humain <sup>37</sup> . Il peut ainsi sembler compréhensible qu'un Burkinabé puisse vouloir quitter son pays afin de rechercher de meilleures conditions de vie. Cependant, les possibilités en Europe sont infimes et faire passer ces motifs sous le couvert de l'asile le sont tout autant, à cause de la catégorisation faite à ce pays. Dans un registre différent, mais comportant une logique similaire, un ressortissant d'un pays qui n'est pas considéré comme « sûr », tel que le Togo, devrait, lui, mettre en avant des éléments de persécution individuelle pour prétendre à l'asile et fuir ainsi une misère socio-économique.

Ce bref argumentaire permet de démontrer le caractère obsolète que comporte la notion de réfugié pratiquée aujourd'hui et donne l'occasion, en guise de conclusion finale, d'évoquer certaines idées ambitieuses et positives à propos de l'avenir de la migration en général. Nonobstant les irréductibles partisans de l'abrogation des frontières, des auteurs rappellent que le droit à la mobilité est inscrit dans le droit international mais qu'il ne concerne qu'une minorité de la population mondiale (Badie et al., 2008).

En effet, l'article 13 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*<sup>38</sup> souligne

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Liste de juin 2014:

https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/asyl\_schutz\_vor\_verfolgung/asylverfahren/weitere\_themen/safe-countries-f.pdf; consulté le 25 juillet 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> http://www.transparency.org/country#BFA; consulté le 25 juillet 2014.

http://hdr.undp.org/fr/data; consulté le 25 juillet 2014. Ces différents indicateurs comportent un certain nombre de critiques possibles mais ils permettent néanmoins de se donner une idée des conditions de vie générales, des perspectives d'avenir, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>http://www.un.org/fr/documents/udhr/; consulté le 5 juillet 2014.

#### que:

- 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
- 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

En plus de violer les droits de l'homme, l'échec de la fermeture des frontières, caractérisé par le « coût [de leur] contrôle [qui] est considérable au regard des résultats et [...] dont l'effet de dissuasion annoncé ne s'est pas vérifié au cours des dernières années » (Wihtol de Wenden, 2013, p. 63), et ses effets pervers, traduits par l'inhérent développement d'une industrie du crime – par les passeurs par exemple – et le maintien durable de migrants dans l'irrégularité et tout ce qu'elle implique, amènent des réflexions sur une nécessaire réforme des systèmes migratoires.

La pertinence de ces réflexions est renforcée par le constat, notamment selon un groupe d'experts français (Badie et al., 2008), que les flux migratoires ne vont pas diminuer, mais au contraire, vont croître lentement et continuellement « car ils sont structurellement liés aux situations des pays de départ et d'arrivée » (Wihtol de Wenden, 2013, p. 63). En outre, le fait de miser sur le développement économique des pays de départ, pour endiguer la migration, ne signifie pas pour autant la recette miracle (Badie et al., 2008; Wihtol de Wenden, 2013). De fait, il existe une multitude de facteurs à prendre en compte pour une telle finalité comme la pression démographique; l'accès à la santé, à la scolarisation et à la société de consommation; la démocratisation et la stabilisation politiques des pays de départ; etc. (Wihtol de Wenden, 2013). Selon cette spécialiste, le développement « accélère l'exode rural et suscite l'envie de voir de nouveaux horizons, surtout auprès d'une population jeune et scolarisée qui ne trouve aucun débouché sur place » (Ibid, p. 65).

Sur la base de ces différents arguments et en s'appuyant sur un rapport du Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) – qui considère comme fondamental la mobilité pour le développement humain (2009), les

auteurs, cités ci-dessus, soulignent les bienfaits de la migration, tant pour le migrant que pour les pays de départ et d'accueil – s'apparentant ainsi à un modèle « gagnant, gagnant ». À cette fin, ils militent pour adopter une logique positive de la migration et non pas percevoir ce phénomène à travers le prisme de la méfiance et de la criminalité.

Cette « bonne mobilité » se traduirait par l'abolition du monopole du régime de fermeture des frontières des pays d'accueil en inversant la logique : octroyer un droit universel à la mobilité tout en donnant la possibilité aux États de restreindre l'entrée sur leur territoire (Badie et al., 2008 ; Wihtol de Wenden, 2013). Cette gestion multilatérale des flux, comprise comme une gouvernance mondiale de la migration, promouvrait « une bonne mobilité, érigée en bien public mondial, à accompagner et à défendre comme facteur du développement humain » (Wihtol de Wenden, 2013b, p. 177) et ambitionnerait d'autoréguler [les] mouvements migratoires par la création d'espaces de libre-circulation [permettant] de maîtriser les flux » (Wihtol de Wenden, 2013, p. 11). Par conséquent, cette gouvernance appelle à trouver un équilibre entre le pouvoir souverainiste étatique et ce droit universel à la mobilité (Ibid). Cette thèse fait appel à la restructuration de l'Étatnation souverainiste ce qui augure de grands débats entre une multitude d'acteurs dans un avenir proche. Enfin, en réponse à de potentiels détracteurs, comme le dit Wihtol de Wenden en reprenant la célèbre phrase de Friedrich von Hayek, « les utopies d'aujourd'hui sont, dit-on, souvent les réalités de demain » (2013, p. 13).

## **Bibliographie**

#### Littérature primaire

Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (2013). *Guide d'assistance*. État de Vaud, Département de l'Économie et du Sport.

ICHRP (International Council on Human Rights Policy) (2010). *Irregular Migration, Migrant Smuggling and Human Rights: Towards Coherence*. Geneva.

#### Liens internet

Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants, http://www.evam.ch

Organisation des Migrations (ODM),

https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html,

https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/asyl\_schutz\_vor\_verfolgung/asylverfahren/weitere\_themen/safe-countries-f.pdf

Organisation des Nations Unies (ONU), Déclaration universelle des droits de l'homme, http://www.un.org/fr/documents/udhr/

Organisation des Nations Unies (ONU), Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme,

http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx

Organisation des Nations Unies (ONU), Programme de Développement des Nations Unies, http://hdr.undp.org/fr/data

Transparency International, http://www.transparency.org/country#BFA

#### Littérature secondaire

Achermann, Christin (2009). « Offiziell Illegal? », Terra cognita 14: 94-97.

Albrecht, Hans-Jörg (2002). « Fortress Europe? Controlling illegal immigration », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice* vol. 10(1): 1-22.

Amarelle, Cesla & Nguyen, Minh Son (éd.) (2010). *Migrations et économie.* L'accès des étrangers à la vie économique: les normes et leur application. Berne: Stämpfli Editions.

Ambrosini, Maurizio, (2010). « Migrants dans l'ombre. Causes, dynamiques, politiques de l'immigration irrégulière », Revue européenne des migrations internationales vol. 26(2): 7-32.

Badie, Bertrand & Brauman, Rony & Decaux, Emmanuel & Devin, Guillaume & Wihtol de Wenden, Catherine (2008). *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*. Paris : La Découverte.

Beaud, Stéphane & Weber, Florence (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte. 4ème édition argumentée.

Berggren, Erik et al. (éd.) (2007). Irregular migration, informal labour and community: A challange for Europe. Maastricht: Shaker.

Blais, Mireille & Martineau, Stéphane (2006). « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches Qualitatives* vol. 26(2) : 1-18.

Bolzman, Claudio (2001). « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée : les cas de la Suisse », *Sociologie et sociétés* vol. 33(2) : 133-158.

Bolzman, Claudio (2007). « Entre inexistence statutaire et utilitarisme économique : les réseaux invisibles des sans-papiers », in Châtel, Vivianne (dir.), L'inexistence sociale. Essais sur le déni de l'Autre. Fribourg : Academic Press Fribourg.

Bourdieu, Pierre (1980). « Le capital social. Notes provisoires », Actes de la recherche en sciences sociales 31, janvier : 2-3.

Bourdieu, Pierre (2003). « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales* 150, décembre : 43-58.

Brion, Fabienne & Tulkens Françoise (1998). « Conflit de culture et délinquance. Interroger l'évidence », *Déviance et société* vol. 22(3) : 235-262.

Broeders, Dennis & Engbersen, Godfried (2007). «The Fight Against Illegal Migration: Identification policies and immigrants counterstrategies », *American Behavioral Scientist* 50(12): 1592-1609.

Brun, François (2004). « Sans-papiers, mais pas sans emploi », *Plein Droit* 61(2) : 8-12.

Castles, Stephen (2002). « Migration and community formation under conditions of globalization », *International Migration Review* 4 : 1143-1168.

Castles, Stephen (2004), «Why migration policies fail », *Ethnic and Racial Studies* 27(2): 205-227.

Chamboredon, Hélène et al. (1994). « S'imposer aux imposants: à propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses* (16) : 114-132.

Châtel, Vivianne (dir.) (2007). L'inexistence sociale. Essais sur le déni de l'Autre. Fribourg : Academic Press Fribourg.

Chavagneux, Christian & Seuret, Franck (2003). « Les contrebandiers de la mondialisation », *Alternatives économiques* 216 : 38-54.

Clément, Bruno (2006). « Le regard biaisé », in Schmidlin, Irène & Tafelmacher, Christophe & Küng, Hélène, *La politique suisse d'asile à la dérive. Chasse aux « abus » et démantèlement des* droits. Lausanne : Éditions d'en bas.

Crevoisier, Olivier & Hainard, François & Ischer, Patrick (éd.) (2007). *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*. Berne: Commission Nationale pour l'UNESCO.

Demazière, Didier & Dubar, Claude (1997). « E. C. Hughes, initiateur et précurseur critique de la Grounded Theory », *Sociétés Contemporaines* (27) : 49-55.

Demazière, Didier (2008). « L'entretien biographique comme interaction. Négociations, contreinterprétations, ajustements de sens », *Langage et société* (123): 15-35.

Dubois, Jacques & Durand, Pascal & Winkin, Yves (2013). «Aspects du symbolique dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *COnTEXTES*, Varia, [en ligne].

Efionayi-Mäder, Denise & Schönenberger, Silvia & Steiner, Ilka (éd.) (2010). Visage des sans-papiers en Suisse. Evolution 2000-2010. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.

Engbersen, Godfried (1999). « Sans-papiers. Les stratégies de séjour des immigrés clandestins », *Actes de la recherche en sciences sociales* vol. 129, Septembre : 26-38.

Engbersen, Godfried & Van der Leun, Joanne (2001). « The social construction of illegality and criminality », *European Journal on Criminal Policy and Research* 9(1): 51-70.

Engbersen, Godfried & Van San, Marion & Leekers, Arjen (2006). « A room with a view: irregular immigrants in the legal capital of the world », *Ethnography* 7: 209-242.

Fassin, Didier & Morice, Alain & Quiminal, Catherine (dir.) (1997). Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de la migration à l'épreuve des sans-papiers. Paris: La Découverte.

Felder Alexandra (2009). « Les activités de demandeurs d'asile au service de la résistance à l'assignation », *Nouvelle revue de psychosociologie* 7(1) : 119-136.

Fontaine, Laurence & Weber, Florence (dir.) (2010). Les paradoxe de l'économie informelle: à qui profitent les règles ?. Paris : Karthala.

Giddens, Anthony (1987). La constitution de la société. Paris : Presses Universitaires de France.

Glick Schiller, Nina & Caglar, Ayse (dir.) (2011). *Locating migration. Rescaling cities and migrants*. Ithaca and London: Cornell University Press.

Goss, Jon & Lindquist, Bruce (1995). «Conceptualizing international labor migration: a structuration perspective », *The International Migration Review* vol. 29(2): 317-351.

Guillemette, François (2006). «L'approche de la *Grounded Theory*; pour innover? », *Recherches Qualitatives* vol. 26(1): 32-50.

Hamel, Jacques (2010). «L'analyse qualitative interdisciplinaire ». Paris : L'Harmattan.

Holifield, James F. (1992). *Immigrants, markets, and states. The political economy of postwar Europe*. London: Harvard University Press.

Kloosterman, Robert & Van der Leun, Joanne & Rath, Jan (1998). «Across the border: Immigrants' economic opportunities, social capital and informal business activities », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 24(2): 249-268.

Kloosterman, Robert & Van der Leun, Joanne & Rath, Jan (1999). « Mixed embeddedness. (In)formal economic activities and immigrant business in the Netherlands », *International Journal of urban and Regional Research* 23(2): 253-267.

Kloosterman, Robert & Van der Leun, Joanne. (2006), «Going underground: Immigration policy changes and shifts in modes of provision of undocumented immigrants in the Netherlands», *Tijdschrift voor economische en sociale geografie* 97: 59–68.

Maillard, Alain & Tafelmacher, Christophe (1999). Faux réfugiés ? La politique de dissuasion d'asile (1979-1999), Lausanne: Éditions d'en Bas.

Marie, Claude-Valentin (1996). « Au premier plan dans l'élasticité de l'emploi », *Plein Droit* 31, avril, [en ligne].

Marie, Claude-Valentin (1997). « À quoi sert l'emploi des étrangers ? », in Fassin, Didier & Morice, Alain & Quiminal, Catherine (dir.) (1997). Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de la migration à l'épreuve des sans-papiers. Paris: La Découverte.

Martiniello, Marco (2002). « Migration between States and Markets », *International Migration Review* Vol. 36(2): 593-596.

Martiniello, Marco & Simon, Patrick (2005). « Les enjeux de la catégorisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21(2): 7-18.

Morice, Alain (1996). « Précarisation de l'économie et clandestinité : une politique délibérée », *Plein Droit* 31, avril, [en ligne].

Morice, Alain (2004). « Le travail sans le travailleur », *Plein Droit* 61(2) : 2-7.

Morice, Alain & Potot, Swanie (éd.) (2010), De l'ouvrier immigré au travailleur sans-papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat, Paris: Éditions Karthala.

Moulier-Boutang, Yann (1998). De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé. Paris: Presses universitaires de France.

O'Brien, Robert & Williams, Marc (2010). *Global political economy. Evolution and dynamics*, Houndmills/New-York: Palgrave Macmillan.

Paillé, Pierre (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique* (23) : 147-181.

Palidda, Salvatore (1999). « La criminalisation des migrants », *Actes de la recherche en sciences sociales* vol. 129, septembre : 39-49.

Palidda, Salvatore & Vassallo, Paleologo Fulvio (2002). «L'ultra-libéralisme à l'œuvre en Italie », *Plein droit* 55(4) : 23-25.

Peraldi, Michel (éd.) (2001). Cabas et containers. Paris: Maisonneuve et Larose.

Phillips, Nicola (dir.) (2011). Migration in the global political economy, Colorado/London: Lynne Rienner Publishers.

Piguet, Etienne & Losa, Stefano (2002). *Travailleurs de l'ombre? Demande de main d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi non déclaré en Suisse*. Zurich: Seismo.

Piguet, Etienne & Ravel, Jean-Hugues (2002). « Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse. 1996 - 2000 », *Rapport de recherche 19 du FSM*. Neuchâtel : SFM / FSM.

Piguet, Etienne & Losa, Stefano & Ravel, Jean-Hugues (2002). « Demandeurs d'asile et travailleurs étrangers clandestins sur le marché du travail suisse », *Asyl*, 17(2): 3-8.

Piguet, Etienne (2013). L'immigration en Suisse. Soixante d'entrouverture. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes. 3ème édition.

Pinçon, Michel & Pinçon-Charlot Monique (1997). *Voyage en grande bourgeoisie*. Paris : Presses universitaires de France.

Ponthieux, Sophie (2006). Le capital social. Paris: La Découverte, « Repères ».

Portes, Alejandro & Sassen-Koob, Saskia (1987). « Making it underground: comparative material on the informal sector in western market economies », *American Journal of Sociology* vol. 93(1): 30-61.

Portes, Alejandro (1999). « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales* 129 : 15-29.

Rea, Andrea (2006). « Les politiques d'immigration: des migrations ordonnées aux migrations débridées », in Khader, Bichara & Martiniello, Marco & Rea, Andrea & Timmerman, Christiane (dir.), *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles: Bruylant.

Rea, Andrea & Tripier, Maryse (2008). *Sociologie de l'immigration*, Paris : La Découverte, « Repères ».

Rea, Andrea (2010). « Conclusion: les transformations des régimes migratoires de travail en Europe », in Morice, Alain & Potot, Swanie (dir.), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans-papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Paris: Éditions Karthala.

Reyneri, Emilio (1998). «The role of underground economy in irregular migration to Italy: Cause or effect? », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 24(2): 313-331.

Salzbrunn, Monika (2008). «World society, Transnationalism and "Champs Migratoires": Reflections on German Anglo-Saxon and French Academic Debates », in Anghel, Remus Gabriel & Gerhartz, Eva & Rescher, Gilberto & Salzbrunn, Monika (eds.), *The Making of World Society. Perspectives from Transnational Research*. Global studies, Bielefeld: transcript/transaction publishers.

Salzbrunn, Monika (2011). « Rescaling processes in two "global" cities". Festive events as pathways of migrant incorporation », in Glick Schiller, Nina & Caglar, Ayse (eds), *Locating migration. Rescaling cities and migrants*. Ithaca and London: Cornell University Press.

Sanchez-Mazas, Margarita (2011). La construction sociale de l'invisibilité. Suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Genève : les éditions.

Sassen, Saskia (1991). The Global City. Princeton: Princeton University Press.

Sassen, Saskia (1994). « The informal economy: between new developments and old regulations », *The Yale Law Journal* vol. 103(8): 2289-2304.

Sassen, Saskia (2009). La globalisation. Une sociologie. Paris: Éditions Gallimard.

Sayad, Abdelmalek (1999). La double absence. Paris : Seuil.

Senarclens de, Clément (2007). Des migrants face aux restrictions du droit d'asile en Suisse. Analyse des ressources et stratégies des personnes frappées de non-entrée en matière ayant sollicité l'aide d'urgence dans le canton de Genève. Mémoire de licence en ethnologie, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel.

Tafelmacher, Christophe (2006a). « Droit contre raison d'État », in Schmidlin, Irène & Tafelmacher, Christophe & Küng, Hélène, *La politique suisse d'asile à la dérive. Chasse aux « abus » et démantèlement des* droits. Lausanne : Éditions d'en bas.

Tafelmacher, Christophe (2006b). « La "chasse aux abus", une arme pour démanteler les droits », in Schmidlin, Irène & Tafelmacher, Christophe & Küng, Hélène, La politique suisse d'asile à la dérive. Chasse aux « abus » et démantèlement des droits. Lausanne : Éditions d'en bas.

Tarrius, Alain (2002). La mondialisation par le bas: les nouveaux nomades de l'économie souterraine. Paris: Balland.

Terray, Emmanuel (1999). « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Balibar, Etienne & Chemillier-Gendreau, Monique & Costa-Lacoux, Jacqueline & Terray, Emmanuel, *Sans-papiers: l'archaïsme fatal*. Paris: La Découverte.

Tremblay, Marc-Adélard (1968). « Initiation à la recherche dans les sciences humaines », Montréal: McGraw-Hill Éditeurs.

Wihtol de Wenden, Catherine (2009). « L'immigration en débat(s) », L'Encyclopédie de l'état du Monde, Paris: La Découverte.

Wihtol de Wenden, Catherine (2013). Faut-il ouvrir les frontières?, Paris : Presses de Sciences Po. 2ème édition.

Wihtol de Wenden, Catherine (2013b). La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales, Paris: Presses de Science Po. 2ème édition actualisée

Wihtol de Wenden, Catherine (2013c). Les nouvelles migrations. Lieux, hommes, politiques. Paris: Ellipses Éditions.

#### Cours

Notes du cours « Analyse de Données Qualitatives en Science Politique » donné à l'Université de Lausanne au semestre de printemps 2011 par le maître

d'enseignement et de recherche Lionel Marquis.

Notes du cours « Migration et Droit II: la migration irrégulière et les "sanspapiers" » donné à l'Université de Neuchâtel au semestre de printemps 2013 par la professeure assistante Achermann, Christin.

#### Annexes

#### **Annexe 1: notices biographiques**

Afin de mieux saisir diverses caractéristiques des enquêtés, il est présenté cidessous les grandes lignes de leurs trajectoires biographiques et d'asile. À noter que les interviews dites formelles et enregistrées comportent évidemment bien plus d'informations que les autres.

Didier a 28 ans, vient de la République Démocratique du Congo (RDC) (Équateur) et est célibataire. Il est issu d'une famille de classe assez aisée; son père ayant été un cadre militaire proche du pouvoir. Par la fonction de son père, il a beaucoup voyagé au sein de la RDC et parle les quatre langues nationales ainsi que le français. Il est chrétien et pratiquant. Il a entamé des études universitaires tout en faisant parti d'un groupe d'opposition politique au président Joseph Kabila. Il fuit son pays par avion et dépose une demande d'asile à l'été 2010. Sa demande d'asile est rapidement rejetée et l'ODM décide d'une NEM. Durant trois ans, il connaît trois centres d'hébergement tout en ayant recouru deux fois contre cette décision. Il obtient finalement un permis F humanitaire à l'automne 2013 après une nouvelle demande d'asile complétée par des motifs médicaux.

François est un Iranien kurde célibataire de 38 ans. Il semble venir d'une classe moyenne et exerçait le métier de cordonnier après avoir réalisé différents emplois. Il est de religion musulmane mais n'est pas pratiquant. Il quitte l'Iran en 2007 car il est accusé de s'opposer au régime en place. Il réside dans de nombreux centres, puis dans un appartement jusqu'à recevoir une décision d'asile négative en 2010. Il fait un recours contre cette décision mais celui-ci est rejeté 2013. Il quitte son appartement et est transféré dans un abri de la protection civile. Il fait recours à nouveau contre décision, son renvoi est ainsi suspendu et il est transféré dans un foyer. Il est actuellement en attente de décision mais possède le permis N *prime*.

**Alfred** vient du Kurdistan syrien et a 31 ans. Il provient apparemment de la classe moyenne kurde de Syrie et est de religion musulmane qu'il pratique modérément.

Il effectuait toute une série de travaux différents (transport, agriculture, coiffeur, etc.). Suite à des persécutions répétitives et des arrestations de proches, il décide de quitter, par voie terrestre, la Syrie en 2008. Un an après son arrivée, sa demande d'asile est rejetée. Du fait de sa nationalité inconnue – à l'image de nombreux kurdes syriens, les autorités ne peuvent le renvoyer et lui attribue l'aide d'urgence. Après avoir recouru et obtenu un permis N, il reçoit une nouvelle demande négative qui aboutit à un nouveau recours. En 2011, durant la première année des événements en Syrie, l'ODM lui délivre un permis F politique. Il a donc alterné les permis N et l'aide d'urgence bien qu'il ne pouvait être renvoyé. Il a fréquenté un foyer durant son séjour avant que l'EVAM lui octroie un appartement.

**Victor** est Congolais de la RDC (Kassaï oriental), a 38 ans et est un chrétien très pratiquant. Il était chauffeur pour un leader politique de l'opposition de sa région du Bas-Congo. Il vient d'une famille modeste. Sa épouse et son fils sont restés au pays. Il quitte, par avion, son pays en juillet 2010. Il reçoit une NEM et est envoyé dans un centre d'hébergement où il réside durant trois ans avant un transfert dans un autre foyer en 2013. Durant cette période, il a recouru deux fois contre cette décision ; une fois sans succès (2011) et l'autre en attente (2013).

Alice a 25 ans, vient d'Afghanistan (Province d'Herat) et est célibataire. Elle ne travaillait pas dans son pays et semble provenir d'une famille assez aisée. Après avoir refusé de se marier avec son cousin, elle a fui l'Afghanistan, par voie terrestre, avec son compagnon de l'époque. Elle est arrivée en Suisse au début de l'année 2010. Elle a résidé dans un centre avant d'avoir un studio tout en ayant un permis N durant cette période. Elle a travaillé dans un restaurant et dans un hôtel (de façon déclarée). Puis, elle a reçu une décision négative en 2013 et fait recours contre cette décision. Peu après, elle a été transférée dans un foyer collectif et son recours a été refusé.

Marie est Camerounaise (Douala), a 29 ans et est mère célibataire d'un petit garçon. Elle est chrétienne pratiquante. Elle vient d'une famille modeste et a un bac en secrétariat. Elle avait commencé une école supérieure (BTS) avant de quitter son pays en 2010. Elle reçoit une NEM et est transférée dans un centre d'hébergement où elle restera presque deux ans. Durant cette période, ses deux

recours sont refusés. Après une hospitalisation, suite, notamment, à un non-renouvellement de son aide d'urgence, un appartement lui ait octroyé en 2012. Elle est en attente d'une décision sur sa nouvelle demande d'asile, complétée par des motifs médicaux, faite en janvier 2013.

**Samuel** est un Burkinabé d'une trentaine d'années. Il était instituteur dans son pays et est un nostalgique de Sankara. À cause de ses idées politiques, il a eu des problèmes avec les autorités et a déposé une demande d'asile en 2013. Il est envoyé à Fribourg et reçoit une NEM. Il est ensuite transféré dans plusieurs abris de la protection civile du canton de Vaud. Après avoir rencontré un couple de Suisses et trouvé une situation plus confortable, il quitte le système de l'asile en 2014.

Maxime a entre 25 et 35 ans et vient de Guinée Conakry. Il est arrivé en Suisse en 2010 et est à l'aide d'urgence depuis une première décision (NEM ou débouté). Il a passé par plusieurs abris mais indique qu'il n'a que son adresse là-bas car il n'y dort pas. Il ne donne que très peu d'informations tout en étant toutefois très aimable. Il semble avoir une autorité certaine auprès des autres migrants du lieu de socialisation où je l'ai rencontré. Sandrine me dira d'ailleurs qu'il est un des leaders de cet endroit et du trafic organisé dans le quartier.

**Benjamin** est Guinéen (Conakry) et a une vingtaine d'années. Il était chauffeur de taxi à Conakry. Il a quitté son pays, par voie terrestre en passant par la Lybie et l'Italie, en 2008. Il reçoit une NEM et est transféré en Valais. Lors de son séjour en Valais, il est arrêté et mis en détention administrative. Il y restera six mois avant que la police lui signifie de quitter les lieux sans plus d'explications. Il retourne dans un centre d'enregistrement déposer une demande qui se transforme en une nouvelle NEM. Il est transféré dans un foyer collectif puis dans un abri en 2012 jusqu'à présent.

**Brian** est un Nigérian célibataire qui a entre 25 et 35 ans. Il a un enfant qui vit en Espagne. Il a effectué une formation universitaire en ingénierie électrique. Il arrive en Suisse à l'été 2012 pour quitter la situation socio-économique et le manque de perspectives qu'il y a dans son pays. Il est transféré dans un premier abri où l'ODM lui annonce, au début de l'année 2013, que sa demande a été refusée. Il passe ensuite par plusieurs abris du canton. Lors d'un programme

d'occupation en été 2013, il rencontre des habitants d'un squat avec qui il se lie d'amitié. Dès ce moment et face à la décision de renvoi qui le frappe, il sort du système de l'asile.

Alexandre est un Ivoirien d'une trentaine d'années. Il a un parcours atypique par rapport aux autres enquêtés. Il dépose une demande d'asile à Lampedusa (Italie) en 2008. Il obtient une protection subsidiaire — ce qu'il associe à un permis F. Il travaille durant quelques temps pour une famille sicilienne. Puis, il rencontre une Suissesse et rentre avec elle en Suisse à l'automne 2009. Ils décident de se marier mais plusieurs obstacles administratifs interviennent. Après ses trois mois de séjour autorisé, il devient irrégulier du fait que son mariage n'a pas encore pu se dérouler. Ce n'est qu'après une année d'irrégularité et de « combats administratifs » qu'il se marie et obtient un permis B. Il réalise à présent des études universitaires.

#### Annexe 2 : guide d'entretien

Comme mentionné dans le cadre méthodologique, je n'ai pas eu de véritable grille d'entretien avec des questions précises pour réaliser mes interviews. Ce fut encore moins le cas pour les entretiens non-enregistrés où je n'avais pas ce guide avec moi. Néanmoins, voici avec quoi j'ai effectué les six entretiens dits formels et enregistrés – même si je n'ai pas suivi rigoureusement ce guide – et sur quoi je me suis concentré lors des interviews dits informels et non-enregistrés :

- Explication du sujet de mon travail, les requérants d'asile déboutés qui sont en Suisse.
- Exemple : je réalise un travail à l'Université et je m'intéresse aux requérants d'asile déboutés et aux moyens que vous avez pour améliorer votre situation difficile où vous n'avez pas beaucoup d'argent, pas le droit de travailler, etc.
  - Situation en matière d'asile ?
  - o Depuis quand en Suisse?
  - Motifs d'asile (à placer selon la discussion)
  - o Moyens de subsistance ? (argent de l'EVAM, bon migros, nourriture

- donnée par l'EVAM, etc.)
- Moyens non-officiels? (argent envoyé du pays, aide d'ami, église, association, travail non-déclaré, etc.)
- ➤ Dans mon travail, je m'intéresse surtout si vous avez travaillé. Officiellement, vous n'avez pas le droit de travailler, mais est-ce que cela t'es arrivé de faire des jobs à gauche ou à droite ?
  - o Si oui, domaines?
  - Approfondir (recrutement, pratiques, etc.)
  - o Rapport au travail (obligation, besoin, raisons)
    - Ex : comment vois-tu le fait qu'avec ta situation tu doives faire ce type de travail ?
- Questions biographiques
  - o Âge, profession, formation
  - Origine (pays, région, ville)
  - o Religion, ethnie
  - o Famille (profession parents, classe sociale)